

TEXTE consolidé

produit par le système **CONSLEG**

de l'Office des publications officielles des Communautés européennes

CONSLEG: 1976L0769 — 16/03/2004

Nombre de pages: 144



Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

► **B****DIRECTIVE DU CONSEIL**

du 27 juillet 1976

concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la limitation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses

(76/769/CEE)

(JO L 262 du 27.9.1976, p. 201)

Modifiée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
► M1 Directive du Conseil du 24 juillet 1979 (79/663/CEE)	L 197	37	3.8.1979
► M2 Directive du Conseil du 22 novembre 1982 (82/806/CEE)	L 339	55	1.12.1982
► M3 Directive du Conseil du 3 décembre 1982 (82/828/CEE)	L 350	34	10.12.1982
► M4 Directive du Conseil du 16 mai 1983 (83/264/CEE)	L 147	9	6.6.1983
► M5 Directive du Conseil du 19 septembre 1983 (83/478/CEE)	L 263	33	24.9.1983
► M6 Directive du Conseil du 1er octobre 1985 (85/467/CEE)	L 269	56	11.10.1985
► M7 Directive du Conseil du 20 décembre 1985 (85/610/CEE)	L 375	1	31.12.1985
► M8 Directive du Conseil du 21 décembre 1989 (89/677/CEE)	L 398	19	30.12.1989
► M9 Directive du Conseil du 21 décembre 1989 (89/678/CEE)	L 398	24	30.12.1989
► M10 Directive du Conseil du 18 mars 1991 (91/157/CEE)	L 78	38	26.3.1991
► M11 Directive du Conseil du 21 mars 1991 (91/173/CEE)	L 85	34	5.4.1991
► M12 Directive du Conseil du 18 juin 1991 (91/338/CEE)	L 186	59	12.7.1991
► M13 Directive du Conseil du 18 juin 1991 (91/339/CEE)	L 186	64	12.7.1991
► M14 Directive de la Commission du 3 décembre 1991 (91/659/CEE)	L 363	36	31.12.1991
► M15 Directive 94/27/CE du Parlement Européen et du Conseil du 30 juin 1994	L 188	1	22.7.1994
► M16 Directive 94/48/CE du Parlement Européen et du Conseil du 7 décembre 1994	L 331	7	21.12.1994
► M17 Directive 94/60/CE du Parlement Européen et du Conseil du 20 décembre 1994	L 365	1	31.12.1994
► M18 Directive 96/55/CE de la Commission du 4 septembre 1996	L 231	20	12.9.1996
► M19 Directive 97/10/CE de la Commission du 26 février 1997	L 68	24	8.3.1997
► M20 Directive 97/16/CE du Parlement Européen et du Conseil du 10 avril 1997	L 116	31	6.5.1997
► M21 Directive 97/64/CE de la Commission du 10 novembre 1997	L 315	13	19.11.1997
► M22 Directive 97/56/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 octobre 1997	L 333	1	4.12.1997
► M23 Directive 98/101/CE de la Commission du 22 décembre 1998	L 1	1	5.1.1999
► M24 Directive 1999/51/CE de la Commission du 26 mai 1999	L 142	22	5.6.1999

▶ <u>M25</u> Directive 1999/43/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 mai 1999	L 166	87	1.7.1999
▶ <u>M26</u> Directive 1999/77/CE de la Commission du 26 juillet 1999	L 207	18	6.8.1999
▶ <u>M27</u> Directive 2001/41/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 juin 2001	L 194	36	18.7.2001
▶ <u>M28</u> Directive 2001/90/CE de la Commission du 26 octobre 2001	L 283	41	27.10.2001
▶ <u>M29</u> Directive 2001/91/CE de la Commission du 29 octobre 2001	L 286	27	30.10.2001
▶ <u>M30</u> Directive 2002/45/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 juin 2002	L 177	21	6.7.2002
▶ <u>M31</u> Directive 2002/62/CE de la Commission du 9 juillet 2002	L 183	58	12.7.2002
▶ <u>M32</u> Directive 2002/61/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 juillet 2002	L 243	15	11.9.2002
▶ <u>M33</u> Directive 2003/2/CE de la Commission du 6 janvier 2003	L 4	9	9.1.2003
▶ <u>M34</u> Directive 2003/3/CE de la Commission du 6 janvier 2003	L 4	12	9.1.2003
▶ <u>M35</u> Directive 2003/11/CE du Parlement européen et du Conseil du 6 février 2003	L 42	45	15.2.2003
▶ <u>M36</u> Directive 2003/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 mai 2003	L 156	26	25.6.2003
▶ <u>M37</u> Directive 2003/34/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 mai 2003	L 156	14	25.6.2003
▶ <u>M38</u> Directive 2003/53/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2003	L 178	24	17.7.2003
▶ <u>M39</u> Directive 2004/21/CE de la Commission du 24 février 2004	L 57	4	25.2.2004

Rectifiée par:

- ▶ **C1** Rectificatif, JO L 250 du 23.9.1999, p. 15 (89/677/CEE)
- ▶ **C2** Rectificatif, JO L 216 du 14.8.1999, p. 25 (97/10/CE)
- ▶ **C3** Rectificatif, JO L 268 du 1.10.1997, p. 38 (97/16/CE)
- ▶ **C4** Rectificatif, JO L 133 du 29.5.2003, p. 94 (2003/2/CE)
- ▶ **C5** Rectificatif, JO L 170 du 9.7.2003, p. 31 (2003/11/CE)

**DIRECTIVE DU CONSEIL****du 27 juillet 1976****concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la limitation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses**

(76/769/CEE)

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne, et notamment son article 100,

vu la proposition de la Commission,

vu l'avis de l'Assemblée ⁽¹⁾,vu l'avis du Comité économique et social ⁽²⁾,

considérant que toute réglementation concernant la mise sur le marché des substances et préparations dangereuses doit viser à la sauvegarde de la population et notamment des personnes qui les emploient;

considérant qu'elle doit contribuer à la protection de l'environnement contre toutes les substances et préparations qui présentent des caractères d'écotoxicité ou qui peuvent polluer l'environnement;

considérant qu'elle doit également avoir pour but de restaurer, préserver et améliorer la qualité de vie des hommes;

considérant que les substances et préparations dangereuses font l'objet de réglementations dans les États membres; que ces réglementations présentent des différences concernant les conditions de la mise sur le marché et de l'emploi; que ces divergences constituent un obstacle aux échanges et ont une incidence directe sur l'établissement et le fonctionnement du marché commun;

considérant qu'il importe, par conséquent, d'éliminer cet obstacle et que, pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de procéder au rapprochement des dispositions législatives régissant la matière dans les États membres;

considérant que des dispositions relatives à certaines substances et préparations dangereuses sont déjà prévues par des directives communautaires; qu'il est cependant nécessaire d'établir une réglementation pour d'autres produits, notamment ceux pour lesquels des organisations internationales ont décidé une limitation, par exemple les polychlorobiphényles (PCB) au sujet desquels le conseil de l'OCDE a déjà pris le 13 février 1973 une décision concernant la limitation de la production et de l'emploi; qu'une telle mesure est nécessaire pour prévenir l'absorption de PCB par le corps humain ainsi que les dommages qui en résultent pour la santé humaine;

considérant que les examens approfondis ont fait apparaître que les polychloroterphényles (PCT) présentant des risques similaires à ceux provoqués par les PCB, leur mise sur le marché et leur emploi doivent en conséquence être également limités;

considérant qu'il est en outre nécessaire de réexaminer périodiquement l'ensemble de ce problème afin de parvenir progressivement à une élimination complète des PCB et des PCT;

considérant que l'utilisation du chloro-1-éthylène (chlorure de vinyle monomère) comme agent propulseur d'aérosols présente des dangers pour la santé de l'homme et qu'il y a lieu en conséquence d'interdire cet emploi,

⁽¹⁾ JO n° C 60 du 13. 3. 1975, p. 49.⁽²⁾ JO n° C 16 du 23. 1. 1975, p. 25.

▼B

A ARRÊTÉ LA PRÉSENTE DIRECTIVE:

Article premier

1. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires en la matière, la présente directive concerne les limitations apportées à la mise sur le marché et à l'emploi, dans les États membres de la Communauté, des substances et préparations dangereuses énumérées dans l'annexe.
2. La présente directive n'est pas applicable:
 - a) au transport des substances et préparations dangereuses par chemin de fer, par route, par voie fluviale, maritime ou aérienne,
 - b) aux substances et préparations dangereuses exportées vers des pays tiers,
 - c) aux substances et préparations en transit soumises à un contrôle douanier pour autant qu'elles ne fassent l'objet d'aucune transformation.
3. Au sens de la présente directive, on entend par:
 - a) substances: les éléments chimiques et leurs composés tels qu'ils se présentent à l'état naturel ou sont produits par l'industrie,
 - b) préparations: les mélanges ou solutions composés de deux ou plusieurs substances.

Article 2

Les États membres prennent toutes les mesures utiles pour que les substances et préparations dangereuses indiquées à l'annexe ne puissent être mises sur le marché ou utilisées qu'aux conditions qui y sont prévues. Ces limitations ne sont pas d'application lors de la mise sur le marché ou de l'utilisation à des fins de recherche et de développement ainsi que d'analyse.

▼M9*Article 2 bis*

Les modifications nécessaires pour adapter les annexes au progrès technique, en ce qui concerne les substances et préparations déjà couvertes par la présente directive, sont arrêtées conformément à la procédure prévue à l'article 21 de la directive 67/548/CEE ⁽¹⁾, modifiée en dernier lieu par la directive 88/490/CEE ⁽²⁾.

▼B*Article 3*

1. Les États membres mettent en vigueur les dispositions nécessaires pour se conformer à la présente directive dans un délai de dix-huit mois à compter de sa notification et en informent immédiatement la Commission.
2. Les États membres communiquent à la Commission le texte des dispositions de droit interne qu'ils adoptent dans le domaine régi par la présente directive.

Article 4

Les États membres sont destinataires de la présente directive.

⁽¹⁾ JO n° 196 du 16. 8. 1967, p. 1.

⁽²⁾ JO n° L 259 du 19. 9.1988, p. 1.

▼B►M5 ANNEXE I ◀**Dénomination de la substance, des groupes de substances ou des préparations****Conditions de limitation**▼M6

- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>1. — Polychlorobiphényles (PCB), à l'exception des monochlorobiphényles et dichlorobiphényles</p> <p>— Polychloroterphényles (PCT)</p> <p>— Préparations, y compris les huiles usagées, dont la teneur en PCB ou PCT est supérieure à ►<u>M8</u> 0,005 % ◀ en poids</p> | <p>Ne sont pas admis. Toutefois, sont admises les catégories suivantes, dans les conditions indiquées ci-après:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) au plus tard jusqu'au 30 juin 1986: appareils électriques en système clos; transformateurs, résistances et inductances; 2) au plus tard jusqu'au 30 juin 1986: gros condensateurs (poids total \geq 1 kg); 3) au plus tard jusqu'au 30 juin 1986: petits condensateurs (à condition que la teneur maximale en chlore des PCB soit de 43 % et que ceux-ci ne contiennent pas plus de 3,5 % de pentachlorobiphényles ou de diphényles plus fortement chlorés); 4) au plus tard jusqu'au 30 juin 1986: fluides caloporteurs dans les installations calorifiques en système clos; 5) au plus tard jusqu'au 30 juin 1986: fluides hydrauliques pour l'équipement souterrain des mines; <ul style="list-style-type: none"> — L'emploi des appareils, installations et fluides visés aux points 1 à 5 ci-avant, en service à la date du 30 juin 1986, reste autorisé jusqu'à leur élimination ou jusqu'à la fin de leur durée de vie. — Les États membres peuvent toutefois, pour des raisons de protection de la santé et de l'environnement, interdire sur leur territoire l'emploi de ces appareils, installations et fluides avant leur élimination ou avant la fin de leur durée de vie. — Une mise sur le marché de l'occasion de ces appareils, installations et fluides qui ne sont pas destinés à l'élimination est interdite à partir du 30 juin 1986. — Dans le cas où les États membres estiment qu'il n'est pas possible, pour des raisons techniques, d'utiliser des produits de substitution, ils peuvent continuer à autoriser l'emploi des PCB, des PCT et de leurs préparations, dans la mesure où ceux-ci sont exclusivement destinés, dans des conditions normales d'entretien du matériel, à compléter les niveaux des liquides contenant des PCB dans des installations existantes en bon état de fonctionnement et achetées avant l'entrée en vigueur de la présente directive 6) au plus tard jusqu'au 30 juin 1986: produits de base et produits intermédiaires destinés à être transformés en d'autres produits ne tombant pas sous l'interdiction de la directive 76/769/CEE et des directives qui l'ont modifiée; au-delà du 30 juin 1986, les États membres, à condition d'adresser une notification préalable motivée à la Commission, peuvent accorder des dérogations à l'interdiction de mise sur leur marché et de l'emploi de ces produits de base et produits intermédiaires, dans la mesure où ils estiment que ces dérogations n'entraînent pas d'effet dangereux pour la santé et l'environnement. |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

▼B

- | | |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>2. Chloro-1-éthylène (chlorure de vinyle monomère).</p> | <p>N'est pas admis comme agent propulseur d'aérosols pour quelqu'emploi que ce soit.</p> |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|

▼M21

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>3. Substances ou préparations liquides qui sont considérées comme dangereuses au sens des définitions de l'article 2 paragraphe 2 et des critères figurant à l'annexe VI, parties 2, 3 et 4, de la directive 67/548/CEE du Conseil, du 27 juin 1967, concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la clas-</p> | <p>1. Ne sont pas admises:</p> <ul style="list-style-type: none"> — dans des objets décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des cendriers, — dans des farces et attrapes, — dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tous les objets destinés à être utilisés comme tels, même sous des aspects décoratifs. |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

▼ M21

sification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses ⁽¹⁾, adaptée au progrès technique par la directive 93/21/CEE de la Commission ⁽²⁾ et par la directive 96/54/CE ⁽³⁾.

2. Sans préjudice de ce qui précède, les substances et préparations qui

- présentent un danger en cas d'aspiration et sont étiquetées R65,
- peuvent être utilisées comme combustible dans les lampes décoratives

et

- sont mises sur le marché dans des conditionnements dont la capacité est inférieure ou égale à 15 litres

ne doivent pas contenir de colorant, excepté pour des raisons fiscales, ni de parfum.

Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances et préparations dangereuses, l'emballage des substances et préparations visées au point 2, doit porter, lorsque ces substances et préparations sont destinées à des lampes, la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: «Tenir les lampes remplies de ce liquide hors de portée des enfants».

▼ M1

4. Phosphate de tri (2,3-dibromopropyle) CAS N° 126-72-7 (Chemical Abstract Service Number).

N'est pas admis dans les articles textiles destinés à entrer en contact avec la peau, par exemple les vêtements, les sous-vêtements et les articles de lingerie.

▼ M2

5. Benzène
Cas n° 71-43-2
(Chemical Abstract Service Number)

N'est pas admis dans les jouets ou parties de jouets mis sur le marché, lorsque la concentration en benzène libre est supérieure à 5 mg/kg du poids du jouet ou d'une partie du jouet.

▼ M8

N'est pas admis en concentration égale ou supérieure à 0,1 % masse dans les substances et préparations mises sur le marché.

Par dérogation, cette disposition n'est pas applicable:

- a) aux carburants qui font l'objet de la directive 85/210/CEE;
- b) aux substances et préparations destinées à être mises en œuvre dans des procédés industriels ne permettant pas l'émission de benzène en quantité supérieure aux prescriptions de la législation existante;
- c) aux déchets qui font l'objet des directives 75/442/CEE ⁽⁴⁾ et 78/319/CEE ⁽⁵⁾.

▼ M14

6. Fibres d'amiante

▼ M26

- 6.1. Crocidolite, n° CAS 12001-28-4
Amosite, n° CAS 12172-73-5
Amiante anthophyllite, n° CAS 77536-67-5
Amiante actinolite, n° CAS 77536-66-4
Amiante tremolite, n° CAS 77536-68-6

6.1. La mise sur le marché et l'emploi de ces fibres et des produits auxquels elles ont été délibérément ajoutées sont interdits.

▼ M26

- 6.2. Chrysotile, n° CAS 120001-29-5
- 6.2. La mise sur le marché et l'emploi de cette fibre et des produits auxquels elle a été délibérément ajoutée sont interdits.

Toutefois, les États membres peuvent exempter les diaphragmes des cellules d'électrolyse existantes jusqu'à ce qu'elles atteignent la fin de leur vie utile ou que, auparavant, des substituts appropriés sans amiante apparaissent sur le marché. La Commission réexaminera cette dérogation avant le 1^{er} janvier 2008.

L'utilisation de produits contenant les fibres d'amiante visées au points 6.1 et 6.2 qui étaient déjà installés et/ou en service avant la date de mise en œuvre de la directive 1999/77/CE par l'État membre concerné continue d'être autorisée jusqu'à leur élimination ou leur fin de vie utile. Cependant, les États membres peuvent, pour des raisons de protection de la santé, interdire sur leur territoire l'utilisation de ces produits avant qu'ils soient éliminés ou qu'ils atteignent la fin de leur vie utile.

Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires concernant la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances et préparations dangereuses, la mise sur le marché et l'utilisation de ces fibres et des produits contenant ces fibres peuvent être, en application des dérogations précitées, autorisées seulement si le produit porte une étiquette conformément aux dispositions de l'annexe II de la directive 76/769/CEE.

▼ M4

8. Oxyde de triaziridinylphosphine
CAS n° 5455-55-1

9. Polybromobiphényle (PBB) CAS
n° 59536-65-1

10. Poudre de Panama (*Quillaja saponaria*) et ses dérivés contenant des saponines

Poudre de racine d'*Helleborus viridis* et d'*Helleborus niger*

Poudre de racine de *Veratrum album* et de *Veratrum nigrum*

Benzidine et/ou ses dérivés

o-nitrobenzaldéhyde CAS n° 552-89-06

Poudre de bois

11. Sulfure et bisulfure d'ammonium
CAS n° 12124-99-1
CAS n° 12135-76-1

Polysulfure d'ammonium

CAS n° 12259-92-6

12. Les esters volatiles de l'acide bromacétique:

Bromacétate:

de méthyle CAS n° 96-32-2

d'éthyle CAS n° 105-36-2

de propyle

de butyle

Ne sont pas admis dans les articles textiles destinés à entrer en contact avec la peau, par exemple les vêtements, les sous-vêtements et les articles de lingerie.

Ne sont pas admis dans les farces et attrapes ou objets destinés à être utilisés comme tels, par exemple comme constituants de la poudre à éternuer et des boules puantes.

Les États membres peuvent cependant tolérer sur leur territoire des boules puantes d'un contenu ne dépassant pas 1,5 ml.

▼ **M8**

13. 2-Naphtylamine
CAS n° 9-1-59-8 et ses sels
14. Benzidine
CAS n° 92-87-5 et ses sels
15. 4-Nitrodiphényle
CAS n° 92-93-3
16. 4-aminodiphényle
CAS n° 92-67-1 et ses sels
- Carbonates de plomb:
- carbonate anhydre neutre
PbCO₃
CAS n° 598-63-0
 - ► **C1** dihydroxybis (carbonate) de triplomb ◀ 2
PbCO₃ Pb(OH)₂
CAS n° 1319-46-6
18. Sulfates de plomb
PbSO₄ (1:1)
CAS n° 7446-14-2
Pb_x SO₄
CAS n° 15739-80-7

Ne sont pas admis en concentration égale ou supérieure à 0,1 % masse dans les substances et préparations mises sur le marché.

Par dérogation, cette disposition n'est pas applicable aux déchets contenant une ou plusieurs de ces substances et qui font l'objet des directives 75/442/CEE et 78/319/CEE.

Ces substances et préparations ne peuvent être vendues au grand public.

Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires en matière de classification, emballage et étiquetage des substances et préparations dangereuses, l'emballage de telles préparations doit porter d'une manière lisible et indélébile la mention suivante: «Réservé aux utilisateurs professionnels».

Ne sont pas admis comme substances et composants de préparations destinées à être utilisées comme peintures, si ce n'est pour la restauration et l'entretien des œuvres d'art ainsi que de bâtiments historiques et de l'intérieur de ceux-ci dès lors que les États membres souhaitent l'autoriser sur leur territoire, conformément aux dispositions de la convention n° 13 de l'OIT relative à l'utilisation du plomb blanc dans la peinture.

Ne sont pas admis comme substances et composants de préparations destinées à être utilisées comme peintures, si ce n'est pour la restauration et l'entretien des œuvres d'art ainsi que de bâtiments historiques et de l'intérieur de ceux-ci dès lors que les États membres souhaitent l'autoriser sur leur territoire, conformément aux dispositions de la convention n° 13 de l'OIT relative à l'utilisation de sulfates de plomb dans la peinture.

▼ **B**

► **M23** Les États membres interdisent, à partir du 1^{er} janvier 2000 au plus tard, la mise sur le marché de piles et accumulateurs contenant plus de 0,0005 % en poids de mercure, y compris dans les cas où ces piles et accumulateurs sont incorporés dans des appareils. Les piles de type «bouton» ou les piles composées d'éléments de type «bouton» ne contenant pas plus de 2 % en poids de mercure ne sont pas soumises à cette interdiction. ◀

▼ **M8**

19. Composés du mercure
- Ne sont pas admis comme substances et composants de préparations destinées à être utilisées pour:
- a) empêcher la salissure par micro-organismes, plantes ou animaux sur:
 - les coques de bateaux;
 - les cages, flotteurs, filets ainsi que tout autre appareillage ou équipement utilisé en pisciculture et conchyliculture;
 - tout appareillage ou équipement totalement ou partiellement immergé;
 - b) la protection du bois;
 - c) l'imprégnation de textiles lourds industriels et des fils destinés à leur fabrication;
 - d) le traitement des eaux industrielles, indépendamment de leur utilisation.

▼ **M33**

20. Composés de l'arsenic
1. Ne sont pas admis comme substances et composés de préparations destinées à être utilisées pour:
 - a) empêcher la salissure par micro-organismes, plantes ou animaux sur:
 - les coques de bateaux,
 - les cages, flotteurs, filets ainsi que tout autre appareillage ou équipement utilisé en pisciculture et conchyliculture,

▼ **M33**

- tout appareillage ou équipement totalement ou partiellement immergé;
- b) la protection du bois. En outre, le bois ainsi traité ne peut pas être mis sur le marché;
- c) cependant, par dérogation:
 - i) les substances et préparations de protection du bois peuvent seulement être mises en œuvre dans les installations industrielles utilisant le vide ou la pression pour l'imprégnation du bois s'il s'agit de solutions de composés inorganiques du type CCA (cuivre-chrome-arsenic) de type C. Le bois ainsi traité ne peut être mis sur le marché avant que l'agent de protection ne soit complètement fixé;
 - ii) le bois traité aux solutions CCA dans les installations industrielles visées au point i) est mis sur le marché à l'usage professionnel et industriel lorsqu'il est mis en œuvre pour préserver l'intégrité structurelle du bois aux fins d'assurer la sécurité des hommes et des animaux et lorsqu'il est improbable que le public entre en contact cutané avec le bois au cours de sa durée de vie utile:
 - le bois de charpente de bâtiments publics, agricoles, administratifs et industriels,
 - les ponts et leurs ouvrages d'art,
 - le bois d'œuvre dans les eaux douces et saumâtres, par exemple, les jetées et les ponts,
 - les écrans acoustiques,
 - les paravalanches,
 - les glissières et barrières de sécurité du réseau autoroutier,
 - les pieux de clôture pour animaux, en conifère rond écorcé,
 - les ouvrages de retenue des terres,
 - les poteaux de transmission électrique et de télécommunications,
 - les traverses de chemin de fer souterrain.

Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires en matière de classification, d'emballage et d'étiquetage des substances et préparations dangereuses, le bois traité mis sur le marché doit porter la mention individuelle «Réservé aux installations industrielles et aux utilisateurs professionnels, contient de l'arsenic». ► **C4** En outre, le bois mis sur le marché en lot doit porter les mentions suivantes: «Portez des gants lorsque vous manipulez ce produit. ◀ Portez un masque anti-poussière et des lunettes de protection lorsque vous sciez ou par ailleurs usinez ce produit. Les déchets de ce produit doivent être traités comme des déchets dangereux par une entreprise agréée.»

- iii) le bois traité visé aux points i) et ii) ne peut pas être utilisé:
 - dans les constructions à usage d'habitation, indépendamment de leur destination,
 - dans toute application impliquant un risque de contact répété avec la peau,
 - dans les eaux marines,
 - à des fins agricoles autres que celles liées aux pieux de clôture pour animaux et aux usages de charpente ou autres structures visés au point ii),
 - dans toute application dans laquelle le bois traité risque d'entrer en contact avec des produits intermédiaires ou finis destinés à la consommation humaine et/ou animale.
2. Ne sont pas admis comme substances et composants de préparations destinées à être utilisées pour le traitement des eaux industrielles, indépendamment de leur utilisation.

▼ **M31**

21. Composés organostanniques

1. Ne peuvent pas être mis sur le marché comme substances et composants de préparations destinées à être utilisées en tant que biocides dans des peintures à composants non liés chimiquement.

Ne peuvent pas être mis sur le marché ou utilisés comme substances et composants de préparations faisant fonction de biocides pour empêcher la salissure par micro-organismes, plantes ou animaux sur:

- a) tous les navires destinés à être utilisés sur des voies de navigation maritime, côtière, d'estuaire et intérieure et sur des lacs, quelle que soit leur longueur;
- b) les cages, les flotteurs, les filets ainsi que tout autre appareillage ou équipement utilisés en pisciculture ou en conchyliculture;
- c) tout appareillage ou équipement totalement ou partiellement immergé.

3. Ne peuvent pas être utilisés comme substances et composants de préparations destinées à être utilisées dans le traitement des eaux industrielles.

▼ **M8**

22. Di- μ -oxo-di-n-butylstanniohydroxyborane
($C_8H_{19}BO_3S_n$, CAS n° 75113-37-0)
(DBB)

N'est pas admis en concentration égale ou supérieure à 0,1 % dans les substances et composants de préparations mises sur le marché. Par dérogation, cette disposition n'est pas applicable à cette substance (DBB), ni aux préparations qui la contiennent et qui sont destinées à être exclusivement transformées en produits finis, dans lesquels cette substance n'apparaît plus dans une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

▼ **M24**

23. Pentachlorophénol (CAS n° 87-86-5) et ses sels et esters

Ne sont pas admis en concentration égale ou supérieure à 0,1 % en masse dans les substances et les préparations mises sur le marché.

À titre de dérogation, la France, l'Irlande, le Portugal, l'Espagne et le Royaume-Uni peuvent, jusqu'au 31 décembre 2008, ne pas appliquer cette disposition aux substances et aux préparations destinées à être utilisées dans des installations industrielles ne permettant pas l'émission et/ou le rejet de pentachlorophénol (PCP) en quantité supérieure à celle fixée par la réglementation en vigueur:

- a) pour le traitement des bois;

cependant, les bois traités ne peuvent être utilisés:

 - à l'intérieur d'immeubles, à des fins décoratives ou non, quelle que soit leur destination finale (habitation, travail, loisir),
 - pour la fabrication et le traitement ultérieur:
 - i) de conteneurs destinés à l'agriculture;
 - ii) d'emballages pouvant entrer en contact avec des produits bruts, intermédiaires ou finis destinés à l'alimentation humaine et/ou animale;
 - iii) d'autres matériels susceptibles de contaminer les produits mentionnés aux points i) et ii);
- b) pour l'imprégnation de fibres et de textiles lourds qui ne sont en aucun cas destinés à l'habillement ou à l'ameublement à des fins décoratives;
- c) à titre exceptionnel, les États membres peuvent autoriser, au cas par cas, des professionnels spécialisés exerçant sur leur territoire à apporter un traitement curatif *in situ*, dans des bâtiments présentant un intérêt culturel, artistique ou historique, ou dans des cas d'urgence, aux bois de charpente ou aux maçonneries infectés par des pourritures sèches (*Serpula lacrymans*) et par des pourritures cubiques.

En tout état de cause:

- a) le pentachlorophénol utilisé en tant que tel ou dans la composition de préparations conformément aux dérogations visées ci-dessus doit avoir une teneur totale en hexachlorodibenzoparadioxine (HCDD) ne dépassant

▼ **M24**

pas deux parties par million (ppm);

- b) ces substances et ces préparations ne peuvent:
- être mises sur le marché que dans des emballages d'une capacité égale ou supérieure à 20 litres,
 - être vendues au grand public.

Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires en matière de classification, d'emballage et d'étiquetage des substances et préparations dangereuses, l'emballage de ces préparations devra porter de manière lisible et indélébile la mention suivante:

«Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.»

En outre, cette disposition n'est pas applicable aux déchets relevant des directives 75/442/CEE ⁽⁴⁾ et 91/689/CEE ⁽¹⁷⁾.

▼ **M12**

24. Cadmium (CAS n° 7440-43-9) et ses composés

- 1.1. Ne sont pas admis pour colorer les produits finis fabriqués au départ des substances et préparations suivantes:

- chlorure de polyvinyle (PVC) [390410] [390421] [390422] ⁽⁶⁾
- polyéthylène (PUR) [390950] ⁽⁶⁾
- polyéthylène à basse densité, à l'exception du polyéthylène à basse densité utilisé pour la production de mélanges-maître colorés [390110] ⁽⁶⁾
- acétate de cellulose (CA) [391211] [391212] ⁽⁶⁾
- acétobutyrate de cellulose (CAB) [391211] [391212] ⁽⁶⁾
- résine époxy [390730] ⁽⁶⁾

En tout cas, quelle que soit leur utilisation ou leur destination finale, est interdite la mise sur le marché des produits finis ou des composants des produits fabriqués à partir des substances et préparations énumérées ci-avant, colorées avec du cadmium, si leur teneur en cadmium (exprimée en Cd métal) est supérieure en masse à 0,01 % de la matière plastique.

- 1.2. Le point 1.1 s'applique également, à partir du 31 décembre 1995:

- a) aux produits finis fabriqués au départ des substances et préparations suivantes:

- résine mélamine-formaldéhyde (MF) [390920] ⁽⁶⁾
- résine d'urée-formaldéhyde (UP) [390910] ⁽⁶⁾
- polyesters insaturés (UP) [390791] ⁽⁶⁾
- téréphtalate de polyéthylène (PET) [390760] ⁽⁶⁾
- téréphtalate de polybutylène (PBT)
- polystyrène cristal/standard [390311] [390319] ⁽⁶⁾
- méthacrylate de méthyle acrylénitrile (AMMA)
- polyéthylène réticulé (VPE) ⁽⁶⁾
- polystyrène impact/choc
- polypropylène (PP) [390210] ⁽⁶⁾

- b) aux peintures [3208] [3209] ⁽⁶⁾

Toutefois, si les peintures ont une haute teneur en zinc, leurs concentrations en cadmium résiduelles doivent être aussi basses que possible et en tout cas ne pas dépasser 0,1 % en masse.

- 1.3. Toutefois, les points 1.1 et 1.2 ne sont pas applicables aux produits destinés à être colorés pour des raisons de sécurité.

- 2.1. Ne sont pas admis pour stabiliser, les produits finis suivants fabriqués au départ des polymères et copolymères du chlorure de vinyl:

- matériaux d'emballage (sacs, conteneurs,

▼M12

- bouteilles, couvercles) [3923 29 10] [392041] [392042] ⁽⁶⁾
- articles de bureau et articles scolaires [392610] ⁽⁶⁾
- garnitures pour meubles, carrosseries ou similaire [392630] ⁽⁶⁾
- vêtements et accessoires du vêtement (y compris les gants) [392620] ⁽⁶⁾
- revêtements des sols et murs [391810] ⁽⁶⁾
- tissus imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés [590310] ⁽⁶⁾
- cuirs synthétiques [4202] ⁽⁶⁾
- disques (musique) [852410] ⁽⁶⁾
- tuyauteries et accessoires de raccordement [391723] ⁽⁶⁾
- portes pivotantes (type «saloon») ⁽⁶⁾
- véhicules pour le transport routier (intérieur, extérieur, bas de caisse) ⁽⁶⁾
- recouvrement des tôles d'aciers utilisées en construction ou dans l'industrie ⁽⁶⁾
- isolation des câbles électriques ⁽⁶⁾

En tout cas, quelle que soit leur utilisation ou leur destination finale, est interdite la mise sur le marché des produits finis, énumérés ci-avant, ou des composants de ces produits, fabriqués à partir des polymères et copolymères du chlorure de vinyl, stabilisés par des substances contenant du cadmium si leur teneur en cadmium (exprimée en Cd métal) est supérieure en masse à 0,01 % du polymère.

Ces dispositions entrent en vigueur le 30 juin 1994.

- 2.2. Toutefois, le point 2.1 n'est pas applicable aux produits finis utilisant des stabilisants à base de cadmium pour des raisons de sécurité.
3. Au sens de la présente directive, on entend par «traitement de surface au cadmium (cadmiage)» n'importe quel dépôt ou recouvrement de cadmium métallique sur une surface métallique.
 - 3.1. Ne sont pas admis pour le cadmiage des produits métalliques ou de composants des produits utilisés dans les secteurs/applications suivants:
 - a) les équipements et machines pour:
 - la production alimentaire: [8210] [841720] [841981] [842111] [842122] [8422] [8435] [8437] [8438] [847611] ⁽⁶⁾
 - l'agriculture [841931] [842481] [8432] [8433] [8434] [8436] ⁽⁶⁾
 - la réfrigération et la congélation [8418] ⁽⁶⁾
 - l'imprimerie et la presse [8440] [8442] [8443] ⁽⁶⁾
 - b) les équipements et machines pour la production:
 - des accessoires ménagers [7321] [842112] [8450] [8509] [8516] ⁽⁶⁾
 - de l'ameublement [8465] [8466] [9401] [9402] [9403] [9404] ⁽⁶⁾
 - des installations sanitaires [7324] ⁽⁶⁾
 - du chauffage central et du conditionnement d'air [7322] [8403] [8404] [8415] ⁽⁶⁾

En tous cas, quelle que soit leur utilisation ou leur destination finale, est interdite la mise sur le marché des produits finis cadmiés ou des composants de ces produits utilisés dans les secteurs/applications figurant aux points a) et b), ainsi que des produits manufacturés dans les secteurs visés au point b).

- 3.2. Les dispositions visées au point 3.1 sont également applicables à partir du 30 juin 1995 aux produits cadmiés ou composants de ces produits lorsqu'ils sont utilisés dans les secteurs/applications figurant aux

▼ **M12**

points a) et b), ainsi qu'aux produits manufacturés dans les secteurs visés au point b):

- a) les équipements et machines pour la production:
 - du papier et du carton [841932] [8439] [8441] ⁽⁶⁾
 - du textile et de l'habillement [8444] (1) [8445] [8447] [8448] [8449] [8451] [8452] ⁽⁶⁾
- b) les équipements et machines pour la production:
 - de la manutention industrielle [8425] [8426] [8427] [8428] [8429] [8430] [8431] ⁽⁶⁾
 - des véhicules routiers et agricoles [chapitre 87] ⁽⁶⁾
 - des trains [chapitre 86] ⁽⁶⁾
 - des bateaux [chapitre 89] ⁽⁶⁾

3.3. Toutefois, les points 3.1 et 3.2 ne sont pas applicables aux:

- produits et composants des produits utilisés dans l'aéronautique, l'aérospatiale, l'exploitation minière, «off shore» et nucléaire, dont les applications requièrent un haut degré de sécurité, ainsi qu'aux organes de sécurité dans les véhicules routiers et agricoles, les trains et les bateaux,
- contacts électriques, quels que soient leurs secteurs d'utilisation et ce pour des raisons de fiabilité de l'appareillage sur lequel ils sont installés.

▼ **M24**

4. L'Autriche et la Suède, qui appliquent déjà des restrictions relatives au cadmium plus sévères que celles prévues aux points 1, 2 et 3, peuvent continuer à les appliquer jusqu'au 31 décembre 2002. La Commission réexaminera avant cette date les dispositions relatives au cadmium établies à l'annexe I de la directive 76/769/CEE, à la lumière des résultats de l'évaluation des risques liés au cadmium et des progrès de la connaissance et des techniques concernant les substances pouvant se substituer au cadmium.

▼ **M13**

25. Mono-méthyl-tétrachlorodiphénylméthane
Nom commercial: Ugilec 141
N° CAS 76253-60-6

À partir du 18 juin 1994 la mise sur le marché et l'utilisation de cette substance, des préparations et des produits qui en contiennent, sont interdites. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas:

- 1) aux installations ou machines qui étaient déjà en service le 18 juin 1994, jusqu'à ce que ces installations ou machines soient éliminées. A partir du 18 juin 1994, les États membres peuvent toutefois, pour des raisons de protection de la santé et de l'environnement, interdire sur leur territoire l'emploi de ces installations ou machines avant leur élimination;
- 2) à l'entretien des installations ou machines déjà en service le 18 juin 1994.

À partir du 18 juin 1994, il est interdit de mettre sur le marché de l'occasion cette substance ainsi que les préparations et les installations ou machines qui en contiennent.

26. Mono-méthyl-dichlorodiphénylméthane
Nom commercial: Ugilec 121, Ugilec 21
N° CAS inconnu
27. Mono-méthyl-dibromodiphénylméthane
Nom commercial: DBBT
N° CAS 99688-47-8

La mise sur le marché et l'emploi de cette substance, des préparations et des produits qui en contiennent sont interdits.

La mise sur le marché et l'emploi de cette substance, des préparations et des produits (SIC! produits) qui en contiennent sont interdits.

▼ **M15**

28. Nickel
N° CAS 7440-02-0
N° EINES 2311114

Ne doit pas être utilisé:

- 1) dans les assemblages de tiges introduites, à titre temporaire ou non, dans les oreilles percées et dans les autres

▼ **M15**

et ses composés

parties du corps humain qui sont percées, pendant la durée de l'épithélisation de la blessure provoquée par la perforation, à moins que ces assemblages ne soient homogènes et que la concentration de nickel — en termes de masse de nickel par rapport à la masse totale — ne soit inférieure à 0,05 %;

- 2) dans les types de produits destinés à entrer en contact direct et prolongé avec la peau, tels que:
- boucles d'oreilles,
 - colliers, bracelets et chaînes, bracelets de cheville et bagues,
 - boîtiers, bracelets et fermoirs de montre,
 - boutons à rivets, boucles, rivets, fermetures Éclair (SIC! éclair) et marques de métal, lorsqu'ils sont utilisés dans des vêtements,

si le taux de libération du nickel qui se dégage des parties de ces produits entrant en contact direct et prolongé avec la peau est supérieur à 0,5 µg par centimètre carré et par semaine;

- 3) dans les types de produits énumérés au point 2 ci-dessus lorsqu'ils sont recouverts d'une matière autre que le nickel, à moins que ce revêtement ne soit suffisant pour assurer que le taux de libération du nickel qui se dégage des parties de ces produits entrant en contact direct et prolongé avec la peau ne dépasse pas 0,5 µg par centimètre carré et par semaine pendant une période d'utilisation normale du produit de deux ans au minimum.

En outre, les produits visés aux points 1, 2 et 3 ci-dessus ne peuvent être mis sur le marché que s'ils satisfont aux exigences qui y sont énoncées.

▼ **M19**

29. Substances figurant à l'annexe I de la directive 67/548/CEE classées «cancérogène catégorie 1 ou cancérogène catégorie 2» et étiquetées au moins «Toxique (T)», avec la phrase de risque R 45: «Peut provoquer le cancer» ou la phrase de risque R 49: «Peut provoquer le cancer par inhalation», et reprises comme suit:

Cancérogène catégorie 1: voir liste 1 en appendice.

Cancérogène catégorie 2: voir liste 2 en appendice.

Sans préjudice des autres points de l'annexe I de la directive 76/769/CEE:

Ne peuvent être admises dans les substances et préparations mises sur le marché et destinées à être vendues au grand public en concentration individuelle égale ou supérieure:

- soit à celle fixée à l'annexe I de la directive 67/548/CEE du Conseil ⁽⁷⁾,
- soit à celle fixée au point 6 tableau VI de l'annexe I de la directive 88/379/CEE du Conseil ⁽⁸⁾, lorsqu'aucune limite de concentration ne figure à l'annexe I de la directive 67/548/CEE.

► **M22** Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires en matière de classification, d'emballage et d'étiquetage des substances et préparations dangereuses, l'emballage de ces substances et préparations doit porter d'une manière lisible et indélébile la mention suivante: «Réservé aux utilisateurs professionnels». ◀

Par dérogation, cette disposition n'est pas applicable:

- a) aux médicaments à usage médical ou vétérinaire au sens de la directive 65/65/CEE du Conseil ⁽⁹⁾;
- b) aux produits cosmétiques au sens de la directive 76/768/CEE du Conseil ⁽¹⁰⁾;
- c) ► **C2** — aux carburants visés par la directive 85/210/CEE du Conseil ⁽¹¹⁾,
 - aux produits dérivés des huiles minérales, prévus pour être utilisés comme combustibles ou carburants dans des installations de combustion mobiles ou fixes,
 - aux combustibles vendus en système fermé (par exemple: bonbonnes de gaz liquéfié); ◀
- d) aux couleurs pour artistes relevant de la directive 88/379/CEE du Conseil ⁽¹²⁾.

30. Substances figurant à l'annexe I de la directive 67/548/CEE classées «mutagène catégorie 1 ou mutagène catégorie 2» et étiquetées

Sans préjudice des autres points de l'annexe I de la directive 76/769/CEE:

Ne peuvent être admises dans les substances et préparations

▼ **M19**

tées avec la phrase de risque R 46: «Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires», et reprises comme suit:

Mutagène catégorie 1: voir liste 3 en appendice.

Mutagène catégorie 2: voir liste 4 en appendice.

31. Substances figurant à l'annexe I de la directive 67/548/CEE classées «toxiques pour la reproduction catégorie 1 ou toxiques pour la reproduction catégorie 2» et étiquetées avec la phrase de risque R 60: «Peut altérer la fertilité» et/ou R 61: «Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant», et reprises comme suit:

Toxique pour la reproduction catégorie 1: voir liste 5 en appendice.

Toxique pour la reproduction catégorie 2: voir liste 6 en appendice.

mises sur le marché et destinées à être vendues au grand public en concentration individuelle égale ou supérieure:

- soit à celle fixée à l'annexe I de la directive 67/548/CEE,
- soit à celle fixée au point 6 tableau VI de l'annexe I de la directive 88/379/CEE, lorsqu'aucune limite de concentration ne figure à l'annexe I de la directive 67/548/CEE.

► **M22** Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires en matière de classification, d'emballage et d'étiquetage des substances et préparations dangereuses, l'emballage de ces substances et préparations doit porter d'une manière lisible et indélébile la mention suivante: «Réservé aux utilisateurs professionnels». ◀

Par dérogation, cette disposition n'est pas applicable:

- a) aux médicaments à usage médical ou vétérinaire au sens de la directive 65/65/CEE;
- b) aux produits cosmétiques au sens de la directive 76/768/CEE;
- c) ► **C2** — aux carburants visés par la directive 85/210/CEE du Conseil ⁽¹⁾,
 - aux produits dérivés des huiles minérales, prévus pour être utilisés comme combustibles ou carburants dans des installations de combustion mobiles ou fixes,
 - aux combustibles vendus en système fermé (par exemple: bonbonnes de gaz liquéfié); ◀
- d) aux couleurs pour artistes relevant de la directive 88/379/CEE.

Sans préjudice des autres points de l'annexe I de la directive 76/769/CEE:

Ne peuvent être admises dans les substances et préparations mises sur le marché et destinées à être vendues au grand public en concentration individuelle égale ou supérieure:

- soit à celle fixée à l'annexe I de la directive 67/548/CEE,
- soit à celle fixée au point 6 tableau VI de l'annexe I de la directive 88/379/CEE, lorsqu'aucune limite de concentration ne figure à l'annexe I de la directive 67/548/CEE.

► **M22** Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires en matière de classification, d'emballage et d'étiquetage des substances et préparations dangereuses, l'emballage de ces substances et préparations doit porter d'une manière lisible et indélébile la mention suivante: «Réservé aux utilisateurs professionnels». ◀

Par dérogation, cette disposition n'est pas applicable:

- a) aux médicaments à usage médical ou vétérinaire au sens de la directive 65/65/CEE;
- b) aux produits cosmétiques au sens de la directive 76/768/CEE;
- c) ► **C2** — aux carburants visés par la directive 85/210/CEE du Conseil ⁽¹⁾,
 - aux produits dérivés des huiles minérales, prévus pour être utilisés comme combustibles ou carburants dans des installations de combustion mobiles ou fixes,
 - aux combustibles vendus en système fermé (par exemple: bonbonnes de gaz liquéfié); ◀
- d) aux couleurs pour artistes relevant de la directive 88/379/CEE.

▼ **M28**

32. Substances et préparations contenant une ou plusieurs des substances suivantes:

a) créosote

1. Ne peuvent être utilisées pour le traitement du bois. En outre, la mise sur le marché du bois ainsi traité est interdite.

2. Dérogations:

▼ **M28**

- Einecs n° 232-287-5
CAS n° 8001-58-9
- b) huile de créosote
Einecs n° 263-047-8
CAS n° 61789-28-4
- c) distillats de goudron de houille, huiles de naphthalène
Einecs n° 283-484-8
CAS n° 84650-04-4
- d) huile de créosote, fraction acénaphtène
Einecs n° 292-605-3
CAS n° 90640-84-9
- e) distillats supérieurs de goudron de houille
Einecs n° 266-026-1
CAS n° 65996-91-0
- f) huile anthracénique
Einecs n° 292-602-7
CAS n° 90640-80-5
- g) phénols de goudron, charbon, pétrole brut
Einecs n° 266-019-3
CAS n° 65996-85-2
- h) créosote de bois
Einecs n° 232-419-1
CAS n° 8021-39-4
- i) résidus d'extraction alcalins (charbon), goudron de houille à basse température
Einecs n° 310-191-5
CAS n° 122384-78-5
- i) Ces substances et préparations peuvent être utilisées pour le traitement du bois dans les installations industrielles ou par des utilisateurs professionnels visés par la législation communautaire sur la protection des travailleurs pour le retraitement exclusif in situ si elles contiennent:
- a) une concentration de benzo[a]pyrène inférieure à 0,005 % en poids;
- b) une concentration de phénols extractibles par l'eau inférieure à 3 % en poids.
- Ces substances et préparations utilisées pour le traitement du bois dans les installations industrielles ou par des utilisateurs professionnels:
- ne peuvent être mises sur le marché que dans un emballage d'une capacité de 20 litres ou plus,
- ne peuvent être vendues aux consommateurs.
- Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires en matière de classification, d'emballage et d'étiquetage des substances et préparations dangereuses, l'emballage de ces substances et préparations doit porter d'une manière lisible et indélébile la mention suivante: «Réservé aux installations industrielles ou aux utilisateurs professionnels».
- ii) Les bois traités dans les installations industrielles ou par des utilisateurs professionnels selon le point i) et qui sont mis sur le marché pour la première fois ou retraités in situ sont réservés à un usage exclusivement professionnel et industriel, comme, par exemple, dans les chemins de fer, les lignes électriques, les clôtures, l'agriculture (par exemple, échelas d'arbres fruitiers), les installations portuaires ou les voies fluviales.
- iii) En ce qui concerne les bois traités avec des substances visées aux points 32 a) à i) avant l'entrée en vigueur de la présente directive, l'interdiction de mise sur le marché énoncée au point 1 ne s'applique pas aux bois placés sur le marché de l'occasion en vue d'une réutilisation.

3. Cependant, les bois traités selon les points 2 ii) et iii) ne peuvent être utilisés:

- à l'intérieur de bâtiments, quelle que soit leur destination,
- dans les jouets,
- sur les terrains de jeu,
- dans les parcs, jardins ou autres lieux récréatifs publics situés en plein air en cas de risque de contact fréquent avec la peau,
- dans la fabrication de meubles de jardin, tels que les tables de camping,
- pour la confection, l'utilisation et le retraitement:
 - de conteneurs destinés à la culture,
 - d'emballages pouvant entrer en contact avec des produits bruts, intermédiaires et/ou finis destinés à l'alimentation humaine et/ou animale,
 - des autres matériels susceptibles de contaminer lesdits produits.

▼ **M18**

33. Chloroforme n° CAS 67-66-3
34. Tétrachlorure de carbone n° CAS 56-23-5
35. 1,1,2-trichloroéthane n° CAS 79-00-5
36. 1,1,2,2-tétrachloroéthane n° CAS 79-34-5
37. 1,1,1,2-tétrachloroéthane n° CAS 630-20-6
38. Pentachloroéthane n° CAS 76-01-7
39. 1,1-dichloroéthylène n° CAS 75-

Ne pas utiliser en concentration supérieure ou égale à 0,1 % dans les substances et préparations destinées à la vente au grand public et/ou aux applications conduisant à une diffusion, telles que le nettoyage des surfaces et le nettoyage des tissus.

Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires concernant la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances et préparations dangereuses, l'emballage de ces substances et des préparations qui en contiennent en concentration supérieure ou égale à 0,1 % doit porter l'inscription lisible et indélébile suivante: «réservé aux installations industrielles».

▼ M18

- 35-4
40. 1,1,1-trichloroéthane n° CAS 71-55-6
- Par dérogation, cette disposition n'est pas applicable:
- aux médicaments ou produits vétérinaires tels que définis par la directive 65/65/CEE du Conseil ⁽¹³⁾, modifiée en dernier lieu par la directive 93/39/CEE ⁽¹⁴⁾;
 - aux produits cosmétiques tels que définis par la directive 76/768/CEE du Conseil ⁽¹⁵⁾, modifiée en dernier lieu par la directive 93/35/CEE ⁽¹⁶⁾.

▼ M16

41. Substances qui:
- soit
- figurent I de la directive 65/548/CEE, sont classées comme inflammables, facilement inflammables ou extrêmement inflammables et étiquetées en tant que telles,
- soit
- ne figurent pas encore à l'annexe I de la directive 67/548/CEE mais sont conformes aux critères d'inflammabilité de l'annexe VI de la directive 67/548/CEE et sont provisoirement classées et étiquetées comme inflammables, facilement inflammables ou extrêmement inflammables, conformément à l'article 5 paragraphe 2 de la directive 67/548/CEE.
- Ne peuvent pas être utilisés en tant que tels ou sous la forme de préparations dans des générateurs d'aérosols mis sur le marché et destinés à être vendus au grand public à des fins de divertissements et de décoration comme:
 - les scintillants métallisés destinés principalement à la décoration,
 - la neige et le givre artificiels,
 - coussins «pêteurs»,
 - les bombes à serpents,
 - les excréments factices,
 - les mirlitons,
 - les paillettes et les mousses décoratives
 - les toiles d'araignée artificielles
 - les boules puantes,
 - etc.
 - Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires en matière de classification, d'emballage et d'étiquetage des substances dangereuses, l'emballage des générateurs d'aérosols visés ci-dessus doit porter d'une manière visible et indélébile la mention suivante:

«Usage réservé aux utilisateurs professionnels».
 - Par dérogation, les points 1 et 2 ne sont pas applicables aux générateurs d'aérosols visés à l'article 9 *bis* de la directive 75/324/CEE.
 - Les produits visés ci-dessus ne peuvent être mis sur le marché que s'ils satisfont aux exigences qui y sont énoncées.

▼ M29

41. Hexachloroéthane
- CAS n° 67-72-1
- EINECS n° 2006664
- Ne peut être utilisé dans la fabrication ou la transformation des métaux non ferreux.

▼ M30

42. Alcanes en C₁₀-C₁₃, chloro (paraffines chlorées à chaîne courte)
- Ne peuvent être mis sur le marché en tant que substances ou constituants d'autres substances ou préparations à des concentrations supérieures à 1 % pour
 - l'usinage des métaux,
 - le graissage du cuir.
 - Avant le 1^{er} janvier 2003, toutes les utilisations restantes des PCCC seront réexaminées par la Commission, en coopération avec les États membres et la commission OSPAR, à la lumière de toute nouvelle donnée scientifique pertinente concernant les risques présentés par les PCCC pour la santé de l'environnement.

Le Parlement européen sera tenu informé des résultats de ce réexamen.

▼ M34

43. Colorants azoïques
- **M39** 1. Les colorants azoïques pouvant libérer, par coupure réductrice d'un ou plusieurs groupements azoïques, une ou plusieurs des amines aromatiques énumérées dans l'appendice, en concentrations détectables, c'est-à-dire supérieures à 30 ppm dans les articles finis ou dans les parties teintées de ceux-ci, selon les

▼ **M34**

méthodes d'essai énumérées dans l'appendice, ne peuvent pas être utilisés dans les articles en tissu et en cuir susceptibles d'entrer en contact direct et prolongé avec la peau humaine ou la cavité buccale, tels que:

- vêtements, literie, serviettes de toilette, postiches, perruques, chapeaux, couches et autres articles d'hygiène, sacs de couchage,
- chaussures, gants, bracelets de montre, sacs à main, porte-monnaie/portefeuilles, porte-documents, dessus de chaises, porte-monnaie portés autour du cou,
- jouets en tissu ou en cuir et jouets comportant des accessoires en tissu ou en cuir,
- fil et étoffes destinés au consommateur final. ◀

2. En outre, les articles en tissu ou en cuir visés au point 1 ne peuvent pas être mis sur le marché, sauf s'ils sont conformes aux exigences fixées dans ce point.

Par dérogation, et jusqu'au 1^{er} janvier 2005, cette disposition ne s'applique pas aux articles en tissu fabriqués avec des fibres recyclées si les amines en question sont dégagées par les résidus résultant de la teinture préalable des mêmes fibres et si la concentration des amines énumérées qui sont dégagées est inférieure à 70 ppm.

3. Les colorants azoïques figurant sur la «liste des colorants azoïques» qui est ajoutée à l'appendice ne peuvent pas être mis sur le marché ou utilisés pour teindre des articles en tissu ou en cuir en tant que substance ou composante de préparation à des concentrations supérieures à 0,1 % en masse.
4. Au plus tard le 11 septembre 2005, la Commission procède, à la lumière des nouvelles connaissances scientifiques, au réexamen des dispositions relatives aux colorants azoïques.

▼ **M35**

► **C5** 44. Diphényléther, dérivé pentabromé $C_{12}H_3Br_5O$

1. Ne peut être mis ◀ sur le marché ni employé en tant que substance ou constituant de substances ou de préparations à des concentrations supérieures à 0,1 % en masse.
2. Les articles ne peuvent être mis sur le marché s'ils (ou des parties d'eux-mêmes agissant comme retardateurs de flammes) contiennent cette substance à des concentrations supérieures à 0,1 % en masse.

► **C5** 45. Diphényléther, dérivé octabromé $C_{12}H_2Br_8O$

1. Ne peut être mis ◀ sur le marché ni employé en tant que substance ou constituant de substances ou de préparations à des concentrations supérieures à 0,1 % en masse.
2. Les articles ne peuvent être mis sur le marché s'ils (ou des parties d'eux-mêmes agissant comme retardateurs de flammes) contiennent cette substance à des concentrations supérieures à 0,1 % en masse.

▼ **M38**

46.

- 1) Nonylphénol $C_6H_4(OH)C_9H_{19}$
 2) Éthoxylate de nonylphénol $(C_2H_4O)_n C_{15}H_{24}O$

Ne peut être mis sur le marché ni employé en tant que substance ou constituant de préparations à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 % en masse dans les cas suivants:

- 1) nettoyage industriel et institutionnel, sauf:
- les systèmes fermés et contrôlés de nettoyage à sec dans lesquels le liquide de nettoyage est recyclé ou incinéré,
 - les systèmes de nettoyage avec traitement spécial dans lesquels le liquide de nettoyage est recyclé ou incinéré;
- 2) nettoyage domestique;
- 3) traitement des textiles et du cuir, sauf:
- traitement sans rejet dans les eaux usées,
 - systèmes comportant un traitement spécial dans lequel l'eau utilisée est prétraitée afin de supprimer totalement la fraction organique avant le traitement

▼ **M38**

- biologique des eaux usées (dégraissage de peaux de mouton);
- 4) émulsifiant dans les produits agricoles de traitement par immersion des trayons;
 - 5) usinage des métaux, sauf:
 - utilisation dans le cadre de systèmes fermés et contrôlés dans lesquels le liquide de nettoyage est recyclé ou incinéré;
 - 6) fabrication de pâte à papier et de papier;
 - 7) produits cosmétiques;
 - 8) autres produits d'hygiène corporelle, sauf:
 - spermicides;
 - 9) coformulants dans les pesticides et biocides
47. Ciment
- 1) Le ciment et les préparations contenant du ciment ne peuvent être utilisés ou mis sur le marché s'ils contiennent, lorsqu'ils sont hydratés, plus de 0,0002 % de chrome VI soluble du poids sec total du ciment.
 - 2) Si des agents réducteurs sont utilisés — et sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires concernant la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances et préparations dangereuses — l'emballage du ciment ou de préparations contenant du ciment doit comporter des informations lisibles et indélébiles indiquant la date d'emballage, les conditions de stockage et la période de stockage appropriée afin que l'agent réducteur reste actif et que le contenu en chrome VI soluble soit maintenu en dessous de la limite visée au point 1.
 - 3) Par dérogation, les points 1 et 2 ne s'appliquent pas à la mise sur le marché et à l'emploi dans le cadre de procédés contrôlés fermés et totalement automatisés, dans lesquels le ciment et les préparations contenant du ciment sont traités exclusivement par des machines, et où il n'existe aucun risque de contact avec la peau.

▼ **B**

- **M21** ⁽¹⁾ JO L 196 du 16. 8. 1967, p. 1.
⁽²⁾ JO L du 110 du 4. 5. 1993, p. 20.
⁽³⁾ JO L 248 du 30. 9. 1996, p. 1. ◀
⁽⁴⁾ JO n° L 194 du 25. 7. 1975, p. 39.
⁽⁵⁾ JO n° L 84 du 31. 3. 1978, p. 43.
⁽⁶⁾ Règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil, du 23 juillet 1987, relatif à la nomenclature tarifaire et statistique et au tarif douanier commun (JO n° L 256 du 7. 9. 1987).
► **M19** ⁽⁷⁾ JO n° 196 du 16. 8. 1967, p. 1/67.
⁽⁸⁾ JO n° L 187 du 16. 7. 1988, p. 14.
⁽⁹⁾ JO n° L 22 du 9. 2. 1965, p. 369/65.
⁽¹⁰⁾ JO n° L 262 du 27. 9. 1976, p. 169.
⁽¹¹⁾ JO n° L 96 du 3. 4. 1985, p. 25.
⁽¹²⁾ JO n° L 187 du 16. 7. 1988, p. 14. ◀
► **M18** ⁽¹³⁾ JO n° 22 du 9. 2. 1965, p. 369/65.
⁽¹⁴⁾ JO L ° 214 du 24. 8. 1993, p. 22.
⁽¹⁵⁾ JO ° L 262 du 27. 9. 1976, p. 169.
⁽¹⁶⁾ JO ° L 151 du 23. 6. 1993, p. 32. ◀
► **M24** ⁽¹⁷⁾ JO L 377 du 31.12.1991, p. 20. ◀

▼ **M22***Appendice***Introduction***Précisions concernant les rubriques*

Nom de la substance:

Le nom utilisé est le même que celui figurant à l'annexe I de la directive 67/548/CEE. Dans toute la mesure du possible, les substances dangereuses sont désignées par leur appellation EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances — Inventaire européen des produits chimiques commercialisés) ou ELINCS (European List of Notified Chemical Substances — Liste européenne des substances chimiques notifiées). Les entrées ne figurant pas dans l'EINECS ni dans l'ELINCS sont désignées par une appellation internationalement reconnue (ISO ou UICPA par exemple). Un nom plus couramment utilisé est parfois ajouté.

Numéro index:

Le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe I de la directive 67/548/CEE. Les substances figurent dans l'appendice dans l'ordre de leur numéro.

Numéro CE:

Pour les substances figurant dans l'inventaire européen des produits chimiques commercialisés (EINECS), il existe un code d'identification commençant à 200-001-8. Pour les nouvelles substances notifiées dans le cadre de la directive 67/548/CEE, un code d'identification a été défini et publié dans la liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS). La numérotation commence à 400-010-9.

Numéro CAS:

La numérotation CAS (Chemical Abstract Service) a été mise en place pour faciliter l'identification des substances.

Notes

Le texte complet des notes figure dans l'avant-propos à l'annexe I de la directive 67/548/CEE. Les notes à prendre en compte aux fins de la présente directive sont les suivantes.

Note J

La classification comme cancérigène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (EINECS n° 200-753-7).

Note K

La classification comme cancérigène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène (EINECS n° 203-450-8).

Note L

La classification comme cancérigène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 3 % d'extrait de diméthyl sulfoxyde (DMSO) mesuré selon la méthode IP 346.

Note M

La classification comme cancérigène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,005 % poids/poids de benzo[a]pyrène (EINECS n° 200-028-5).

Note N

La classification comme cancérigène ne doit pas s'appliquer si l'historique complet du raffinage est connu et qu'il peut être établi que la substance à partir de laquelle elle est produite n'est pas cancérigène.

Note P

La classification comme cancérigène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (EINECS n° 200-753-7).

▼ **M27**

Note R

La classification comme cancérigène ne doit pas s'appliquer aux fibres dont la moyenne géométrique du diamètre pondérée par la longueur, moins deux erreurs types, est supérieure à 6 µm.

▼ **M22****Point 29 — Substances cancérogènes: catégorie 1**

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Trioxyde de chrome; anhydride chromique	024-001-00-0	215-607-8	1333-82-0	
Chromates de zinc y compris le chromate de zinc et potassium	024-007-00-3			
Monoxyde de nickel; oxyde de nickel (II)	028-003-00-2	215-215-7	1313-99-1	
Dioxyde de nickel; oxyde de nickel (IV)	028-004-00-8	234-823-3	12035-36-8	
Trioxyde de dinickel; oxyde de nickel (III)	028-005-00-3	215-217-8	1314-06-3	
Sulfure de nickel; sulfure de nickel (II)	028-006-00-9	240-841-2	16812-54-7	
Disulfure de trinickel; sous-sulfure de nickel	028-007-00-4	234-829-6	12035-72-2	
Trioxyde de diarsenic; trioxyde d'arsenic	033-003-00-0	215-481-4	1327-53-3	
Pentaoxyde de diarsenic; pentoxyde d'arsenic	033-004-00-6	215-116-9	1303-28-2	
Acide arsenique et ses sels	033-005-00-1			
Hydrogéoarsénate de plomb	082-011-00-0	232-064-2	7784-40-9	
▼ M36 Butane [contenant ≥ 0,1 % Butadiène (203-450-8)] [1]	601-004-01-8	203-448-7 [1]	106-97-8 [1]	C, S
Isobutane [contenant ≥ 0,1 % Butadiène (203-450-8)] [2]		200-857-2 [2]	75-28-5 [2]	
1,3-Butadiène; Buta-1,3-diène	601-013-00-X	203-450-8	106-99-0	D
▼ M22 Benzène	601-020-00-8	200-753-7	71-43-2	
Chlorure de vinyle; chloroéthylène	602-023-00-7	200-831-0	75-01-4	
Oxyde de bis(chlorométhyle); étherbis(chlorométhylrique)	603-046-00-5	208-832-8	542-88-1	
Oxyde de chlorométhyle et de méthyle; éther chlorodiméthylrique	603-075-00-3	203-480-1	107-30-2	
2-naphtylamine	612-022-00-3	202-080-4	91-59-8	
Benzidine; 4,4'-diaminobiphényle	612-042-00-2	202-199-1	92-87-5	
Sels de benzidine	612-070-00-5			
Sels de 2-naphtylamine	612-071-00-0			
4-aminobiphényle; 4-biphénylamine	612-072-00-6	202-177-1	92-67-1	
Sels de 4-aminobiphényle; sels de 4-aminobiphénylamine	612-073-00-1			

▼ **M22**

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Goudron de houille (charbon); goudron de houille [Sous-produit de la distillation destructive du charbon. Semi-solide noirâtre. Combinaison complexe d'hydrocarbures aromatiques, de composés phénoliques, de bases azotées et de thiophènes.]	648-081-00-7	232-361-7	8007-45-2	
Goudron de houille à haute température (charbon); goudron de houille [Produit de condensation obtenu par refroidissement, jusqu'à la température ambiante, du gaz généré par la distillation destructive du charbon à haute température (au-dessus de 700 °C). Liquide visqueux de couleur noire, plus dense que l'eau. Se compose principalement d'un mélange complexe d'hydrocarbures aromatiques à noyaux condensés. Peut contenir de petites quantités de composés phénoliques et de bases aromatiques azotées.]	648-082-00-2	266-024-0	65996-89-6	
Goudron de houille à basse température (charbon); huile lourde de houille [Produit de condensation obtenu par le refroidissement, jusqu'à la température ambiante, du gaz généré par la distillation destructive du charbon à basse température (au-dessous de 700 °C). Liquide visqueux de couleur noire, plus dense que l'eau. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques à noyaux condensés, de composés phénoliques, de bases aromatiques azotées et de leurs dérivés alkylés.]	648-083-00-8	266-025-6	65996-90-9	
Goudron de lignite, distillat [Huile obtenue par distillation de goudron de lignite. Se compose principalement d'hydrocarbures aliphatiques, d'hydrocarbures naphthéniques et d'hydrocarbures aromatiques comportant un à trois cycles, de leurs dérivés alkylés, d'hétéroaromatiques et de phénols mono-ou bicycliques dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 150 °C et 360 °C.]	648-145-00-4	309-885-0	101316-83-0	
Goudron de lignite à basse température [Goudron obtenu par carbonisation et gazéification de lignite à basse température. Se compose principalement d'hydrocarbures aliphatiques, d'hydrocarbures naphthéniques, d'hydrocarbures aromatiques cycliques, d'hydrocarbures hétéroaromatiques et de phénols cycliques.]	648-146-00-X	309-886-6	101316-84-1	

▼ **M25**

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Distillats paraffiniques légers (pétrole); huile de base non raffinée ou légèrement raffinée [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation sous vide du résidu de distillation atmosphérique du pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₁₅ -C ₃₀ , et fournit une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures aliphatiques saturés, dont la présence dans cet intervalle de distillation du pétrole brut est normale.]	649-050-00-0	265-051-5	64741-50-0	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole); huile de base non raffinée ou légèrement raffinée [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation sous vide du résidu de distillation atmosphérique du pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₂₀ -C ₅₀ , et fournit une huile-produit fini de viscosité supérieure à 19 cSt à 40 °C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures aliphatiques saturés.]	649-051-00-6	265-052-0	64741-51-1	
Distillats naphthéniques légers (pétrole); huile de base non raffinée ou légèrement raffinée [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation sous vide du résidu de distillation atmosphérique du pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₁₅ -C ₃₀ , et fournit une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C. Contient relativement peu de paraffines normales.]	649-052-00-1	265-053-6	64741-52-2	
Distillats naphthéniques lourds (pétrole); huile de base non raffinée ou légèrement raffinée [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation sous vide du résidu de distillation atmosphérique du pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₂₀ -C ₅₀ , et fournit une huile-produit fini de viscosité supérieure à 19 cSt à 40 °C. Contient relativement peu de paraffines normales.]	649-053-00-7	265-054-1	64741-53-3	
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), traités à l'acide; huile de base non raffinée ou légèrement raffinée [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue comme raffinat lors d'un traitement à l'acide sulfurique. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₂₀ -C ₅₀ , et donne une huile-produit fini de viscosité supérieure à 19 cSt à 40 °C. Contient relativement peu de paraffines normales.]	649-054-00-2	265-117-3	64742-18-3	

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Distillats naphténiques légers (pétrole), traités à l'acide; huile de base non raffinée ou légèrement raffinée [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue comme raffinat lors d'un traitement à l'acide sulfurique. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₅ -C ₃₀ , et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C. Contient relativement peu de paraffines normales.]	649-055-00-8	265-118-9	64742-19-4	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), traité à l'acide; huile de base non raffinée ou légèrement raffinée [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue comme raffinat lors d'un traitement à l'acide sulfurique. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₂₀ -C ₅₀ , et donne une huile-produit fini de viscosité supérieure à 19 cSt à 40 °C.]	649-056-00-3	265-119-4	64742-20-7	
Distillats paraffiniques légers (pétrole), traités à l'acide; huile de base non raffinée ou légèrement raffinée [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue comme raffinat lors d'un traitement à l'acide sulfurique. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₅ -C ₃₀ , et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C.]	649-057-00-9	265-121-5	64742-21-8	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), neutralisés chimiquement; huile de base non raffinée ou légèrement raffinée [Combinaison complexe d'hydrocarbures résultant d'un traitement consistant à éliminer les matières acides. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₂₀ -C ₅₀ , et donne une huile-produit fini de viscosité supérieure à 19 cSt à 40 °C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures aliphatiques.]	649-058-00-4	265-127-8	64742-27-4	
Distillats paraffiniques légers (pétrole), neutralisés chimiquement; huile de base non raffinée ou légèrement raffinée [Combinaison complexe d'hydrocarbures résultant d'un traitement consistant à éliminer les matières acides. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₅ -C ₃₀ , et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C.]	649-059-00-X	265-128-3	64742-28-5	

▼ **M22**

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), neutralisés chimiquement; huile de base non raffinée ou légèrement raffinée [Combinaison complexe d'hydrocarbures résultant d'un traitement consistant à éliminer les matières acides. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₂₀ -C ₅₀ , et donne une huile-produit fini de viscosité supérieure à 19 cSt à 40 °C. Contient relativement peu de paraffines normales.]	649-060-00-5	265-135-1	64742-34-3	
Distillats naphthéniques légers (pétrole), neutralisés chimiquement; huile de base non raffinée ou légèrement raffinée [Combinaison complexe d'hydrocarbures résultant d'un traitement consistant à éliminer les matières acides. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₅ -C ₃₀ , et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C. Contient relativement peu de paraffines normales.]	649-061-00-0	265-136-7	64742-35-4	
Érionite	650-012-00-0		12510-42-8	
Amiante	650-013-00-6		132207-33-1 132207-32-0 12172-73-5 77536-66-4 77536-68-6 77536-67-5	

Point 29 — Substances cancérogènes: catégorie 2

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Béryllium; glucinium	004-001-00-7	231-150-7	7440-41-7	
Composés de béryllium (glucinium) à l'exception des silicates doubles d'aluminium et de béryllium	004-002-00-2			
▼ M36 Oxyde de Béryllium	004-003-00-8	215-133-1	1304-56-9	E
▼ M22 Sulfallate (ISO); diéthylthiocarbamate de 2-chloroallyle	006-038-00-4	202-388-9	95-06-7	
Chlorure de diméthylcarbamoyle	006-041-00-0	201-208-6	79-44-7	
Diazométhane	006-068-00-8	206-382-7	334-88-3	
Hydrazine	007-008-00-3	206-114-9	302-01-2	
N,N-diméthylhydrazine	007-012-00-5	200-316-0	57-14-7	
1,2-diméthylhydrazine	007-013-00-0		540-73-8	
Sels d'hydrazine	007-014-00-6			
Hydrazobenzène; 1,2-diphénylhydrazine	007-021-00-4	204-563-5	122-66-7	
Bis(3-carboxy-4-hydroxybenzènesulfonate) d'hydrazine	007-022-00-X	405-030-1		

▼ **M22**

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Triamide hexaméthylphosphorique; hexaméthylphosphoramide	015-106-00-2	211-653-8	680-31-9	
Sulfate de diméthyle	016-023-00-4	201-058-1	77-78-1	
Sulfate de diéthyle	016-027-00-6	200-589-6	64-67-5	
1,3-propanesultone	016-032-00-3	214-317-9	1120-71-4	
Chlorure de diméthylsulfamoyle	016-033-00-9	236-412-4	13360-57-1	

▼ **M25**

Dichromate de potassium	024-002-00-6	231-906-6	7778-50-9	
Dichromate d'ammonium	024-003-00-1	232-143-1	7789-09-5	
Dichromate de sodium	024-004-00-7	234-190-3	10588-01-9	
Dichromate de sodium, dihydrate	024-004-01-4	234-190-3	7789-12-0	
Dichlorure de chromyle	024-005-00-2	239-056-8	14977-61-8	
Chromate de potassium	024-006-00-8	232-140-5	7789-00-6	

▼ **M22**

Chromate de calcium	024-008-00-9	237-366-8	13765-19-0	
Chromate de strontium	024-009-00-4	232-142-6	7789-06-2	
Chromate de chrome III; chromate chromique	024-010-00-X	246-356-2	24613-89-6	

▼ **M25**

Composés de chrome (VI) à l'exception du chromate de baryum et de ceux nommément désignés dans l'annexe I de la directive 67/548/CEE	024-017-00-8	—	—	
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------	---	---	--

▼ **M36**

Chromate de Sodium	024-018-00-3	231-889-5	7775-11-3	E
--------------------	--------------	-----------	-----------	---

▼ **M37**

Dichlorure de cobalt	027-004-00-5	231-589-4	7646-79-9	
Sulfate de cobalt	027-005-00-0	233-334-2	10124-43-3	

▼ **M22**

Bromate de potassium	035-003-00-6	231-829-8	7758-01-2	
Oxyde de cadmium	048-002-00-0	215-146-2	1306-19-0	

▼ **M37**

Fluorure de cadmium	048-006-00-2	232-222-0	7790-79-6	
---------------------	--------------	-----------	-----------	--

▼ **M22**

Chlorure de cadmium	048-008-00-3	233-296-7	10108-64-2	
Sulfate de cadmium	048-009-00-9	233-331-6	10124-36-4	

▼ **M36**

-------	--	--	--	--

▼ **M22**

Benzo[a]pyrène; benzo[d,e,f]chrysène	601-032-00-3	200-028-5	50-32-8	
Benzo[a]anthracène	601-033-00-9	200-280-6	56-55-3	

▼ **M22**

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Benzo[b]fluoranthène; benzo[e]acéphénanthrylène	601-034-00-4	205-911-9	205-99-2	
Benzo[j]fluoranthène	601-035-00-X	205-910-3	205-82-3	
Benzo[k]fluoranthène	601-036-00-5	205-916-6	207-08-9	
Dibenzo[a,h]anthracène	601-041-00-2	200-181-8	53-70-3	

▼ **M37**

Chrysène	601-048-00-0	205-923-4	218-01-9	
Benzo[e]pyrène	601-049-00-6	205-892-7	192-97-2	

▼ **M22**

1,2-dibromoéthane; dibromure d'éthylène	602-010-00-6	203-444-5	106-93-4	
1,2-dichloroéthane; chlorure d'éthylène	602-012-00-7	203-458-1	107-06-2	
1,2-dibromo-3-chloropropane	602-021-00-6	202-479-3	96-12-8	

▼ **M25**

Bromoéthylène	602-024-00-2	209-800-6	593-60-2	
---------------	--------------	-----------	----------	--

▼ **M36**

Trichloroéthylène; Trichloroéthène	602-027-00-9	201-167-4	79-01-6	
α -Chlorotoluène; chlorure de Benzyle	602-037-00-3	202-853-6	100-44-7	E

▼ **M22**

α,α,α -trichlorotoluène; chlorure de benzényle	602-038-00-9	202-634-5	98-07-7	
1,3-dichloro-2-propanol	602-064-00-0	202-491-9	96-23-1	
Hexachlorobenzène	602-065-00-6	204-273-9	118-74-1	
1,4-dichlorobut-2-ène	602-073-00-X	212-121-8	764-41-0	

▼ **M36**

2,3-Dibromopropane-1-ol; 2,3-Dibromo-1-propanol	602-088-00-1	202-480-9	96-13-9	E
-------------------------------------------------	--------------	-----------	---------	---

▼ **M22**

Oxyde d'éthylène; oxirane	603-023-00-X	200-849-9	75-21-8	
1-chloro-2,3-époxypropane; épichlorhydrine	603-026-00-6	203-439-8	106-89-8	
Oxyde de propylène; 1,2-époxypropane; méthyloxirane	603-055-00-4	200-879-2	75-56-9	

▼ **M36**

Oxyde de Propylène; 1,2-Époxypropane; Méthyloxirane	603-055-00-4	200-879-2	75-56-9	E
-----------------------------------------------------	--------------	-----------	---------	---

▼ **M37**

2,2'-Bioxirane; 1,2:3,4-diépoxybutane	603-060-00-1	215-979-1	1464-53-5	
2,3-Époxypropane-1-ol; glycidol	603-063-00-8	209-128-3	556-52-5	

▼ **M36**

Oxyde de Phényle et de glycidyle; oxyde de 2,3-époxypropyle et de phényle; 1,2-époxy-3-phénoxypropane	603-067-00-X	204-557-2	122-60-1	E
-------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------	-----------	----------	---

▼ **M22**

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Oxyde de styrène; (époxyéthyl)benzène; phényloxirane	603-084-00-2	202-476-7	96-09-3	

▼ **M36**

Furanne	603-105-00-5	203-727-3	110-00-9	E
R-2,3-époxy-1-propanol	603-143-00-2	404-660-4	57044-25-4	E
(R)-1-Chloro-2,3-époxypropane	603-166-00-8	424-280-2	51594-55-9	

▼ **M22**

4-amino-3-fluorophénol	604-028-00-X	402-230-0	399-95-1	
------------------------	--------------	-----------	----------	--

▼ **M25**

5-allyl-1,3-benzodioxole; safrole	605-020-00-9	202-345-4	94-59-7	
-----------------------------------	--------------	-----------	---------	--

▼ **M22**

3-propanolide; 1,3-propiolactone	606-031-00-1	200-340-1	57-57-8	
Uréthane (DCI); carbamate d'éthyle	607-149-00-6	200-123-1	51-79-6	
Acrylamidométhoxyacétate de méthyle (contenant $\geq 0,1$ % d'acrylamide)	607-190-00-X	401-890-7	77402-03-0	
Acrylamidoglycolate de méthyle (contenant $\geq 0,1$ % d'acrylamide)	607-210-00-7	403-230-3	77402-05-2	
Acrylonitrile	608-003-00-4	203-466-5	107-13-1	
2-nitropropane	609-002-00-1	201-209-1	79-46-9	

▼ **M37**

2,4-Dinitrotoluène [1]; dinitrotoluène [2]; dinitrotoluène, qualité technique	609-007-00-9	204-450-0 [1] 246-836-1 [2]	121-14-2 [1] 25321-14-6 [2]	
-------------------------------------------------------------------------------	--------------	--------------------------------	--------------------------------	--

▼ **M22**

5-nitroacénaphthène	609-037-00-2	210-025-0	602-87-9	
2-nitronaphtalène	609-038-00-8	209-474-5	581-89-5	
4-nitrobiphényle	609-039-00-3	202-204-7	92-93-3	
Nitrofène (ISO); oxyde de 2,4-dichlorophényle et de 4-nitrophényle	609-040-00-9	217-406-0	1836-75-5	
2-nitroanisole, (méthoxy 2-nitrobenzène)	609-047-00-7	202-052-1	91-23-6	

▼ **M37**

2,6-Dinitrotoluène	609-049-00-8	210-106-0	606-20-2	
--------------------	--------------	-----------	----------	--

▼ **M36**

2,3-Dinitrotoluène	609-050-00-3	210-013-5	602-01-7	E
3,4-Dinitrotoluène	609-051-00-9	210-222-1	610-39-9	E
3,5-Dinitrotoluène	609-052-00-4	210-566-2	618-85-9	E

▼ **M37**

Hydrazine-trinitrométhane	609-053-00-X	414-850-9	—	
---------------------------	--------------	-----------	---	--

▼ **M36**

2,5-Dinitrotoluène	609-055-00-0	210-581-4	619-15-8	E
--------------------	--------------	-----------	----------	---

▼ **M37**

Azobenzène	611-001-00-6	203-102-5	103-33-3	
------------	--------------	-----------	----------	--

▼ **M22**

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Acétate de méthyl-ONN-azoxyméthyle; acétate de méthylazoxyméthyle	611-004-00-2	209-765-7	592-62-1	
{5-[4'-((2,6-dihydroxy-3-((2-hydroxy-5-sulfophényl)azo)phényl)azo(1,1'-biphényl)-4-yl)azo]salicylato(4-)}cuprate(2-) de disodium; CI Direct Brown 95	611-005-00-8	240-221-1	16071-86-6	
4-o-tolylazo-o-toluidine; 4-amino-2',3-diméthylazobenzène; o-aminoazotoluène; base grenat solide GBC	611-006-00-3	202-591-2	97-56-3	
4-aminoazobenzène	611-008-00-4	200-453-6	60-09-3	

▼ **M25**

Colorants azoïques dérivant de la benzidine; colorants de 4,4'-diarylazobiphényle, à l'exception de ceux nommément désignés dans l'annexe I de la directive 67/548/CEE	611-024-00-1	—	—	
4-amino 3-[[4'-[(2,4-diaminophényl)azo][1,1'-biphényl]-4-yl]azo]-5-hydroxy-6-(phénylazo)naphthalène-2,7-disulfonate de disodium; C.I. Direct Black 38	611-025-00-7	217-710-3	1937-37-7	
3,3'-[[1,1'-biphényl]-4,4'diylbis(azo)]bis[5-amino-4-hydroxy-naphthalène-2,7-disulfonate] de tétrasodium; C.I. Direct Blue 6	611-026-00-2	220-012-1	2602-46-2	
3,3'-[[1,1'-biphényl]-4,4'diylbis(azo)]bis(4-aminonaphthalène-1-sulfonate) de disodium; C.I. Direct Red 28	611-027-00-8	209-358-4	573-58-0	

▼ **M37**

Colorants azoïques dérivant de l'o-dianisidine; colorants 4,4'-diarylazo-3,3'-diméthoxybiphényles, à l'exception de ceux mentionnés ailleurs dans l'annexe I de la directive 67/548/CEE	611-029-00-9	—	—	
Colorants dérivant de l'o-tolidine; colorants 4,4'-diarylazo-3,3'-diméthylbiphényles, à l'exception de ceux mentionnés ailleurs dans l'annexe I de la directive 67/548/CEE	611-030-00-4	—	—	
1,4,5,8-Tétraaminoanthraquinone; C.I. Disperse Blue 1	611-032-00-5	219-603-7	2475-45-8	

▼ **M36**

6-Hydroxy-1-(3-isopropoxypropyle)-4-méthyl-2-oxo-5-[4-(phénylazo)phénylazo]-1,2-dihydro-3-pyridinecarbonitrile	611-057-00-1	400-340-3	85136-74-9	
Formiate (6-(4-Hydroxy-3-(2-méthoxyphénylazo)-2-sulfonato-7-naphthylamino)-1,3,5-triazin-2,4-diyl)bis[(amino-1-méthyléthyl)-ammonium]	611-058-00-7	402-060-7	108225-03-2	
[4'-(8-acétylamino-3,6-disulfonato-2-naphthylazo)-4''-(6-benzoylamino-3-sulfonato-2-naphthylazo)biphényl-1,3',3'',1'''-tétraolato-O, O', O'', O''']cuivre(II) de trisodium	611-063-00-4	413-590-3	—	

▼ **M36**

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Phénylhydrazine [1]	612-023-00-9	202-873-5 [1]	100-63-0 [1]	E
Chlorure de Phénylhydrazinium [2]		200-444-7 [2]	59-88-1 [2]	
Hydrochlorure de Phénylhydrazine [3]		248-259-0 [3]	27140-08-5 [3]	
Sulfate de Phénylhydrazinium (2:1) [4]		257-622-2 [4]	52033-74-6 [4]	

▼ **M22**

2-méthoxyaniline; o-anisidine	612-035-00-4	201-963-1(o)	90-04-0	
3,3'-diméthoxybenzidine; o-dianisidine	612-036-00-X	204-355-4	119-90-4	
Sels de 3,3'-diméthoxybenzidine; sels de o-dianisidine	612-037-00-5			
3,3'-diméthylbenzidine; o-tolidine	612-041-00-7	204-358-0	119-93-7	
4,4'-diaminodiphénylméthane; 4,4'-méthylènedianiline	612-051-00-1	202-974-4	101-77-9	
3,3'-dichlorobenzidine	612-068-00-4	202-109-0	91-94-1	
Sels de 3,3'-dichlorobenzidine	612-069-00-X			
Diméthylnitrosamine; N-nitrosodiméthylamine	612-077-00-3	200-549-8	62-75-9	
2,2'-dichloro-4,4'-méthylènedianiline; 4,4'-méthylènebis(2-chloroaniline)	612-078-00-9	202-918-9	101-14-4	
Sels de 2,2'-dichloro-4,4'-méthylènedianiline; sels de 4,4'-méthylènebis(2-chloroaniline)	612-079-00-4			
Sels de 3,3'-diméthylbenzidine; sels de o-tolidine	612-081-00-5			
1-méthyl-3-nitro-1-nitrosoguanidine	612-083-00-6	200-730-1	70-25-7	
4,4'-méthylènedi-o-toluidine; 4,4'-méthylènebis(2-méthylaniline)	612-085-00-7	212-658-8	838-88-0	
2,2'-(nitrosoimino)biséthanol; 2,2'-(nitrosoimino)diéthanol	612-090-00-4	214-237-4	1116-54-7	
o-toluidine	612-091-00-X	202-429-0	95-53-4	
Nitrosodipropylamine	612-098-00-8	210-698-0	621-64-7	
4-méthyl-m-phénylenediamine; toluène-2,4-diamine	612-099-00-3	202-453-1	95-80-7	
▼ M25				
Sulfate de toluène-2,4-diammonium	612-126-00-9	265-697-8	65321-67-7	
▼ M27				
4-chloroaniline	612-137-00-9	203-401-0	106-47-8	
▼ M22				
Éthylèneimine; aziridine	613-001-00-1	205-793-9	151-56-4	
2-méthylaziridine; propylèneimine	613-033-00-6	200-878-7	75-55-8	
Captafol (ISO); 1,2,3,6-tétrahydro-N-(1,1,2,2-tétrachloroéthylthio) phtalimide	613-046-00-7	219-363-3	2425-06-1	

▼ **M22**

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Carbadox (DCI); 1,4-dioxyde du 3-(quinoxaline-2-ylméthylène)carbazate de méthyle; 2-(méthoxycarbonylhydrazonométhyle) quinoxaline-1,4-dioxyde	613-050-00-9	229-879-0	6804-07-5	
Acrylamide	616-003-00-0	201-173-7	79-06-1	
Thioacétamide	616-026-00-6	200-541-4	62-55-5	

▼ **M36**

Mélange de: N-[3-hydroxy-2-(2-méthylacryloylamino-méthoxy)propoxyméthyle]-2-méthylacrylamide; N-[2,3-Bis-(2-méthylacryloylamino-méthoxy)propoxyméthyle]-2-méthylacrylamide; Méthacrylamide; 2-Méthyl-N-(2-méthyl-acryloylaminométhoxyméthyle)-acrylamide; N-(2,3-Dihydroxypropoxyméthyle)-2-méthylacrylamide	616-057-00-5	412-790-8	—	
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------	-----------	---	--

▼ **M22**

Distillats de goudron de houille, fraction benzol; huile légère [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation du goudron de houille. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₄ -C ₁₀ et distillant approximativement entre 80 °C et 160 °C.]	648-001-00-0	283-482-7	84650-02-2	
Huiles de goudron, lignite; huile légère [Distillat du goudron de lignite dont le point d'ébullition est approximativement compris entre 80 °C et 250 °C. Se compose principalement d'hydrocarbures aliphatiques et aromatiques et de phénols monobasiques.]	648-002-00-6	302-674-4	94114-40-6	J
Précurseurs du benzol (charbon); distillat d'huile légère, bas point d'ébullition [Distillat issu de l'huile légère de four à coke dont le point d'ébullition se situe approximativement au-dessous de 100 °C. Se compose principalement d'hydrocarbures aliphatiques en C ₄ -C ₆ .]	648-003-00-1	266-023-5	65996-88-5	J
Distillats riches en BTX (goudron de houille), fraction benzol; distillat d'huile légère, bas point d'ébullition [Résidu d'une distillation du benzol brut destinée à éliminer les produits les plus légers. Se compose principalement de benzène, de toluène et de xylènes dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 75 °C et 200 °C.]	648-004-00-7	309-984-9	101896-26-8	J
Hydrocarbures aromatiques en C ₆₋₁₀ , riches en C ₈ ; distillat d'huile légère, bas point d'ébullition	648-005-00-2	292-697-5	90989-41-6	J
Solvant naphta léger (charbon); distillat d'huile légère, bas point d'ébullition	648-006-00-8	287-498-5	85536-17-0	J
Solvant naphta (charbon), coupe xylène-styrène; distillat d'huile légère, point d'ébullition intermédiaire	648-007-00-3	287-502-5	85536-20-5	J

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Solvant naphta (charbon), contenant de la coumarone et du styrène; distillat d'huile légère, point d'ébullition intermédiaire	648-008-00-9	287-500-4	85536-19-2	J
Naphta (charbon), résidus de distillation; distillat d'huile légère, haut point d'ébullition [Résidu de la distillation de naphta régénéré. Se compose principalement de naphthalène et de produits de condensation de l'indène et du styrène.]	648-009-00-4	292-636-2	90641-12-6	J
Hydrocarbures aromatiques en C ₈ ; distillat d'huile légère, haut point d'ébullition	648-010-00-X	292-694-9	90989-38-1	J

▼ M25

--	--	--	--	--

▼ M22

Hydrocarbures aromatiques en C ₈₋₉ , polymérisation de résines hydrocarbures, sous produit; distillat d'huile légère, haut point d'ébullition [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par évaporation du solvant sous vide à partir d'une résine hydrocarbure polymérisée. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₈ -C ₉ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 120 °C et 215 °C.]	648-012-00-0	295-281-1	91995-20-9	J
Hydrocarbures aromatiques en C ₉₋₁₂ , distillation du benzène; distillat d'huile légère, haut point d'ébullition	648-013-00-6	295-551-9	92062-36-7	J
Résidus d'extrait alcalin (charbon), fraction benzole, extrait acide; résidus d'extraction d'huile légère, bas point d'ébullition [Redistillat du distillat, débarrassé des acides et des bases de goudron, issu du goudron de houille bitumineux à haute température dont le point d'ébullition est approximativement compris entre 90 °C et 160 °C. Se compose principalement de benzène, de toluène et de xylènes.]	648-014-00-1	295-323-9	91995-61-8	J
Résidus d'extraits alcalins de la fraction benzol (goudron de houille), extraction à l'acide; résidus d'extraction d'huile légère, bas point d'ébullition [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par redistillation du distillat de goudron de houille à haute température (exempt d'huiles de goudron acides et de bases de goudron). Se compose principalement d'hydrocarbures monocycliques substitués et non substitués dont le point d'ébullition se situe entre 85 °C et 195 °C.]	648-015-00-7	309-868-8	101316-63-6	J

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Résidus d'extrait acide (charbon), fraction benzole; résidus d'extraction d'huile légère, bas point d'ébullition [Boue acide obtenue comme sous-produit du raffinage à l'acide sulfurique de charbon brut à haute température. Se compose principalement d'acide sulfurique et de composés organiques.]	648-016-00-2	298-725-2	93821-38-6	J
Résidus d'extrait alcalin (charbon), huile légère, distillats de tête; résidus d'extraction d'huile légère, bas point d'ébullition [Première fraction de la distillation d'huile carbolique lavée ou de résidus de colonne de préfractionnement riches en hydrocarbures aromatiques, en coumarone, en naphthalène et en indène, dont le point d'ébullition est nettement inférieur à 145 °C. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques et aliphatiques en C ₇ et en C ₈ .]	648-017-00-8	292-625-2	90641-02-4	J
Résidus d'extraits alcalins d'huile légère (charbon), extraction à l'acide, fraction indène; résidus d'extraction d'huile légère, point d'ébullition intermédiaire	648-018-00-3	309-867-2	101316-62-5	J
Résidus d'extrait alcalin (charbon), huile légère, fraction naphta-indène; résidus d'extraction d'huile légère, haut point d'ébullition [Distillat issu d'huiles carboliques lavées ou de résidus de colonne de préfractionnement riches en hydrocarbures aromatiques, en coumarone, en naphthalène et en indène, dont l'intervalle d'ébullition s'étend approximativement de 155 °C à 180 °C. Se compose principalement d'indène, d'indane et de triméthylbenzènes.]	648-019-00-9	292-626-8	90641-03-5	J
Solvant naptha (charbon); résidus d'extraction d'huile légère, haut point d'ébullition [Distillat obtenu à partir de goudron de houille à haute température, d'huile légère de four à coke ou du résidu de l'extraction alcaline d'huile de goudron de houille, et dont l'intervalle d'ébullition s'étage approximativement de 130 °C à 210 °C. Se compose principalement d'indène et d'autres systèmes polycycliques contenant un cycle aromatique. Peut contenir des composés phénoliques et des bases aromatiques azotées.]	648-020-00-4	266-013-0	65996-79-4	J
Distillats (goudron de houille), huiles légères, fraction neutre: résidus d'extraction d'huile légère, haut point d'ébullition [Distillat obtenu par distillation fractionnée de goudron de houille à haute température. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques monocycliques alkyl-substitués dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 135 °C et 210 °C. Est également constitué d'hydrocarbures insaturés tels que l'indène et la coumarone.]	648-021-00-X	309-971-8	101794-90-5	J

▼ **M22**

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Distillats (goudron de houille), huiles légères, extraits acides; résidus d'extraction d'huile légère, haut point d'ébullition [Huile constituée d'un mélange complexe d'hydrocarbures aromatiques, principalement de l'indène, du naphthalène, de la coumarone, du phénol, et du o-, du m- et du p-crésol. Son point d'ébullition est compris entre 140 °C et 215 °C.]	648-022-00-5	292-609-5	90640-87-2	J
Distillats de goudron de houille, huiles légères; huile phénolique [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation du goudron de houille. Se compose d'hydrocarbures aromatiques et autres, de composés phénoliques et de composés azotés aromatiques, et distille approximativement entre 150 °C et 210 °C.]	648-023-00-0	283-483-2	84650-03-3	J
Huiles de goudron de houille (charbon); huile phénolique [Distillat issu du goudron de houille à haute température dont l'intervalle d'ébullition s'étage approximativement de 130 °C à 250 °C. Se compose principalement de naphthalène, d'alkylnaphtalène, de composés phénoliques et de bases aromatiques azotées.]	648-024-00-6	266-016-7	65996-82-9	J

▼ **M25**▼ **M22**

Résidus d'extrait alcalin (charbon), huile légère, extrait acide; résidus d'extraction d'huile phénolique [Huile obtenue à partir d'une huile carbolique ayant subi un lavage alcalin, puis un lavage acide destiné à éliminer les traces de composés basiques (bases de goudron). Se compose principalement d'indène, d'indane et d'alkylbenzènes.]	648-026-00-7	292-624-7	90641-01-3	J
Résidus d'extrait alcalin d'huile de goudron (charbon); résidus d'extraction d'huile phénolique [Résidu obtenu à partir de l'huile de goudron de houille par un lavage alcalin avec, par exemple, de l'hydroxyde de sodium aqueux, après élimination des huiles acides (brutes) de goudron de houille. Se compose principalement de naphthalènes et de bases aromatiques azotées.]	648-027-00-2	266-021-4	65996-87-4	J
Huiles d'extrait (charbon), huile légère; extrait acide [Extrait aqueux produit par un lavage acide d'huile carbolique lavée aux alcalis. Se compose principalement des sels acides de différentes bases aromatiques azotées telles que la pyridine, la quinoléine et leurs dérivés alkylés.]	648-028-00-8	292-622-6	90640-99-6	J

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Pyridine, dérivés alkylés; bases brutes de goudron [Combinaison complexe de pyridines polyalkylées issue de la distillation du goudron de houille ou obtenue, sous la forme de distillats à point d'ébullition élevé (au-dessus de 150 °C), par réaction de l'ammoniac avec l'acétaldéhyde, le formaldéhyde ou le paraformaldéhyde.]	648-029-00-3	269-929-9	68391-11-7	J
Bases de goudron de houille, fraction picoline; bases distillées [Bases pyridiniques dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 125 °C et 160 °C, et qui sont obtenus par distillation de l'extrait acide neutralisé de la fraction de goudron contenant des bases obtenue par distillation de goudrons de houille bitumineux. Se composent principalement de lutidines et de picolines.]	648-030-00-9	295-548-2	92062-33-4	J
Bases de goudron de houille, fraction lutidine; bases distillées	648-031-00-4	293-766-2	91082-52-9	J
Huiles d'extraction (charbon), base de goudron, fraction collidine; bases distillées [Extrait obtenu par extraction à l'acide, neutralisation et distillation des bases issues d'huiles aromatiques de goudron de houille brut. Se compose essentiellement de collidines, d'aniline, de toluïdines, de lutidines et de xylidines.]	648-032-00-X	273-077-3	68937-63-3	J
Bases de goudron de houille, fraction collidine; bases distillées [Fraction de distillation dont l'intervalle d'ébullition s'étend approximativement de 181 °C à 186 °C et qui est issue des bases brutes obtenues à partir des fractions de goudron contenant des bases obtenues par distillation de goudron de houille bitumineux, et soumises à une extraction acide et neutralisées. Contient principalement de l'aniline et des collidines.]	648-033-00-5	295-543-5	92062-28-7	J
Bases de goudron de houille, fraction aniline; bases distillées [Fraction de distillation dont l'intervalle d'ébullition s'étend approximativement de 180 °C à 200 °C et qui est issue des bases brutes obtenues par élimination des phénols et des bases de l'huile phénolée issue de la distillation du goudron de houille. Se compose principalement d'aniline, de collidines, de lutidines et de toluïdines.]	648-034-00-0	295-541-4	92062-27-6	J
Bases de goudron de houille, fraction toluidine; bases distillées	648-035-00-6	293-767-8	91082-53-0	J

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Distillats (pétrole), huile de pyrolyse de fabrication d'alcènes et d'alcynes, mélangée à du goudron de houille à haute température, fraction indène; fractions secondaires [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue comme redistillat dans la distillation fractionnée de goudron à haute température de charbon bitumineux et d'huiles résiduelles issues de la production par pyrolyse d'alcènes et d'alcynes à partir de produits pétroliers ou de gaz naturel. Se compose principalement d'indène; son point d'ébullition est compris approximativement entre 160 °C et 190 °C.]	648-036-00-1	295-292-1	91995-31-2	J
Distillats (charbon), goudron de houille, huiles résiduelles de pyrolyse, huiles de naphthalène; fractions secondaires [Redistillat obtenu par distillation fractionnée du mélange de goudron de charbon bitumineux à haute température et d'huiles résiduelles de pyrolyse, et dont le point d'ébullition est approximativement compris entre 190 °C et 270 °C. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques bicycliques substitués.]	648-037-00-7	295-295-8	91995-35-6	J
Huiles d'extraction (charbon), goudron de houille, huiles résiduelles de pyrolyse, huile de naphthalène, redistillat; fractions secondaires [Redistillat issu de la distillation fractionnée d'un mélange d'huiles résiduelles de pyrolyse et d'huile de méthyl-naphthalène, débarrassée des bases et de phénols, issue du goudron à haute température de charbon bitumineux, et dont le point d'ébullition est approximativement compris entre 220 °C et 230 °C. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques bicycliques substitués et non substitués.]	648-038-00-2	295-329-1	91995-66-3	J
Huiles d'extraction (charbon), huiles résiduelles de pyrolyse de goudron de houille, huiles de naphthalène; fractions secondaires [Huile neutre obtenue par débasage et déphénolation de l'huile résultant de la distillation à haute température d'huiles résiduelles de pyrolyse de goudron, dont le point d'ébullition se situe approximativement entre 225 °C et 255 °C. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques bicycliques substitués.]	648-039-00-8	310-170-0	122070-79-5	J
Huiles d'extraction (charbon), huiles résiduelles de pyrolyse de goudron de houille, huile de naphthalène, résidus de distillation; fractions secondaires [Résidu obtenu par distillation d'huile de méthyl-naphthalène débasée et déphénolée (des huiles résiduelles de pyrolyse de goudron de houille bitumineux), dont le point d'ébullition se situe approximativement entre 240 °C et 260 °C. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques bicycliques et hétérocycliques substitués.]	648-040-00-3	310-171-6	122070-80-8	J

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Huiles d'absorption, fraction hydrocarbures bicycliques aromatiques et hétérocycliques; distillat d'huile de lavage [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue comme redistillat après distillation d'huile d'absorption. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques bicycliques et d'hydrocarbures hétérocycliques, avec un point d'ébullition compris approximativement entre 260 °C et 290 °C.]	648-041-00-9	309-851-5	101316-45-4	M
Distillats supérieurs (goudron de houille), riches en fluorène; distillat d'huile de lavage [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par cristallisation de l'huile de goudron de houille. Se compose d'hydrocarbures polycycliques et aromatiques — principalement, du fluorène, avec un peu d'acénaphène.]	648-042-00-4	284-900-0	84989-11-7	M
Huile de créosote, fraction acénaphène, exempte d'acénaphène; distillat d'huile de lavage [Huile restant après l'élimination de l'huile acénaphénique du goudron de houille, par cristallisation, de l'acénaphène. Se compose principalement de naphthalène et d'alkylnaphthalènes.]	648-043-00-X	292-606-9	90640-85-0	M
Distillats (goudron de houille), huiles lourdes; huile anthracénique lourde [Distillat issu de la distillation fractionnée de goudron de houille de charbon bitumineux et dont le point d'ébullition est compris entre 240 °C et 400 °C. Se compose principalement d'hydrocarbures tri- et polycycliques et de composés hétérocycliques.]	648-044-00-5	292-607-4	90640-86-1	
Huile anthracénique, extrait acide; résidu d'extraction d'huile anthracénique [Combinaison complexe d'hydrocarbures issue de la fraction débarrassée des bases obtenue par distillation du goudron de houille et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 325 °C et 365 °C. Contient principalement de l'anthracène, du phénanthrène et leurs dérivés alkylés.]	648-046-00-6	295-274-3	91995-14-1	M
Distillats de goudron de houille; huile anthracénique lourde [Distillat issu du goudron de houille dont l'intervalle d'ébullition s'étage approximativement de 100 °C à 450 °C. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques à noyaux condensés comportant de deux à quatre cycles, de composés phénoliques et de bases aromatiques azotées.]	648-047-00-1	266-027-7	65996-92-1	M

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Distillats (goudron de houille), brai, huiles lourdes; huile anthracénique lourde [Distillat obtenu par distillation du brai du goudron bitumineux à haute température. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques tri- et polycycliques dont le point d'ébullition est approximativement compris entre 300 °C et 470 °C. Peut également contenir des hétéroatomes.]	648-048-00-7	295-312-9	91995-51-6	M
Distillats (goudron de houille), brai; huile anthracénique lourde [Huile obtenue par condensation des vapeurs dégagées par le traitement thermique de brai. Est principalement constituée de composés aromatiques comportant deux à quatre cycles et dont l'intervalle d'ébullition s'étend de 200 °C à 400 °C, et au-delà.]	648-049-00-2	309-855-7	101316-49-8	M
Distillats (goudron de houille), huiles lourdes, fraction pyrène; distillat d'huile anthracénique lourde [Redistillat obtenu par distillation fractionnée du distillat de brai dont le point d'ébullition est approximativement compris entre 350 °C et 400 °C. Se compose principalement d'aromatiques tri- et polycycliques et d'hydrocarbures hétérocycliques.]	648-050-00-8	295-304-5	91995-42-5	M
Distillats (goudron de houille), brai, fraction pyrène; distillat d'huile anthracénique lourde [Redistillat obtenu par distillation fractionnée du distillat de brai et dont le point d'ébullition est approximativement compris entre 380 °C et 410 °C. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques tri- et polycycliques, et de composés hétérocycliques.]	648-051-00-3	295-313-4	91995-52-7	M
Cires de paraffine (charbon), goudron de lignite à haute température traité au charbon; extraits de goudron de charbon [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement au charbon actif du goudron de carbonisation du lignite en vue d'éliminer les oligo-éléments et les impuretés. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés à chaîne droite ou ramifiée, dont le nombre de carbones est en majorité supérieur à C ₁₂ .]	648-052-00-9	308-296-6	97926-76-6	M
Cires de paraffine (charbon), goudron de lignite à haute température traité à l'argile; extraits de goudron de charbon [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à la bentonite du goudron de carbonisation du lignite en vue d'éliminer les oligo-éléments et les impuretés. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés à chaîne droite ou ramifiée, dont le nombre de carbone est en majorité supérieur à C ₁₂ .]	648-053-00-4	308-297-1	97926-77-7	M
Poix; brai	648-054-00-X	263-072-4	61789-60-4	M

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Brai de goudron de houille à haute température; brai [Résidu de la distillation du goudron de houille à haute température. Solide de couleur noire dont le point de ramollissement se situe approximativement entre 30 °C et 180 °C. Se compose principalement d'un mélange complexe d'hydrocarbures aromatiques à noyaux condensés comportant trois cycles ou plus.]	648-055-00-5	266-028-2	65996-93-2	
Brai de goudron de houille à haute température, traité thermiquement; brai [Résidu traité thermiquement obtenu par distillation à haute température du goudron de houille. Solide de couleur noire dont le point de ramollissement se situe approximativement entre 80 °C et 180 °C. Se compose principalement d'un mélange complexe d'hydrocarbures aromatiques à noyaux condensés comportant trois cycles ou plus.]	648-056-00-0	310-162-7	121575-60-8	M
Brai de goudron de houille à haute température, secondaire; distillat de brai [Résidu obtenu au cours de la distillation des fractions lourdes de goudron à haute température issu de charbon bitumineux et/ou d'huile de coke de brai, dont le point de ramollissement est compris entre 140 °C et 170 °C selon la norme DIN 52025. Se compose principalement de composés aromatiques tri- ou polycycliques. Peut également contenir des hétéroatomes.]	648-057-00-6	302-650-3	94114-13-3	M
Résidus (goudron de houille), distillation de brai; distillat de brai [Résidu de la distillation fractionnée de distillat de brai dont le point d'ébullition est compris entre 400 °C et 470 °C. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques polycycliques et de composés hétérocycliques.]	648-058-00-1	295-507-9	92061-94-4	M
Goudron de houille haute température, résidus de distillation et de stockage; résidus solides de goudron de charbon [Résidus solides contenant des cendres et du coke séparés au cours de la distillation et du traitement thermique du goudron à haute température de charbon bitumineux dans les unités de distillation et dans les réservoirs de stockage. Se composent principalement de carbone et contiennent de petites quantités d'hétérocycles et de constituants des cendres.]	648-059-00-7	295-535-1	92062-20-9	M
Goudron de houille, résidus de stockage; résidus solides de goudron de charbon [Dépôt recueilli dans les installations de stockage de goudron de houille brut. Se compose principalement de goudron de houille et de substance carbonée particulaire.]	648-060-00-2	293-764-1	91082-50-7	M

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Goudron de houille à haute température, résidus; résidus solides de goudron de charbon [Solides formés au cours de la cokéfaction du charbon bitumineux en vue de la production de goudron de houille bitumineux brut à haute température. Contiennent principalement des particules de coke et de charbon, des composés hautement aromatisés et des substances minérales.]	648-061-00-8	309-726-5	100684-51-3	M
Goudron de houille à haute température, à haute teneur en matières solides; résidus solides de goudron de charbon [Produit de condensation obtenu par refroidissement, à température ambiante, du gaz dégagé par la distillation destructive de la houille à haute température (au-dessus de 700 °C). Se compose principalement d'un mélange complexe d'hydrocarbures aromatiques à noyaux condensés et d'une quantité élevée de matières solides du type de la houille et du coke.]	648-062-00-3	273-615-7	68990-61-4	M
Déchets solides, cokéfaction de brai de goudron de houille; résidus solides de goudron de charbon [Combinaison de déchets formée par cokéfaction de brai de goudron de houille bitumineux. Se compose principalement de carbone.]	648-063-00-9	295-549-8	92062-34-5	M
Résidus d'extrait de lignite; extraits de goudron de charbon [Résidu issu de l'extraction du toluène du lignite desséché.]	648-064-00-4	294-285-0	91697-23-3	M
Paraffines (charbon), goudron de lignite à haute température; extraits de goudron de charbon [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue à partir du goudron de carbonisation du lignite par cristallisation au solvant (désuilage au solvant), par ressuage ou par addition. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés à chaîne droite ou ramifiée, en majorité supérieurs à C ₁₂ .]	648-065-00-X	295-454-1	92045-71-1	M
Paraffines (charbon), goudron de lignite à haute température hydrotraitées; extraits de goudron de charbon [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue à partir du goudron de carbonisation du lignite par cristallisation au solvant (désuilage au solvant), par ressuage ou par addition, puis traitée à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés à chaîne droite ou ramifiée, en majorité supérieurs à C ₁₂ .]	648-066-00-5	295-455-7	92045-72-2	M

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Cires de paraffine (charbon), goudron de lignite à haute température traité à l'acide silicique; extraits de goudron de charbon [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'acide silicique du goudron de carbonisation du lignite en vue d'éliminer les oligo-éléments et les impuretés. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés à chaîne droite ou ramifiée, dont le nombre de carbones est en majorité supérieur à C ₁₂ .]	648-067-00-0	308-298-7	97926-78-8	M
Goudron de houille à basse température, résidu de distillation; huile de goudron, point d'ébullition intermédiaire [Résidu d'une distillation fractionnée à basse température de goudron de houille destinée à éliminer les huiles dont le point d'ébullition est approximativement inférieur à 300 °C. Sont principalement constitués de composés aromatiques.]	648-068-00-6	309-887-1	101316-85-2	M
Brai de houille à basse température; résidu de brai [Solide ou semi-solide complexe de couleur noire obtenu par distillation d'un goudron de houille à basse température. Son point de ramollissement est compris approximativement entre 40 °C et 180 °C. Se compose principalement d'un mélange complexe d'hydrocarbures.]	648-069-00-1	292-651-4	90669-57-1	M
Brai de houille à basse température, oxydé; résidu de brai, oxydé [Produit obtenu par soufflage d'air, à température élevée, sur un brai de houille à basse température. Son point de ramollissement est compris approximativement entre 70 °C et 180 °C. Se compose principalement d'un mélange complexe d'hydrocarbures.]	648-070-00-7	292-654-0	90669-59-3	M
Brai de houille à basse température, traitement thermique; résidu de brai, oxydé; résidu de brai, traité thermiquement [Solide complexe de couleur noire obtenu par traitement thermique d'un brai de houille à basse température. Son point de ramollissement est compris approximativement entre 50 °C et 140 °C. Se compose principalement d'un mélange complexe de composés aromatiques.]	648-071-00-2	292-653-5	90669-58-2	M
Distillats aromatiques à noyaux condensés (charbon-pétrole); distillats [Distillat d'un mélange de goudron de houille et de charges pétrolières aromatiques dont l'intervalle de distillation s'étend approximativement de 220 °C et 450 °C. Se compose principalement d'une combinaison complexe d'hydrocarbures aromatiques à noyaux condensés comportant 3 ou 4 cycles.]	648-072-00-8	269-159-3	68188-48-7	M

▼ **M22**

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Hydrocarbures aromatiques polycycliques en C ₂₀₋₂₈ , dérivés par pyrolyse d'un mélange brai de goudron-polyéthylène-polypropylène; produits de pyrolyse [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par pyrolyse d'un mélange brai de goudron-polyéthylène-polypropylène. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques polycycliques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₂₀ -C ₂₈ et dont le point de ramollissement est compris approximativement entre 100 °C et 220 °C selon la norme DIN 52025.]	648-073-00-3	309-956-6	101794-74-5	M
Hydrocarbures aromatiques polycycliques en C ₂₀₋₂₈ , dérivés par pyrolyse d'un mélange brai de goudron-polyéthylène-polypropylène; produits de pyrolyse [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par pyrolyse d'un mélange brai de goudron-polyéthylène. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques polycycliques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₂₀ -C ₂₈ , et dont le point de ramollissement est compris entre 100 °C et 220 °C selon la norme DIN 52025.]	648-074-00-9	309-957-1	101794-75-6	M
Hydrocarbures aromatiques polycycliques en C ₂₀₋₂₈ , dérivés par pyrolyse d'un mélange brai de goudron-polystyrène; produits de pyrolyse [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par pyrolyse d'un mélange brai de goudron-polystyrène. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques polycycliques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₂₀ -C ₂₈ , et dont le point de ramollissement est compris entre 100 °C et 220 °C selon la norme DIN 52025.]	648-075-00-4	309-958-7	101794-76-7	M
Brai de goudron de houille et de pétrole; résidus de brais [Résidu de la distillation d'un mélange de goudron de houille et de charges pétrolières aromatiques. Solide dont le point de ramollissement est compris entre 40 °C et 180 °C. Se compose principalement d'une combinaison complexe d'hydrocarbures aromatiques à noyaux condensés comportant trois cycles ou plus.]	648-076-00-X	269-109-0	68187-57-5	M
Phénanthrène, résidus de distillation; distillat d'huile anthracénique lourde [Résidu obtenu par distillation du phénanthrène brut dont le point d'ébullition se situe approximativement entre 340 °C et 420 °C. Se compose essentiellement de phénanthrène, d'anthracène et de carbazole.]	648-077-00-5	310-169-5	122070-78-4	M

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Distillats supérieurs (goudron de houille), exempts de fluorène; distillat d'huile de lavage [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par cristallisation de l'huile de goudron de houille. Se compose d'hydrocarbures polycycliques aromatiques — principalement, du diphenyle, du dibenzofuranne et de l'acénaphène.]	648-078-00-0	284-899-7	84989-10-6	M
Résidus (goudron de houille), distillation d'huile de créosote; distillat d'huile de lavage [Résidu de la distillation fractionnée d'huile de rinçage dont le point d'ébullition est compris entre 270 °C et 330 °C. Se compose principalement d'hydrocarbures hétérocycliques et aromatiques bicycliques.]	648-080-00-1	295-506-3	92061-93-3	M
Distillats (charbon), huile légère de four à coke, coupe naphthalène; huile naphthalénique [Combinaison complexe d'hydrocarbures issue du préfractionnement (distillation continue) d'huile légère de four à coke. Se compose principalement de naphthalène, de coumarone et d'indène. Son point d'ébullition se situe au-dessus de 148 °C.]	648-084-00-3	285-076-5	85029-51-2	J, M
Distillats d'huile de naphthalène (goudron de houille), à faible teneur en naphthalène; distillat d'huile naphthalénique [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par cristallisation de l'huile de naphthalène. Se compose principalement de naphthalène, d'alkylnaphthalènes et de composés phénoliques.]	648-086-00-4	284-898-1	84989-09-3	J, M
Distillats (goudron de houille), cristallisation de l'huile de naphthalène, eau-mère; distillat d'huile naphthalénique [Combinaison complexe de composés organiques obtenue comme filtrat de la cristallisation de la fraction naphthalène issue du goudron de houille et dont le point d'ébullition est approximativement compris entre 200 °C et 230 °C. Se compose principalement de naphthalène, de thionaphène et d'alkynaphthalènes.]	648-087-00-X	295-310-8	91995-49-2	J, M
Résidus d'extraction alcalins (charbon), huile de naphthalène; résidu d'extraction d'huile naphthalénique [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par lavage alcalin d'huile de naphthalène pour extraire les composés phénoliques (huiles de goudron acides). Se compose de naphthalènes et d'alkylnaphthalènes.]	648-088-00-5	310-166-9	121620-47-1	J, M

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Résidus d'extraction alcalins (charbon), huile de naphthalène, pauvres en naphthalènes; résidu d'extraction d'huile naphthalénique [Combinaison complexe d'hydrocarbures résultant de l'extraction du naphthalène, par un procédé de cristallisation, d'huile de naphthalène ayant subi un lavage alcalin. Se compose principalement de naphthalène et d'alkylnaphthalènes.]	648-089-00-0	310-167-4	121620-48-2	J, M
Distillats (goudron de houille), huiles de naphthalène, extraits alcalins exempts de naphthalène; résidu d'extraction d'huile naphthalénique [Huile restant après élimination, par un lavage alcalin, des composés phénoliques (Huiles de goudron acides) de l'huile de naphthalène drainée. Se compose principalement de naphthalène et d'alkylnaphthalènes.]	648-090-00-6	292-612-1	90640-90-7	J, M
Résidus d'extrait alcalin (charbon), huile de naphthalène, distillats de tête; résidu d'extraction d'huile naphthalénique [Distillat issu d'huile de naphthalène ayant subi un lavage alcalin et dont l'intervalle de distillation s'étend approximativement de 180 °C à 220 °C. Se compose principalement de naphthalène, d'alkylbenzènes, d'indène et d'indane.]	648-091-00-1	292-627-3	90641-04-6	J, M
Distillats (goudron de houille), huiles de naphthalène, fraction méthyl-naphthalène; huile méthyl-naphthalénique [Distillat obtenu par distillation fractionnée de goudron de houille à haute température. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques bicycliques substitués et de bases aromatiques azotées dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 225 °C et 255 °C.]	648-092-00-7	309-985-4	101896-27-9	J, M
Distillats (goudron de houille), huiles de naphthalène, fraction indole-méthyl-naphthalène; huile méthyl-naphthalénique [Distillat obtenu par distillation fractionnée de goudron de houille à haute température. Se compose principalement d'indole et de méthyl-naphthalène dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 235 °C et 255 °C.]	648-093-00-2	309-972-3	101794-91-6	J, M
Distillats (goudron de houille), huiles de naphthalène, extraits acides; résidu d'extraction d'huile méthyl-naphthalénique [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par élimination des bases de la fraction méthyl-naphthalène issue de la distillation du goudron de houille et dont l'intervalle d'ébullition est approximativement compris entre 230 °C et 255 °C. Se compose principalement de méthyl-1(2)-naphthalène, de naphthalène, de diméthyl-naphthalène et de biphényle.]	648-094-00-8	295-309-2	91995-48-1	J, M

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Résidus d'extrait alcalin (charbon), huile de naphthalène, résidus de distillation; résidu d'extraction d'huile méthyl-naphthalénique [Résidu issu de la distillation d'huile de naphthalène ayant subi un lavage alcalin, dont l'intervalle de distillation s'étend approximativement de 220 °C à 300 °C. Se compose principalement de naphthalène, d'alkylnaphtalènes et de bases aromatiques azotées.]	648-095-00-3	292-628-9	90641-05-7	J, M
Huiles d'extrait acides (charbon), exemptes de base de goudron; résidu d'extraction d'huile méthyl-naphthalénique [Huile d'extrait dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 220 °C et 265 °C, issue du résidu d'extrait alcalin de goudron de houille obtenu par un lavage à l'acide, tel que l'acide sulfurique, après distillation en vue d'éliminer les bases de goudron. Se compose principalement d'alkylnaphtalènes.]	648-096-00-9	284-901-6	84989-12-8	J, M
Distillats (goudron de houille), fraction benzol, résidus de distillation; huile de lavage [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de benzol brut (goudron de houille à haute température). Liquide dont le point de distillation se situe approximativement entre 150 °C et 300 °C, ou semi-solide ou solide dont le point de fusion est 70 °C. Se compose en majorité de naphthalène et d'alkylnaphtalènes.]	648-097-00-4	310-165-3	121620-46-0	J, M
Huile de créosote, distillat à point d'ébullition élevé; huile de lavage [Fraction de distillation, à point d'ébullition élevé, obtenue par carbonisation à haute température de charbon bitumineux, puis raffinée en vue de séparer les sels cristallins en excès. Se compose principalement d'huile de créosote, une partie des sels aromatiques polycycliques entrant normalement dans la composition des distillats de goudron de houille ayant été éliminée. La fraction est exempte de cristaux à partir de 5 °C approximativement.]	648-100-00-9	274-565-9	70321-79-8	J, M
Résidus d'extraction acides (charbon), huile de créosote; résidu d'extraction d'huile de lavage [Combinaison complexe d'hydrocarbures issue de la fraction dépourvue de bases résultant de la distillation du goudron de houille, dont le point d'ébullition se situe approximativement entre 250 °C et 280 °C. Se compose principalement de biphenyle et de diphénylnaphtalènes isomériques.]	648-102-00-X	310-189-4	122384-77-4	J, M
Huile anthracénique, pâte anthracénique; fraction d'huile anthracénique [Solide riche en anthracène obtenu par cristallisation et centrifugation d'huile anthracénique. Se compose principalement d'anthracène, de carbazole et de phénanthrène.]	648-103-00-5	292-603-2	90640-81-6	J, M

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Huile anthracénique à faible teneur en anthracène; fraction d'huile anthracénique [Huile restant après l'élimination de l'huile anthracénique, par cristallisation, de la pâte anthracénique (solide riche en anthracène). Se compose principalement de composés aromatiques comportant 2, 3 ou 4 cycles.]	648-104-00-0	292-604-8	90640-82-7	J, M
Résidu (goudron de houille), distillation d'huile anthracénique; fraction d'huile anthracénique [Résidu de la distillation fractionnée d'anthracène brut dont le point d'ébullition est compris entre 340 °C et 400 °C. Se compose principalement d'hydrocarbures hétérocycliques et aromatiques tri- en polycycliques.]	648-105-00-6	295-505-8	92061-92-2	J, M
Huile anthracénique, pâte anthracénique, fraction anthracène; fraction d'huile anthracénique [Combinaison complexe d'hydrocarbures résultant de la distillation de l'anthracène obtenu par cristallisation de l'huile anthracénique à partir de goudron à haute température bitumineux; son point d'ébullition est compris entre 330 °C et 350 °C. Se compose principalement d'anthracène, de carbazole et de phénanthrène.]	648-106-00-1	295-275-9	91995-15-2	J, M
Huile anthracénique, pâte anthracénique, fraction carbazole; fraction d'huile anthracénique [Combinaison complexe d'hydrocarbures résultant de la distillation de l'anthracène obtenu par cristallisation de l'huile anthracénique à partir de goudron à haute température de charbon bitumineux; son point d'ébullition est compris approximativement entre 350 °C et 360 °C. Se compose principalement d'anthracène, de carbazole et de phénanthrène.]	648-107-00-7	295-276-4	91995-16-3	J, M
Huile anthracénique, pâte anthracénique, fraction légère de distillation; fraction d'huile anthracénique [Combinaison complexe d'hydrocarbures résultant de la distillation de l'anthracène obtenu par cristallisation de l'huile anthracénique à partir de goudron à basse température bitumineux; son point d'ébullition est compris approximativement entre 290 °C et 340 °C. Contient principalement des composés aromatiques tricycliques et leur dérivés dihydrogénés.]	648-108-00-2	295-278-5	91995-17-4	J, M
Huiles de goudron de houille à basse température; huile de goudron, à haut point d'ébullition [Distillat de goudron de houille à basse température. Se compose principalement d'hydrocarbures, de composés phénoliques et de bases aromatiques azotées dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 160 °C et 340 °C.]	648-109-00-8	309-889-2	101316-87-4	J, M

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Phénols, extraits de l'ammoniaque; extrait basique [Combinaison de phénols extraits, à l'aide d'acétate d'isobutyle, de l'ammoniaque issue de la condensation des gaz émis lors de la distillation destructive du charbon à basse température (au-dessous de 700 °C). Se compose principalement d'un mélange de phénols monohydriques et dihydriques.]	648-111-00-9	284-881-9	84988-93-2	J, M
Distillats (goudron de houille), huiles légères, extraits alcalins; extrait basique [Substance aqueuse extraite de l'huile carbolique par un lavage alcalin, avec, par exemple, de l'hydroxyde de sodium aqueux. Se compose principalement de sels alcalins de différents composés phénoliques.]	648-112-00-4	292-610-0	90640-88-3	J, M
Extraits alcalins d'huile de goudron de houille (charbon); extrait basique [Extrait de l'huile de goudron de houille obtenu par un lavage alcalin avec, par exemple, de l'hydroxyde de sodium aqueux. Se compose principalement de sels alcalins de divers composés phénoliques.]	648-113-00-X	266-017-2	65996-83-0	J, M
Distillats (goudron de houille), huiles de naphthalène, extraits alcalins; extrait basique [Substance aqueuse extraite de l'huile de naphthalène par un lavage alcalin, avec, par exemple, de l'hydroxyde de sodium aqueux. Se compose principalement de sels alcalins de différents composés phénoliques.]	648-114-00-5	292-611-6	90640-89-4	J, M
Résidus d'extrait alcalin (charbon), huile de goudron de houille, carbonatés et traités à la chaux; phénols bruts [Produit obtenu par traitement au CO ₂ et au CaO d'extrait alcalin d'huile de goudron de houille. Se compose principalement de CaCO ₃ , de Ca(OH) ₂ , de Na ₂ CO ₃ et d'autres impuretés organiques et minérales.]	648-115-00-0	292-629-4	90641-06-8	J, M
Huiles de goudron de lignite acides, brutes; phénols bruts [Extrait alcalin acidifié de distillat de goudron de lignite. Se compose principalement de phénols et d'homologues du phénol.]	648-117-00-1	309-888-7	101316-86-3	J, M
Huiles de goudron acides, gazéification du lignite; phénols bruts [Combinaison complexe de composés organiques issue de la gazéification du lignite. Se compose principalement de phénols hydroxy-aromatiques en C ₆₋₁₀ et d'homologues.]	648-118-00-7	295-536-7	92062-22-1	J, M
Huiles de goudron acides, résidus de distillation; phénols distillés [Résidu de la distillation de phénol brut à partir de charbon. Se compose principalement de phénols dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C ₈ -C ₁₀ et dont le point de ramollissement est compris entre 60 °C et 80 °C.]	648-119-00-2	306-251-5	96690-55-0	J, M

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Huiles de goudron acides, fraction méthylphénol; phénols distillés [Fraction des huiles de goudron acides riche en méthyl-3 phénol et en méthyl-4 phénol, récupérée par distillation des huiles acides brutes de goudron de houille à basse température.]	648-120-00-8	284-892-9	84989-04-8	J, M
Huiles de goudron acides, fraction polyalkylphénol; phénols distillés [Fraction des huiles de goudron acides récupérée par distillation des huiles acides brute de goudron de houille à basse température, et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 225 °C et 320 °C. Se compose principalement de polyalkylphénols.]	648-121-00-3	284-893-4	84989-05-9	J, M
Huiles de goudron acides, fraction xylénol; phénols distillés [Fraction des huiles de goudron acides riche en diméthyl-2,4 phénol et en diméthyl-2,5 phénol, récupérée par distillation des huiles acides brutes de goudron de houille à basse température.]	648-122-00-9	284-895-5	84989-06-0	J, M
Huiles de goudron acides, fraction éthylphénol; phénols distillés [Fraction des huiles de goudron acides riche en éthyl-3 phénol et en éthyl-4 phénol, récupérée par distillation des huiles acides brutes de goudron de houille à basse température.]	648-123-00-4	284-891-3	84989-03-7	J, M
Huiles de goudron acides, fraction xylénol-3,5; phénols distillés [Fraction des huiles de goudron acides riche en diméthyl-3,5 phénol, récupérée par distillation des huiles acides de goudron de houille à basse température.]	648-124-00-X	284-896-0	84989-07-1	J, M
Huiles de goudron acides, résidus de distillation, fraction légère; phénols distillés [Résidu de la distillation entre 235 °C et 355 °C d'huile carbolique légère.]	648-125-00-5	270-713-1	68477-23-6	J, M
Huiles de goudron acides crétyliques, résidus; phénols distillés [Résidu obtenu à partir des huiles acides brutes de goudron de houille après extraction du phénol, des crésols, des xylénols et des phénols à haut point d'ébullition. Solide de couleur noire dont le point de fusion se situe approximativement au-dessus de 80 °C. Se compose essentiellement de polyalkylphénols, de gommés-résines et de sels minéraux.]	648-126-00-0	271-418-0	68555-24-8	J, M
Phénols en C _{9,11} ; phénols distillés	648-127-00-6	293-435-2	91079-47-9	J, M

▼M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Huiles de goudron acides, crésyliques; phénols distillés [Combinaison complexe de composés organiques tirée du lignite et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 200 °C et 230 °C. Se compose principalement de phénols et de bases pyridiniques.]	648-128-00-1	295-540-9	92062-26-5	J, M
Huiles de goudron acides, lignite, fraction alkyl en C ₂ phénol; phénols distillés [Distillat issu de l'acidification du distillat de goudron de lignite lavé à la soude dont le point d'ébullition est approximativement compris entre 200 °C et 230 °C. Se compose principalement de m- et de p-éthylphénol, de crésols et de xylénols.]	648-129-00-7	302-662-9	94114-29-1	J, M
Huiles d'extrait (charbon), huiles de naphthalène; extrait acide [Extrait aqueux produit par un lavage acide d'huile de naphthalène lavée aux alcalis. Se compose principalement des sels acides de différentes bases aromatiques azotées telles que la pyridine, la quinoléine et leurs dérivés alkylés.]	648-130-00-2	292-623-1	90641-00-2	J, M
Bases de goudron, dérivés quinoléiques; bases distillées	648-131-00-8	271-020-7	68513-87-1	J, M
Bases de goudron de houille, fraction dérivés quinoléiques; bases distillées	648-132-00-3	274-560-1	70321-67-4	J, M
Bases de goudron de houille, résidus de distillation; bases distillées [Résidu de distillation restant après distillation de fractions de goudron contenant des bases obtenues par distillation de goudrons de houille, et soumises à une extraction acide et neutralisées. Contient principalement de l'aniline, des collidines, des toluidines, de la quinoléine et des dérivés quinoliniques.]	648-133-00-9	295-544-0	92062-29-8	J, M
Huiles hydrocarbures aromatiques, mélangées à du polyéthylène et du polypropylène, pyrolysées, fraction huile légère; produits traités thermiquement [Huile obtenue par traitement thermique d'un mélange de polyéthylène et de polypropylène avec du brai de houille ou des huiles aromatiques. Se compose principalement de benzène et de ses homologues, avec un point d'ébullition compris approximativement entre 70 °C et 120 °C.]	648-134-00-4	309-745-9	100801-63-6	J, M
Huiles hydrocarbures aromatiques, mélangées à du polyéthylène, pyrolysées, fraction huile légère; produits traités thermiquement [Huile obtenue par traitement thermique d'un mélange de polyéthylène avec du brai de houille ou des huiles aromatiques. Se compose principalement de benzène et d'homologues, avec un point d'ébullition compris entre 70 °C et 120 °C.]	648-135-00-X	309-748-5	100801-65-8	J, M

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Huiles hydrocarbures aromatiques, mélangées à du polystyrène, pyrolysées, fraction huile légère; produits traités thermiquement [Huile obtenue par traitement thermique d'un mélange de polystyrène avec du brai de houille ou des huiles aromatiques. Se compose principalement de benzène et d'homologues, avec un point d'ébullition compris approximativement entre 70 °C et 210 °C.]	648-136-00-5	309-749-0	100801-66-9	J, M
Résidus d'extraits alcalins d'huile de goudron (charbon), résidus de distillation du naphthalène, résidu d'extraction d'huile naphthalénique [Résidu obtenu à partir de l'huile chimique extraite après élimination du naphthalène par distillation. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques à noyaux condensés comportant 2 à 4 cycles et de bases aromatiques azotées.]	648-137-00-0	277-567-8	736665-18-6	J, M
Huile de créosote, distillat à bas point d'ébullition; huile de lavage [Fraction de distillation, à bas point d'ébullition, obtenue par carbonisation à haute température de charbon bitumineux, puis raffinée en vue de séparer les sels cristallins en excès. Se compose principalement d'huile de créosote, une partie des sels aromatiques polycycliques entrant normalement dans la composition des distillats de goudron de houille ayant été éliminée. La fraction est exempte de cristaux à partir de 38 °C approximativement.]	648-138-00-6	274-566-4	70321-80-1	J, M
Huiles de goudron acides créyliques, sels de sodium, solutions caustiques; extrait basique	648-139-00-1	272-361-4	68815-21-4	J, M
Huiles d'extrait de base de goudron (charbon); extrait acide [Extrait du résidu de l'extraction alcaline d'huile de goudron de houille obtenue par un lavage acide avec, par exemple, de l'acide sulfurique aqueux, après distillation en vue d'éliminer le naphthalène. Se compose principalement de sels acides de différentes bases aromatiques azotées telles que la pyridine, la quinoléine et leurs dérivés alkylés.]	648-140-00-7	266-020-9	65996-86-3	J, M
Bases de goudron de houille brutes (charbon); bases brutes de goudron [Produit de réaction obtenu par neutralisation d'huile d'extrait basique de goudron de houille par une solution alcaline, telle que l'hydroxyde de sodium aqueux, pour obtenir des bases libres. Se compose principalement de bases organiques telles que l'acridine, la phénanthridine, la pyridine, la quinoléine et leurs dérivés alkylés.]	648-141-00-2	266-018-8	65996-84-1	J, M

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Résidus (charbon), extraction au solvant liquide [Poudre cohésive composée de matière minérale charbonneuse et de charbon non dissous après extraction au solvant liquide.]	648-142-00-8	302-681-2	94114-46-2	M
Charbon liquide, solution d'extraction au solvant liquide [Produit obtenu par filtration de la matière minérale charbonneuse et du charbon non dissous issus de la solution produite par décomposition du charbon dans un solvant liquide. Combinaison liquide très complexe, visqueuse et de couleur noire. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques, non hydrogénés ou partiellement hydrogénés, de composés aromatiques azotés, de composés aromatiques soufrés, de composés phénoliques, de composés aromatiques oxygénés et de leurs dérivés alkylés.]	648-143-00-3	302-682-8	94114-47-3	M
Charbon liquide, extraction au solvant liquide [Produit pratiquement exempt de solvant obtenu par distillation du solvant issu de la solution d'extrait de charbon filtrée produite par décomposition du charbon dans un solvant liquide. Semi-solide de couleur noire composé principalement d'une combinaison complexe d'hydrocarbures aromatiques à noyaux condensés, de composés aromatiques azotés, de composés aromatiques soufrés, de composés phénoliques, de composés aromatiques oxygénés et de leurs dérivés alkylés.]	648-144-00-9	302-683-3	94114-48-4	M
Huile légère (charbon), four à coke; benzol brut [Liquide organique volatil extrait du gaz issu de la distillation destructive du charbon à haute température (au-dessus de 700 °C). Se compose principalement de benzène, de toluène et de xylènes. Peut également contenir de petites quantités d'autres hydrocarbures.]	648-147-00-5	266-012-5	65996-78-3	J
Distillats primaires (charbon), extraction au solvant liquide [Liquide produit par la condensation des vapeurs émises au cours de la décomposition du charbon dans un solvant liquide. Son point d'ébullition est approximativement compris entre 30 °C et 300 °C. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques à noyaux condensés partiellement hydrogénés, de composés aromatiques contenant de l'azote, de l'oxygène et du soufre, et de leurs dérivés alkylés, dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₄ -C ₁₄ .]	648-148-00-0	302-688-0	94114-52-0	J

▼M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Distillats d'hydrocraquage (charbon), extraction au solvant [Distillat obtenu par hydrocraquage d'extrait de charbon ou de la solution issue de l'extraction au solvant liquide ou au fluide supercritique. Son point d'ébullition est approximativement compris entre 30 °C et 300 °C. Se compose principalement de composés aromatiques, de composés naphténiques et aromatiques hydrogénés, de leurs dérivés alkylés et d'alcanes dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₄ -C ₁₄ . Contient également des composés aromatiques renfermant de l'azote, du soufre et de l'oxygène, et des composés aromatiques hydrogénés.]	648-149-00-6	302-689-6	94114-53-1	J
Naphta d'hydrocraquage (charbon), extraction au solvant [Fraction du distillat obtenue par hydrocraquage de l'extrait de charbon ou de la solution issue de l'extraction au solvant liquide ou au fluide supercritique. Son point d'ébullition est approximativement compris entre 30 °C et 180 °C. Se compose principalement de composés aromatiques, hydrogénés ou non, de composés naphténiques, de leurs dérivés alkylés et d'alcanes dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₄ -C ₉ . Contient également des composés aromatiques hydrogénés et des composés aromatiques renfermant de l'azote, du soufre et de l'oxygène.]	648-150-00-1	302-690-1	94114-54-2	J
Essence, extraction au solvant de charbon, naphta d'hydrocraquage [Carburant produit par reformage de la fraction naphta raffinée des produits d'hydrocraquage de l'extrait de charbon ou de la solution issue de l'extraction au solvant liquide ou au fluide supercritique. Son point d'ébullition est approximativement compris entre 30 °C et 180 °C. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques et naphténiques, de leurs dérivés alkylés et d'hydrocarbures alkylés dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₄ -C ₉ .]	648-151-00-7	302-691-7	94114-55-3	J
Distillats moyens d'hydrocraquage (charbon), extraction au solvant [Distillat obtenu par hydrocraquage de l'extrait de charbon ou de la solution issue de l'extraction au solvant liquide ou au fluide supercritique. Son point d'ébullition est approximativement compris entre 180 °C et 300 °C. Se compose principalement de composés aromatiques bicycliques, de composés naphténiques et aromatiques hydrogénés, de leurs dérivés alkylés et d'alcanes dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₉ -C ₁₄ . Contient également des composés azotés, soufrés et oxygénés.]	648-152-00-2	302-692-2	94114-56-4	J

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Distillats moyens d'hydrocraquage (charbon), extraction au solvant, hydrogénés [Produit issu de l'hydrogénation du distillat moyen d'hydrocraquage de l'extrait de charbon ou de la solution issue de l'extraction au solvant liquide ou au fluide supercritique. Son point d'ébullition est approximativement compris entre 180 °C et 280 °C. Se compose principalement de composés bicycliques hydrogénés du carbone et de leurs dérivés alkylés dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₉ -C ₁₄ .]	648-153-00-8	302-693-8	94114-57-5	J
Huile légère (charbon), semi-cokéfaction; huile fraîche [Liquide organique volatil obtenu par condensation des gaz dégagés par la distillation destructive du charbon à basse température (au-dessous de 700 °C). Se compose principalement d'hydrocarbures en C ₆₋₁₀ .]	648-156-00-4	292-635-7	90641-11-5	J
Extraits au solvant (pétrole), distillat naphtéinique léger	649-001-00-3	265-102-1	64742-03-6	
Extraits au solvant (pétrole), distillat paraffinique lourd	649-002-00-9	265-103-7	64742-04-7	
Extraits au solvant (pétrole), distillat paraffinique léger	649-003-00-4	265-104-2	64742-05-8	
Extraits au solvant (pétrole), distillat naphtéinique lourd	649-004-00-X	265-111-0	64742-11-6	
Extraits au solvant (pétrole), gazole léger sous vide	649-005-00-5	295-341-7	91995-78-7	
Hydrocarbures en C ₂₆₋₅₅ , riches en aromatiques	649-006-00-0	307-753-7	97722-04-8	
Résidus (pétrole), tour atmosphérique; fioul lourd [Résidu complexe de la distillation atmosphérique du pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones est en majorité supérieur à C ₂₀ et dont le point d'ébullition est approximativement supérieur à 350 °C. Peut contenir 5 % ou plus, en poids, d'hydrocarbures aromatiques à noyaux condensés comportant de 4 à 6 cycles.]	649-008-00-1	265-045-2	64741-45-3	
Gazoles lourds (pétrole), distillation sous vide; fioul lourd [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation sous vide du résidu de distillation atmosphérique du pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₂₀ -C ₅₀ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 350 °C et 600 °C. Peut contenir 5 % ou plus, en poids, d'hydrocarbures aromatiques à noyaux condensés comportant de 4 à 6 cycles.]	649-009-00-7	265-058-3	64741-57-7	

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Distillats lourds (pétrole), craquage catalytique; fioul lourd [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un craquage catalytique. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₁₅ -C ₃₅ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 260 °C et 500 °C. Cette fraction peut contenir 5 % ou plus, en poids, d'hydrocarbures aromatiques à noyaux condensés comportant de 4 à 6 cycles.]	649-010-00-2	265-063-0	64741-61-3	
Huiles clarifiées (pétrole), craquage catalytique; fioul lourd [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue comme fraction résiduelle de la distillation des produits résultant d'un craquage catalytique. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones est en majorité supérieur à C ₂₀ et dont le point d'ébullition est approximativement supérieur à 350 °C. Peut contenir 5 % ou plus, en poids, d'hydrocarbures aromatiques à noyaux condensés comportant de 4 à 6 cycles.]	649-011-00-8	265-064-6	64741-62-4	
Résidus (pétrole), hydrocraquage; fioul lourd [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue comme fraction résiduelle de la distillation des produits résultant d'un hydrocraquage. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones est en majorité supérieur à C ₂₀ et dont le point d'ébullition est approximativement supérieur à 350 °C.]	649-012-00-3	265-076-1	64741-75-9	
Résidus (pétrole), craquage thermique; fioul lourd [Combinaison complexe d'hydrocarbures produite comme fraction résiduelle dans la distillation du produit résultant d'un craquage thermique. Se compose principalement d'hydrocarbures insaturés dont le nombre de carbones est en majorité supérieur à C ₂₀ et dont le point d'ébullition est approximativement supérieur à 350 °C. Peut contenir 5 % ou plus, en poids, d'hydrocarbures aromatiques à noyaux condensés comportant de 4 à 6 cycles.]	649-013-00-9	265-081-9	64741-80-6	
Distillats lourds (pétrole), craquage thermique; fioul lourd [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un craquage thermique. Se compose principalement d'hydrocarbures insaturés dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₅ -C ₃₆ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 260 °C et 480 °C. Peut contenir 5 % ou plus, en poids, d'hydrocarbures aromatiques à noyaux condensés comportant de 4 à 6 cycles.]	649-014-00-4	265-082-4	64741-81-7	

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gazoles sous vide (pétrole), hydro-traités; fioul lourd [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₁₃ -C ₅₀ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 230 °C et 600 °C. Peut contenir 5 % ou plus, en poids, d'hydrocarbures aromatiques à noyaux condensés comportant de 4 à 6 cycles.]	649-015-00-X	265-162-9	64742-59-2	
Résidus de tour atmosphérique (pétrole), hydrodésulfurés; fioul lourd [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'un résidu de tour atmosphérique à l'hydrogène en présence d'un catalyseur, sous des conditions destinées essentiellement à l'élimination des composés organiques de soufre. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones est en majorité supérieur à C ₂₀ et dont le point d'ébullition est approximativement supérieur à 350 °C. Peut contenir 5 % ou plus, en poids, d'hydrocarbures aromatiques à noyaux condensés comportant de 4 à 6 cycles.]	649-016-00-5	265-181-2	64742-78-5	
Gazoles lourds sous vide (pétrole), hydrodésulfurés; fioul lourd [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par un procédé d'hydrodésulfuration catalytique. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₂₀ -C ₅₀ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 350 °C et 600 °C. Peut contenir 5 % ou plus, en poids, d'hydrocarbures aromatiques à noyaux condensés comportant de 4 à 6 cycles.]	649-017-00-0	265-189-6	64742-86-5	
Résidus (pétrole), vapocraquage; fioul lourd [Combinaison complexe d'hydrocarbures produite comme fraction résiduelle dans la distillation du produit résultant d'un vapocraquage (y compris le vapocraquage destiné à la production d'éthylène). Se compose principalement d'hydrocarbures insaturés dont le nombre de carbones est en majorité supérieur à C ₁₄ et dont le point d'ébullition est approximativement supérieur à 260 °C. Peut contenir 5 % ou plus, en poids, d'hydrocarbures aromatiques à noyaux condensés comportant de 4 à 6 cycles.]	649-018-00-6	265-193-8	64742-90-1	
Résidus de distillation atmosphérique (pétrole); fioul lourd [Résidu complexe de la distillation atmosphérique du pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones est en majorité supérieure à C ₁₁ et dont le point d'ébullition est approximativement supérieur à 200 °C. Peut contenir 5 % ou plus, en poids, d'hydrocarbures aromatiques à noyaux condensés comportant de 4 à 6 cycles.]	649-019-00-1	269-777-3	68333-22-2	

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Huiles clarifiées (pétrole), craquage catalytique, hydrodésulfuration; fioul lourd [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue en traitant à l'hydrogène des huiles clarifiées de craquage catalytique afin de convertir le soufre organique en hydrogène sulfuré, qui est ensuite éliminé. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones est en majorité supérieur à C ₂₀ et dont le point d'ébullition est approximativement supérieur à 350 °C. Peut contenir 5 % ou plus, en poids, d'hydrocarbures aromatiques à noyaux condensés comportant de 4 à 6 cycles.]	649-020-00-7	269-782-0	68333-26-6	
Distillats intermédiaires (pétrole), craquage catalytique, hydrodésulfuration; fioul lourd [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue en traitant à l'hydrogène des distillats intermédiaires de craquage catalytique afin de convertir le soufre organique en hydrogène sulfuré, qui est ensuite éliminé. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₁ -C ₃₀ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 205 °C et 450 °C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures aromatiques tricycliques.]	649-021-00-2	269-783-6	68333-27-7	
Distillats lourds (pétrole), craquage catalytique, hydrodésulfuration; Fioul lourd [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue en traitant à l'hydrogène des distillats lourds de craquage catalytique afin de convertir le soufre organique en hydrogène sulfuré, qui est ensuite éliminé. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₅ -C ₃₅ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 260 °C et 500 °C. Peut contenir 5 % ou plus, en poids, d'hydrocarbures aromatiques à noyaux condensés comportant de 4 à 6 cycles.]	649-022-00-8	269-784-1	68333-28-8	
Fuel-oil, résidus-gazoles de distillation directe, à haute teneur en soufre; fioul lourd	649-023-00-3	270-674-0	68476-32-4	
Fuel-oil résiduel; fioul lourd [Produit liquide issu de diverses fractions de raffinerie, généralement des résidus. Sa composition est complexe et varie selon la provenance du pétrole brut.]	649-024-00-9	270-675-6	68476-33-5	
Résidus de distillation (pétrole), résidu de fractionnement du reformage catalytique; fioul lourd [Résidu complexe de la distillation d'un résidu de fractionnement du reformage catalytique. Son point d'ébullition est approximativement supérieur à 399 °C.]	649-025-00-4	270-792-2	68478-13-7	

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Résidus (pétrole), gazole lourd de cokéfaction et gazole sous vide; fioul lourd [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue comme fraction résiduelle dans la distillation de gazole lourd de cokéfaction et de gazole sous vide. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones est en majorité supérieur à C ₁₃ et dont le point d'ébullition est approximativement supérieur à 230 °C.]	649-026-00-X	270-796-4	68478-17-1	
Résidus lourds de cokéfaction et résidus légers sous vide (pétrole); fioul lourd [Combinaison complexe d'hydrocarbures produite comme fraction résiduelle lors de la distillation de gazole lourd de cokéfaction et de gazole léger sous vide. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones est en majorité supérieur à C ₁₃ et dont le point d'ébullition est approximativement supérieur à 230 °C.]	649-027-00-5	270-983-0	68512-61-8	
Résidus légers sous vide (pétrole); fioul lourd [Résidu complexe de la distillation sous vide du résidu de distillation atmosphérique du pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones est en majorité supérieur à C ₁₃ et dont le point d'ébullition est approximativement supérieur à 230 °C.]	649-028-00-0	270-984-6	68512-62-9	
Résidus légers de vapocraquage (pétrole); fioul lourd [Résidu complexe de la distillation des produits résultant d'un vapocraquage. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques et insaturés dont le nombre de carbones est supérieur à C ₇ et dont le point d'ébullition varie approximativement entre 101 °C et 555 °C.]	649-029-00-6	271-013-9	68513-69-9	
Fuel-oil, n°6; fioul lourd [Fuel-oil dont la viscosité est comprise entre 900 SUS et 9000 SUS à 37,7 °C]	649-030-00-1	271-384-7	68553-00-4	
Résidus à basse teneur en soufre (pétrole), unité de fractionnement; fioul lourd [Combinaison complexe d'hydrocarbures, à basse teneur en soufre, produite comme fraction résiduelle, dans la distillation fractionnée du pétrole brut, après séparation des coupes essence, kérosène et gazole de distillation directe.]	649-031-00-7	271-763-7	68607-30-7	
Gazoles atmosphériques lourds (pétrole); fioul lourd [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation du pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₇ -C ₃₅ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 121 °C et 510 °C.]	649-032-00-2	272-184-2	68783-08-4	

▼ **M22**

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Résidus de laveur à coke (pétrole), contenant des aromatiques à noyaux condensés; fioul lourd [Combinaison très complexe d'hydrocarbures produite comme fraction résiduelle dans la distillation d'un résidu sous vide et des produits résultant d'un craquage thermique. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones est en majorité supérieur à C ₂₀ et dont le point d'ébullition est approximativement supérieur à 350 °C. Peut contenir 5 % ou plus, en poids, d'hydrocarbures aromatiques à noyaux condensés comportant de 4 à 6 cycles.]	649-033-00-8	272-187-9	68783-13-1	
Distillats sous vide (pétrole), résidus de pétrole; fioul lourd [Combinaison complexe d'hydrocarbures produite par la distillation sous vide du résidu de la distillation atmosphérique du pétrole brut.]	649-034-00-3	273-263-4	68955-27-1	
Résidus de vapocraquage résineux (pétrole); fioul lourd [Résidu complexe issu de la distillation de résidus de vapocraquage du pétrole.]	649-035-00-9	273-272-3	68955-36-2	
Distillats intermédiaires sous vide (pétrole); fioul lourd [Combinaison complexe d'hydrocarbures produite par distillation sous vide du résidu issu de la distillation atmosphérique de pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₁₄ -C ₄₂ et dont le point d'ébullition est approximativement compris entre 250 °C et 545 °C. Peut contenir 5 % ou plus, en poids, d'hydrocarbures aromatiques à noyaux condensés comportant 4 à 6 cycles.]	649-036-00-4	274-683-0	70592-76-6	
Distillats légers sous vide (pétrole); fioul lourd [Combinaison complexe d'hydrocarbures produite par distillation sous vide du résidu issu de la distillation atmosphérique de pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₁₁ -C ₃₅ et dont le point d'ébullition est approximativement compris entre 250 °C et 545 °C.]	649-037-00-X	247-684-6	70592-77-7	
Distillats sous vide (pétrole); fioul lourd [Combinaison complexe d'hydrocarbures produite par distillation sous vide du résidu issu de la distillation atmosphérique de pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₁₅ -C ₅₀ et dont le point d'ébullition est compris entre 270 °C et 600 °C. Peut contenir 5 % ou plus, en poids, d'hydrocarbures aromatiques à noyaux condensés comportant 4 à 6 cycles.]	649-038-00-5	274-685-1	70592-78-8	

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gazoles lourds sous vide (pétrole), cokéfaction, hydrodésulfuration; fioul lourd [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par hydrodésulfuration de charges de distillats lourds de cokéfaction. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₈ -C ₄₄ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 304 °C et 548 °C. Peut contenir 5 % ou plus d'hydrocarbures aromatiques à noyaux condensés comportant de 4 à 6 cycles.]	649-039-00-0	285-555-9	85117-03-9	
Résidus de vapocraquage (pétrole), distillats; fioul lourd [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue durant la production de goudron de pétrole raffiné par distillation de goudron de vapocraquage. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques et autres, et de composés soufrés organiques.]	649-040-00-6	292-657-7	90669-75-3	
Résidus légers sous vide (pétrole); fioul lourd [Résidu complexe de la distillation sous vide de résidu de distillation atmosphérique du pétrole brut. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones est en majorité supérieur à C ₂₄ et dont le point d'ébullition est approximativement supérieur à 390 °C.]	649-041-00-1	292-658-2	90669-76-4	
Fuel-oil lourd à haute teneur en soufre; fioul lourd [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation du pétrole brut. Se compose principalement d'hydrocarbures aliphatiques, aromatiques et cycloaliphatiques dont le nombre de carbones est en majorité supérieur à C ₂₅ et dont le point d'ébullition est approximativement supérieur à 400 °C.]	649-042-00-7	295-396-7	92045-14-2	
Résidus (pétrole), craquage catalytique; fioul lourd [Combinaison complexe d'hydrocarbures produite comme fraction résiduelle dans la distillation des produits résultant d'un craquage catalytique. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones est en majorité supérieur à C ₁₁ et dont le point d'ébullition est approximativement supérieur à 200 °C.]	649-043-00-2	295-511-0	92061-97-7	
Distillats intermédiaires (pétrole), craquage catalytique, dégradation thermique; fioul lourd [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un craquage catalytique, et qui a été utilisée comme fluide caloporteur. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 220 °C et 450 °C. Peut contenir des composés organiques soufrés.]	649-044-00-8	295-990-6	92201-59-7	

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Huiles résiduelles (pétrole); fioul lourd [Combinaison complexe d'hydrocarbures, de composés soufrés et de composés organiques métallifères obtenue comme résidu dans les procédés de raffinage par craquage et fractionnement. Donne une huile-produit fini de viscosité supérieure à 2 cSt à 100 °C.]	649-045-00-3	298-754-0	93821-66-0	
Résidus de vapocraquage, traitement thermique; fioul lourd [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement et distillation de naphta brut de vapocraquage. Se compose principalement d'hydrocarbures insaturés dont le point d'ébullition est approximativement supérieur à 180 °C.]	649-046-00-9	308-733-0	98219-64-8	
Distillats moyens à large intervalle d'ébullition (pétrole), hydrodésulfurés; fioul lourd [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une charge pétrolière à l'hydrogène. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₉ -C ₂₅ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 150 °C et 400 °C.]	649-047-00-4	309-863-0	101316-57-8	
Résidus de fractionnement (pétrole), reformage catalytique; fioul lourd [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue comme fraction résiduelle de la distillation du produit résultant d'un reformage catalytique. Se compose d'hydrocarbures en majorité aromatiques dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₁₀ -C ₂₅ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 160 °C et 400 °C. Peut contenir 5 % ou plus, en poids, d'hydrocarbures aromatiques à noyaux condensés comportant de 4 à 6 cycles.]	649-048-00-X	265-069-3	64741-67-9	
Pétrole; pétrole brut [Combinaison complexe d'hydrocarbures. Se compose principalement d'hydrocarbures aliphatiques, alicycliques et aromatiques. Peut aussi contenir de petites quantités de composés d'azote, d'oxygène et de soufre. Cette catégorie comprend les pétroles légers, moyens et lourds, ainsi que les huiles extraites des sables asphaltiques. Elle n'inclut pas les matières hydrocarbonées dont la récupération ou la conversion en charges de raffinage du pétrole impose des transformations chimiques importantes, comme les huiles de schiste brutes ou valorisées, ou les liquides combustibles issus du charbon.]	649-049-00-5	232-298-5	8002-05-9	

▼M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gaz de tête (pétrole), dépropanisation du naphta de craquage catalytique, riches en C ₃ et désacidifiés; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures issue du fractionnement d'hydrocarbures de craquage catalytique et soumise à un traitement destiné à éliminer les impuretés acides. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C ₂ -C ₄ , principalement en C ₃ .]	649-062-00-6	270-755-0	68477-73-6	K
Gaz (pétrole), craquage catalytique; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un craquage catalytique. Se compose principalement d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁ -C ₆ .]	649-063-00-1	270-756-6	68477-74-7	K
Gaz (pétrole), craquage catalytique, riches en C ₁₋₅ ; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un craquage catalytique. Se compose d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C ₁₋₆ , principalement en C ₁₋₅ .]	649-064-00-7	270-757-1	68477-75-8	K
Gaz de tête (pétrole), stabilisation de naphta de polymérisation catalytique, riches en C ₂₋₄ ; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures issue de la stabilisation par fractionnement de naphta de polymérisation catalytique. Se compose d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C ₂₋₆ , principalement en C ₂₋₄ .]	649-065-00-2	270-758-7	68477-76-9	K
Gaz (pétrole), reformage catalytique, riches en C ₁₋₄ ; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un reformage catalytique. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C ₁ -C ₆ , principalement en C ₁ -C ₄ .]	649-066-00-8	270-760-8	68477-79-2	K
Gaz (pétrole), charge d'alkylation oléfinique et paraffinique en C ₃₋₅ ; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures oléfiniques et paraffiniques dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C ₃ -C ₅ et qui sont utilisés comme charge d'alkylation. Les températures ambiantes sont généralement supérieures à la température critique de ces combinaisons.]	649-067-00-3	270-765-5	68477-83-8	K

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gaz (pétrole), riches en C ₄ ; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un fractionnement catalytique. Se compose d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C ₃ -C ₅ , principalement en C ₄ .]	649-068-00-9	270-767-6	68477-85-0	K
Gaz de tête (pétrole), déséthaniseur; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des fractions gaz et essence issues du craquage catalytique. Contient principalement de l'éthane et de l'éthylène.]	649-069-00-4	270-768-1	68477-86-1	K
Gaz de tête (pétrole), colonne de déisobutanisation; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation atmosphérique d'un mélange butane-butylène. Se compose d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₃ -C ₄ .]	649-070-00-X	270-769-7	68477-87-2	K
Gaz secs (pétrole), dépropaniseur, riches en propène; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits issus des fractions gaz et essence d'un craquage catalytique. Se compose principalement de propylène, avec un peu d'éthane et de propane.]	649-071-00-5	270-772-3	68477-90-7	K
Gaz de tête (pétrole), dépropaniseur; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits issus des fractions gaz et essence d'un craquage catalytique. Se compose d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₂ -C ₄ .]	649-072-00-0	270-773-9	68477-91-8	K
Gaz de tête (pétrole), unité de récupération des gaz, dépropaniseur; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par fractionnement de divers mélanges d'hydrocarbures. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C ₁ -C ₄ , du propane en majorité.]	649-073-00-6	270-777-0	68477-94-1	K
Gaz (pétrole), charge de l'unité Girbatol; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures utilisée comme charge de l'unité Girbatol destinée à l'élimination de l'hydrogène sulfuré. Se compose d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₂ -C ₄ .]	649-074-00-1	270-778-6	68477-95-2	K
Gaz (pétrole), fractionnement de naphta isomérisé, riches en C ₄ , exempts d'hydrogène sulfuré; gaz de pétrole	649-075-00-7	270-782-8	68477-99-6	K

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gaz résiduels (pétrole), huile clarifiée de craquage catalytique et résidu sous vide de craquage thermique, ballon de reflux de fractionnement; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par fonctionnement d'huile clarifiée de craquage catalytique et de résidu sous vide de craquage thermique. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁ -C ₆ .]	649-076-00-2	270-802-5	68478-21-7	K
Gaz résiduels (pétrole), stabilisation de naphta de craquage catalytique, absorbeur; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures résultant de la stabilisation de naphta de craquage catalytique. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁ -C ₆ .]	649-077-00-8	270-803-0	68478-22-8	K
Gaz résiduels (pétrole), fractionnement combiné des produits de craquage catalytique, de reformage catalytique et d'hydrodésulfuration; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures issue du fractionnement des produits de craquage catalytique, de reformage catalytique et d'hydrodésulfuration traité pour éliminer les impuretés acides. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁ -C ₅ .]	649-078-00-3	270-804-6	68478-24-0	K
Gaz résiduels (pétrole), stabilisation par fractionnement du naphta de reformage catalytique; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures issue de la stabilisation par fractionnement du naphta de reformage catalytique. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁ -C ₄ .]	649-079-00-9	270-806-7	68478-26-2	K
Gaz résiduels (pétrole), mélange de l'unité de gaz saturés, riches en C ₄ ; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures résultant de la stabilisation du fractionnement de naphta de distillation directe, de gaz résiduel de distillation et de gaz résiduel de stabilisation de naphta de reformage catalytique. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C ₃ -C ₆ , principalement du butane et de l'isobutane.]	649-080-00-4	270-813-5	68478-32-0	K

▼M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gaz résiduels (pétrole), unité de récupération des gaz saturés, riches en C ₁₋₂ ; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures résultant du fractionnement de gaz résiduel de distillation, de naphta de distillation directe et de gaz résiduel de stabilisation de naphta de reformage catalytique. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans gamme C ₁ -C ₅ , en majorité du méthane et de l'éthane.]	649-081-00-X	270-814-0	68478-33-1	K
Gaz résiduels (pétrole), craquage thermique de résidus sous vide; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures résultant du craquage thermique de résidus sous vide. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁ -C ₅ .]	649-082-00-5	270-815-6	68478-34-2	K
Hydrocarbures riches en C ₃₋₄ , distillat de pétrole; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation et condensation du pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C ₃ -C ₅ , principalement en C ₃₋₄ .]	649-083-00-0	270-990-9	68512-91-4	K
Gaz résiduels (pétrole), déshexaniseur de naphta de distillation directe à large intervalle d'ébullition; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par fractionnement du naphta de distillation directe à large intervalle d'ébullition. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₂ -C ₆ .]	649-084-00-6	271-000-8	68513-15-5	K
Gaz résiduels (pétrole), dépropaniseur d'hydrocraquage, riches en hydrocarbures; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un hydrocraquage. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁ -C ₄ . Peut aussi contenir de petites quantités d'hydrogène et d'hydrogène sulfuré.]	649-085-00-1	271-001-3	68513-16-6	K
Gaz résiduels (pétrole), stabilisateur de naphta léger de distillation directe; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par stabilisation de naphta léger de distillation directe. Se compose d'hydrocarbures aliphatiques saturés dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₂ -C ₆ .]	649-086-00-7	271-002-9	68513-17-7	K

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Résidus (pétrole), séparateur d'alkylation, riches en C ₄ ; gaz de pétrole [Résidu complexe issu de la distillation de mélanges provenant de diverses opérations de raffinerie. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₄ -C ₅ , principalement du butane, et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre -11,7 °C et 27,8 °C.]	649-087-00-2	271-010-2	68513-66-6	K
Hydrocarbures en C ₁₋₄ adoucis; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue en soumettant des gaz hydrocarbures à un adoucissement destiné à convertir les mercaptans ou à éliminer les impuretés acides. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₁ -C ₄ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre -164 °C et -0,5 °C.]	649-089-00-3	271-038-5	68514-36-3	K
Hydrocarbures en C ₁ -C ₃ ; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₁ -C ₃ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre -164 °C et -42 °C.]	649-090-00-9	271-259-7	68527-16-2	K
Hydrocarbures en C ₁₋₄ , fraction débutanisée; gaz de pétrole	649-091-00-4	271-261-8	68527-19-5	K
Gaz humides en C ₁₋₅ (pétrole); gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation du pétrole brut et/ou par craquage de gazole de distillation. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁ -C ₅ .]	649-092-00-X	271-624-0	68602-83-5	K
Hydrocarbures en C ₂₋₄ ; gaz de pétrole	649-093-00-5	271-734-9	68606-25-7	K
Hydrocarbures en C ₃ ; gaz de pétrole	649-094-00-0	271-735-4	68606-26-8	K
Gaz d'alimentation pour l'alkylation (pétrole); gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures produite par le craquage catalytique du gazole. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₃ -C ₄ .]	649-095-00-6	271-737-5	68606-27-9	K
Gaz résiduels (pétrole), fractionnement des résidus du dépropaniseur; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par fractionnement des résidus du dépropaniseur. Se compose principalement de butane, d'isobutane et de butadiène.]	649-096-00-1	271-742-2	68606-34-8	K

▼M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gaz (pétrole), mélange de raffinerie; gaz de pétrole [Combinaison complexe résultant de divers procédés de raffinerie. Se compose d'hydrogène, d'hydrogène sulfuré et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁ -C ₅ .]	649-097-00-7	272-183-7	68783-07-3	K
Gaz (pétrole), craquage catalytique; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un craquage catalytique. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₃ -C ₅ .]	649-098-00-2	272-203-4	68783-64-2	K
Gaz en C _{2,4} adoucis (pétrole); gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par adoucissement d'un distillat pétrolier, afin de convertir les mercaptans ou d'éliminer les impuretés acides. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés et insaturés dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₂ -C ₄ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre -51 °C et -34 °C.]	649-099-00-8	272-205-5	68783-65-3	K
Gaz résiduels (pétrole), fractionnement de pétrole brut; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par fractionnement du pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures aliphatiques saturés dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₁ -C ₅ .]	649-100-00-1	272-871-7	68918-99-0	K
Gaz résiduels (pétrole), déshexaniseur; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par fractionnement d'un mélange de naphtas. Se compose d'hydrocarbures aliphatiques saturés dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₁ -C ₅ .]	649-101-00-7	272-872-2	68919-00-6	K
Gaz résiduels de stabilisateur (pétrole), fractionnement de l'essence légère de distillation directe; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par fractionnement d'essence légère de distillation directe. Se compose d'hydrocarbures aliphatiques saturés dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₁ -C ₅ .]	649-102-00-2	272-878-5	68919-05-1	K
Gaz résiduels de rectification (pétrole), désulfuration <i>Unifining</i> de naphta; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures produite par désulfuration <i>Unifining</i> de naphta et séparée de l'effluent naphta par rectification. Se compose d'hydrocarbures aliphatiques saturés dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₁ -C ₄ .]	649-103-00-8	272-879-0	68919-06-2	K

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gaz résiduels (pétrole), reformage catalytique de naphta de distillation directe; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par reformage catalytique de naphta de distillation directe et fractionnement de la totalité de l'effluent. Se compose de méthane, d'éthane et de propane.]	649-104-00-3	272-882-7	68919-09-5	K
Gaz (pétrole), produits de tête du séparateur, craquage catalytique fluide; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures produite par fractionnement de la charge du séparateur C ₃ -C ₄ . Se compose principalement d'hydrocarbures en C ₃ .]	649-105-00-9	272-893-7	68919-20-0	K
Gaz résiduels (pétrole), stabilisation des coupes de distillation directe; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par fractionnement du liquide issu de la première tour utilisée dans la distillation du pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures aliphatiques saturés dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₁ -C ₄ .]	649-106-00-4	272-883-2	68919-10-8	K
Gaz (pétrole), débutaniseur de naphta de craquage catalytique; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par fractionnement de naphta de craquage catalytique. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₁ -C ₄ .]	649-107-00-X	273-169-3	68952-76-1	K
Gaz de queue (pétrole), stabilisateur de naphta et de distillat de craquage catalytique; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par fractionnement de naphta et de distillat de craquage catalytique. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁ -C ₄ .]	649-108-00-5	273-170-9	68952-77-2	K
Gaz de queue (pétrole), distillat de craquage thermique, absorbeur de gazole et de naphta; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par séparation de distillats de craquage thermique, de naphta et de gazole. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁ -C ₆ .]	649-109-00-0	273-175-6	68952-81-8	K
Gaz de queue (pétrole), stabilisateur de fractionnement d'hydrocarbures de craquage thermique, cokéfaction pétrolière; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par stabilisation par fractionnement d'hydrocarbures ayant subi un craquage thermique, issus de la cokéfaction du pétrole. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁ -C ₆ .]	649-110-00-6	273-176-1	68952-82-9	K

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gaz légers de vapocraquage (pétrole), concentrés de butadiène; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un craquage thermique. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones est en majorité C ₄ .]	649-111-00-1	273-265-5	68955-28-2	K
Gaz de tête du stabilisateur (pétrole), reformage catalytique du naphta de distillation directe; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par reformage catalytique de naphta de distillation directe et fractionnement de la totalité de l'effluent. Se compose d'hydrocarbures aliphatiques saturés dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₂ -C ₄ .]	649-112-00-7	273-270-2	68955-34-0	K
Hydrocarbures en C ₄ ; gaz de pétrole	649-113-00-2	289-339-5	87741-01-3	K
Alcanes en C ₁₋₄ , riches en C ₃ ; gaz de pétrole	649-114-00-8	292-456-4	90622-55-2	K
Gaz de vapocraquage (pétrole), riches en C ₃ ; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un vapocraquage. Se compose principalement de propylène et d'un peu de propane; son point d'ébullition est compris approximativement entre -70 °C et 0 °C.]	649-115-00-3	295-404-9	92045-22-2	K
Hydrocarbures en C ₄ , distillats de vapocraquage; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un vapocraquage. Se compose principalement d'hydrocarbures en C ₄ , essentiellement du butène-1 et du butène-2, et contient aussi du butane et de l'isobutène; son point d'ébullition est compris approximativement entre -12 °C et 5 °C.]	649-116-00-9	295-405-4	92045-23-3	K
Gaz de pétrole liquéfiés, adoucis, fraction en C ₄ ; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue en soumettant un mélange de gaz de pétrole liquéfiés à un procédé d'adoucisement destiné à oxyder les mercaptans ou à éliminer les impuretés acides. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés et insaturés en C ₄ .]	649-117-00-4	295-463-0	92045-80-2	K
Hydrocarbures en C ₄ , exempts de butadiène-1,3 et d'isobutène; gaz de pétrole	649-118-00-X	306-004-1	95465-89-7	K
Raffinats en C ₃ -C ₅ saturés et insaturés (pétrole), exempts de butadiène, extraction à l'acétate d'ammonium cuivreux de la fraction de vapocraquage en C ₄ ; gaz de pétrole	649-119-00-5	307-769-4	97722-19-5	K

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gaz d'alimentation (pétrole), traitement aux amines; gaz de raffinerie [Gaz d'alimentation du système assurant l'élimination de l'hydrogène sulfuré par traitement aux amines. Se compose d'hydrogène. Peut aussi contenir du monoxyde et du dioxyde de carbone, de l'hydrogène sulfuré et des hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁ -C ₅ .]	649-120-00-0	270-746-1	68477-65-6	K
Gaz résiduels (pétrole), production du benzène, hydrodésulfuration; gaz de raffinerie [Gaz résiduels de l'unité de production du benzène. Se composent principalement d'hydrogène. Peuvent aussi contenir du monoxyde de carbone et des hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁ -C ₆ , et notamment du benzène.]	649-121-00-6	270-747-7	68477-66-7	K
Gaz de recyclage (pétrole), production du benzène, riches en hydrogène; gaz de raffinerie [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenues par recyclage des gaz de l'unité de production du benzène. Se compose principalement d'hydrogène, avec de petites quantités de monoxyde de carbone et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C ₁ -C ₆ .]	649-122-00-1	270-748-2	68477-67-8	K
Gaz d'huile mélangée (pétrole), riches en hydrogène et en azote; gaz de raffinerie [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation d'une huile mélangée. Se compose principalement d'hydrogène et d'azote, avec de petites quantités de monoxyde et de dioxyde de carbone, et d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁ -C ₅ .]	649-123-00-7	270-749-8	68477-68-9	K
Gaz de tête (pétrole), rectification du naphta de reformage catalytique; gaz de raffinerie [Combinaison complexe d'hydrocarbures issue de la stabilisation de naphta de reformage catalytique. Se compose d'hydrogène et d'hydrocarbures aliphatiques saturés dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁ -C ₄ .]	649-124-00-2	270-759-2	68477-77-0	K

▼M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gaz de recyclage (pétrole), reformage catalytique de charges en C ₆₋₈ ; gaz de raffinerie [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant du reformage catalytique de charges en C ₆₋₈ et recyclée pour récupérer l'hydrogène. Se compose principalement d'hydrogène. Peut aussi contenir de petites quantités de monoxyde et de dioxyde de carbone, d'azote et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁ -C ₆ .]	649-125-00-8	270-761-3	68477-80-5	K
Gaz (pétrole), reformage catalytique de charges en C ₆₋₈ ; gaz de raffinerie [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits issus de reformage catalytique de charges en C ₆₋₈ . Se compose d'hydrogène et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C ₁ -C ₅ .]	649-126-00-3	270-762-9	68477-81-6	K
Gaz (pétrole), recyclage de reformage catalytique en C ₆₋₈ , riches en hydrogène; gaz de raffinerie	649-127-00-9	270-763-4	68477-82-7	K
Gaz (pétrole), retour en C ₂ ; gaz de raffinerie [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par extraction de l'hydrogène dans un mélange gazeux composé principalement d'hydrogène et de petites quantités d'azote, de monoxyde de carbone, de méthane, d'éthane et d'éthylène. Contient principalement des hydrocarbures tels que du méthane, de l'éthane et de l'éthylène, avec de petites quantités d'hydrogène, d'azote et de monoxyde de carbone.]	649-128-00-4	270-766-0	68477-84-9	K
Gaz acides secs résiduels (pétrole), unité de concentration des gaz; gaz de raffinerie [Combinaison complexe de gaz secs issue d'une unité de concentration des gaz. Se compose d'hydrogène, d'hydrogène sulfuré et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₁ -C ₃ .]	649-129-00-X	270-774-4	68477-92-9	K
Gaz (pétrole), réabsorbeur de concentration des gaz, distillation; gaz de raffinerie [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits tirés de divers mélanges gazeux dans un réabsorbeur de concentration de gaz. Se compose principalement d'hydrogène, de monoxyde et de dioxyde de carbone, d'azote, d'hydrogène sulfuré et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C ₁ -C ₃ .]	649-130-00-5	270-776-5	68477-93-0	K

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gaz résiduels (pétrole), absorption d'hydrogène; gaz de raffinerie [Combinaison complexe obtenue par absorption d'hydrogène dans un mélange riche en hydrogène. Se compose d'hydrogène, de monoxyde de carbone, d'azote et de méthane, avec de petites quantités d'hydrocarbures en C ₂ .]	649-131-00-0	270-779-1	68477-96-3	K
Gaz (pétrole), riches en hydrogène; gaz de raffinerie [Combinaison complexe séparée sous forme gazeuse d'hydrocarbures gazeux par refroidissement. Se compose principalement d'hydrogène, avec de petites quantités de monoxyde de carbone, d'azote, de méthane et d'hydrocarbures en C ₂ .]	649-132-00-6	270-780-7	68477-97-4	K
Gaz de recyclage (pétrole), huile mélangée hydrotraitee, riches en hydrogène et en azote; gaz de raffinerie [Combinaison complexe obtenue par recyclage d'huile mélangée hydrotraitee. Se compose principalement d'hydrogène et d'azote, avec de petites quantités de monoxyde et de dioxyde de carbone, et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁ -C ₅ .]	649-133-00-1	270-781-2	68477-98-5	K
Gaz de recyclage (pétrole), riches en hydrogène; gaz de raffinerie [Combinaison complexe obtenue par recyclage des gaz de réacteur. Se compose principalement d'hydrogène, avec de petites quantités de monoxyde et de dioxyde de carbone, d'azote, d'hydrogène sulfuré et d'hydrocarbures aliphatiques saturés dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C ₁ -C ₅ .]	649-134-00-7	270-783-3	68478-00-2	K
Gaz d'appoint (pétrole), reformage, riches en hydrogène; gaz de raffinerie [Combinaison complexe issue des unités de reformage. Se compose principalement d'hydrogène, avec de petites quantités de monoxyde de carbone et d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁ -C ₅ .]	649-135-00-2	270-784-9	68478-01-3	K
Gaz (pétrole), hydrotraitement du reformage; gaz de raffinerie [Combinaison complexe résultant de l'hydrotraitement lors du reformage. Se compose principalement d'hydrogène, de méthane et d'éthane, avec de petites quantités d'hydrogène sulfuré et d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₃ -C ₅ .]	649-136-00-8	270-785-4	68478-02-4	K

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gaz (pétrole), hydrotraitement du reformage, riches en hydrogène et en méthane; gaz de raffinerie [Combinaison complexe résultant de l'hydrotraitement lors du reformage. Se compose principalement d'hydrogène et de méthane, avec de petites quantités de monoxyde et de dioxyde de carbone, d'azote et d'hydrocarbures aliphatiques saturés dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₂ -C ₅ .]	649-137-00-3	270-787-5	68478-03-5	K
Gaz d'appoint (pétrole), hydrotraitement du reformage, riches en hydrogène; gaz de raffinerie [Combinaison complexe résultant de l'hydrotraitement lors du reformage. Se compose principalement d'hydrogène, avec de petites quantités de monoxyde et carbone et d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁ -C ₅ .]	649-138-00-9	270-788-0	68478-04-6	K
Gaz (pétrole), distillation du craquage thermique; gaz de raffinerie [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un craquage thermique. Se compose d'hydrogène, d'hydrogène sulfuré, de monoxyde et de dioxyde de carbone, et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁ -C ₆ .]	649-139-00-4	270-789-6	68478-05-7	K
Gaz résiduels (pétrole), refractionnement du craquage catalytique, absorbeur; gaz de raffinerie [Combinaison complexe d'hydrocarbures issue du refractionnement des produits d'un craquage catalytique. Se compose l'hydrogène et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁ -C ₃ .]	649-140-00-X	270-805-1	68478-25-1	K
Gaz résiduels (pétrole), séparateur de naphta de reformage catalytique; gaz de raffinerie [Combinaison complexe d'hydrocarbures résultant du reformage catalytique de naphta de distillation directe. Se compose d'hydrogène et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁ -C ₆ .]	649-141-00-5	270-807-2	68478-27-3	K
Gaz résiduels (pétrole), stabilisateur de naphta de reformage catalytique; gaz de raffinerie [Combinaison complexe d'hydrocarbures résultant de la stabilisation du naphta de reformage catalytique. Se compose d'hydrogène et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁ -C ₆ .]	649-142-00-0	270-808-8	68478-28-4	K

▼M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gaz résiduels (pétrole), hydrotraitement de distillat de craquage, séparateur; gaz de raffinerie [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement de distillats de craquage à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrogène et d'hydrocarbures aliphatiques saturés dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁ -C ₆ .]	649-143-00-6	270-809-3	68478-29-5	K
Gaz résiduels (pétrole), séparateur de naphta de distillation directe hydrodésulfuré; gaz de raffinerie [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par hydrodésulfuration de naphta de distillation directe. Se compose d'hydrogène et d'hydrocarbures aliphatiques saturés dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁ -C ₆ .]	649-144-00-1	270-810-9	68478-30-8	K
Gaz (pétrole), reformage catalytique de naphta de distillation directe, produits de tête du stabilisateur; gaz de raffinerie [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par reformage catalytique de naphta de distillation directe, puis fractionnement de la totalité de l'effluent. Se compose d'hydrogène, de méthane, d'éthane et de propane.]	649-145-00-7	270-999-8	68513-14-4	K
Gaz résiduels (pétrole), effluent de reformage, ballon de détente à haute pression; gaz de raffinerie [Combinaison complexe produite par détente à haute pression de l'effluent du réacteur de reformage. Se compose principalement d'hydrogène, avec de petites quantités de méthane, d'éthane et de propane.]	649-146-00-2	271-003-4	68513-18-8	K
Gaz résiduels (pétrole), effluent de reformage, ballon de détente à basse pression; gaz de raffinerie [Combinaison complexe produite par détente à basse pression de l'effluent du réacteur de reformage. Se compose principalement d'hydrogène, avec de petites quantités de méthane, d'éthane et de propane.]	649-147-00-8	270-005-5	68513-19-9	K
Gaz résiduels (pétrole), distillation des gaz de raffinage de l'huile; gaz de raffinerie [Combinaison complexe séparée par distillation d'un mélange gazeux contenant de l'hydrogène, du monoxyde et du dioxyde de carbone, et des hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C ₁ -C ₆ , ou bien obtenue par craquage de l'éthane et du propane. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁ -C ₂ , d'hydrogène, d'azote et de monoxyde de carbone.]	649-148-00-3	271-258-1	68527-15-1	K

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gaz (pétrole), unité de production du benzène, hydrotraitement, produits de tête du dépentaniseur; gaz de raffinerie [Combinaison complexe produite par traitement de la charge issue de l'unité de production du benzène avec de l'hydrogène en présence d'un catalyseur, puis par dépentanisation. Se compose principalement d'hydrogène, d'éthane et de propane, avec de petites quantités d'azote, de monoxyde et de dioxyde de carbone, et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁ -C ₆ . Peut contenir des traces de benzène.]	649-149-00-9	271-623-5	68602-82-4	K
Gaz résiduels (pétrole), absorbeur secondaire, fractionnement des produits de tête du craquage catalytique fluide; gaz de raffinerie [Combinaison complexe produite par fractionnement des produits de tête résultant du procédé du craquage catalytique dans le réacteur de craquage catalytique fluide. Se compose d'hydrogène, d'azote et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁ -C ₃ .]	649-150-00-4	271-625-6	68602-84-6	K
Produits pétroliers, gaz de raffinerie; Gaz de raffinerie [Combinaison complexe constituée principalement d'hydrogène, avec des petites quantités de méthane, d'éthane et de propane.]	649-151-0-X	271-750-6	68607-11-4	K
Gaz (pétrole), séparateur à basse pression, hydrocraquage; gaz de raffinerie [Combinaison complexe obtenue par séparation liquide-vapeur de l'effluent du réacteur d'hydrocraquage. Se compose principalement d'hydrogène et d'hydrocarbures saturés dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁ -C ₃ .]	649-152-00-5	272-182-1	68783-06-2	K
Gaz de raffinerie (pétrole); gaz de raffinerie [Combinaison complexe obtenue par divers procédés de raffinage du pétrole. Se compose d'hydrogène et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₁ -C ₃ .]	649-153-00-0	272-338-9	68814-67-5	K
Gaz résiduels (pétrole), séparateur de produits de platformat; gaz de raffinerie [Combinaison complexe obtenue lors du reformage chimique de naphènes en aromatiques. Se compose d'hydrogène et d'hydrocarbures aliphatiques saturés dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₂ -C ₄ .]	649-154-00-6	272-343-6	68814-90-4	K

▼M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gaz (pétrole), kérosène sulfureux hydrotraité, stabilisateur du dépentaneur; gaz de raffinerie [Combinaison complexe issue de la stabilisation des produits de dépentanisation de kérosène hydrotraité. Se compose principalement d'hydrogène, de méthane, d'éthane et de propane, avec de petites quantités d'azote, d'hydrogène sulfuré, de monoxyde de carbone et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₄ -C ₅ .]	649-155-00-1	272-775-5	68911-58-0	K
Gaz (pétrole), kérosène sulfureux hydrotraité, ballon de détente; gaz de raffinerie [Combinaison complexe issue de l'unité assurant l'hydrogénation catalytique de kérosène sulfureux. Se compose principalement d'hydrogène et de méthane, avec de petites quantités d'azote, de monoxyde de carbone et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₂ -C ₅ .]	649-156-00-7	272-776-0	68911-59-1	K
Gaz résiduels de rectification (pétrole), désulfuration <i>Unifining</i> de distillats; gaz de raffinerie [Combinaison complexe séparée par rectification du produit liquide de la désulfuration <i>Unifining</i> . Se compose d'hydrogène sulfuré, de méthane, d'éthane et de propane.]	649-157-00-2	272-873-8	68919-01-7	K
Gaz résiduels de fractionnement (pétrole), craquage catalytique fluide; gaz de raffinerie [Combinaison complexe produite par fractionnement du produit de tête résultant du craquage catalytique fluide. Se compose d'hydrogène, d'hydrogène sulfuré, d'azote et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₁ -C ₅ .]	649-158-00-8	272-874-3	68919-02-8	K
Gaz résiduels d'absorbeur secondaire (pétrole), lavage des gaz de craquage catalytique fluide; gaz de raffinerie [Combinaison complexe produite par lavage du gaz de tête issu du réacteur de craquage catalytique fluide. Se compose d'hydrogène, d'azote, de méthane, d'éthane et de propane.]	649-159-00-3	272-875-9	68919-03-9	K
Gaz résiduels de rectification (pétrole), désulfuration par hydrotraitement de distillat lourd; gaz de raffinerie [Combinaison complexe séparée par rectification du produit liquide résultant de la désulfuration par hydrotraitement d'un distillat lourd. Se compose d'hydrogène, d'hydrogène sulfuré et d'hydrocarbures aliphatiques saturés dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₁ -C ₅ .]	649-160-00-9	272-876-4	68919-04-0	K

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gaz résiduels (pétrole), stabilisateur de reformage <i>Platforming</i> , fractionnement des coupes légères; gaz de raffinerie [Combinaison complexe obtenue par fractionnement des coupes légères issues des réacteurs au platine de l'unité de reformage <i>Platforming</i> . Se compose d'hydrogène, de méthane, d'éthane et de propane.]	649-161-00-4	272-880-6	68919-07-3	K
Gaz résiduels de prédistillation (pétrole), distillation du pétrole brut; gaz de raffinerie [Combinaison complexe produite par la première tour utilisée dans la distillation du pétrole brut. Se compose d'azote et d'hydrocarbures aliphatiques saturés dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₁ -C ₅ .]	649-162-00-X	272-881-1	68919-08-4	K
Gaz résiduels (pétrole), séparation du goudron; gaz de raffinerie [Combinaison complexe obtenue par fractionnement de pétrole brut réduit. Se compose d'hydrogène et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₁ -C ₄ .]	649-163-00-5	272-884-8	68919-11-9	K
Gaz résiduels (pétrole), rectificateur de l'unité <i>Unifining</i> ; gaz de raffinerie [Combinaison d'hydrogène et de méthane obtenue par fractionnement des produits issus de l'unité <i>Unifining</i> .]	649-164-00-0	272-885-3	68919-12-0	K
Gaz de queue (pétrole), séparateur de naphta d'hydrodésulfuration catalytique; gaz de raffinerie [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par hydrodésulfuration catalytique du naphta. Se compose d'hydrogène, de méthane, d'éthane et de propane.]	649-165-00-6	273-173-5	68952-79-4	K
Gaz de queue (pétrole), hydrodésulfuration de naphta de distillation directe; gaz de raffinerie [Combinaison complexe obtenue par hydrodésulfuration de naphta de distillation directe. Se compose d'hydrogène et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₁ -C ₅ .]	649-166-00-1	273-174-0	68952-80-7	K
Gaz résiduels d'absorbeur (pétrole), fractionnement des produits de tête de craquage catalytique fluide et de désulfuration du gazole; gaz de raffinerie [Combinaison complexe obtenue par fractionnement des produits de l'unité de craquage catalytique fluide et de l'unité de désulfuration du azole. Se compose d'hydrogène et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₁ -C ₄ .]	649-167-00-7	273-269-7	68955-33-9	K

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gaz (pétrole), distillation de pétrole brut et craquage catalytique; gaz de raffinerie [Combinaison complexe obtenue par distillation de pétrole brut et craquage catalytique. Se compose principalement d'hydrogène, de sulfure d'hydrogène, d'azote, de monoxyde de carbone et d'hydrocarbures paraffiniques et oléfiniques dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₁ -C ₆ .]	649-168-00-2	273-563-5	68989-88-8	K
Gaz résiduels (pétrole), lavage de gazole à la diéthanolamine; gaz de raffinerie [Combinaison complexe produite par désulfuration des gazoles à la diéthanolamine. Se compose principalement d'hydrogène sulfuré, d'hydrogène et d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C ₁ -C ₅ .]	649-169-00-8	295-397-2	92045-15-3	K
Gaz (pétrole), hydrodésulfuration du gazole, effluent; gaz de raffinerie [Combinaison complexe obtenue par séparation de la phase liquide dans l'effluent issu de la réaction d'hydrogénation. Se compose principalement d'hydrogène, d'hydrogène sulfuré et d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁ -C ₃ .]	649-170-00-3	295-398-8	92045-16-4	K
Gaz (pétrole), hydrodésulfuration du gazole, purge; gaz de raffinerie [Combinaison complexe de gaz provenant de l'unité de reformage et des purges du réacteur d'hydrogénation. Se compose principalement d'hydrogène et d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁ -C ₄ .]	649-171-00-9	295-399-3	92045-17-5	K
Gaz résiduels (pétrole), effluent du réacteur d'hydrogénation, ballon de détente; gaz de raffinerie [Combinaison complexe de gaz obtenue par détente des effluents après la réaction d'hydrogénation. Se compose principalement d'hydrogène et d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁ -C ₆ .]	649-172-00-4	295-400-7	92045-18-6	K
Gaz résiduels haute pression (pétrole), vapocraquage du naphta; gaz de raffinerie [Combinaison complexe, mélange des parties non condensables du produit résultant du vapocraquage du naphta et des gaz résiduels résultant de la préparation des produits en aval. Se compose principalement d'hydrogène et d'hydrocarbures paraffiniques et oléfiniques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁ -C ₅ , auxquels du gaz naturel peut se trouver mélangé.]	649-173-00-X	295-401-2	92045-19-7	K

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gaz résiduels (pétrole), viscoréduction de résidus; gaz de raffinerie [Combinaison complexe obtenue par viscoréduction des résidus dans un four. Se compose principalement d'hydrogène sulfuré et d'hydrocarbures paraffiniques et oléfiniques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁ -C ₅ .]	649-174-00-5	295-402-8	92045-20-0	K
Huile de ressuage (pétrole), traitée à l'acide; huile de ressuage [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement de l'huile de ressuage par l'acide sulfurique. Se compose principalement d'hydrocarbures à chaîne ramifiée dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₂₀ -C ₅₀ .]	649-175-00-0	300-225-7	93924-31-3	L
Huiles de ressuage (pétrole), traitées à l'argile; huile de ressuage [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement de l'huile de ressuage avec de l'argile naturelle ou modifiée, par contact ou par percolation, pour éliminer les traces de composés polaires et les impuretés. Se compose principalement d'hydrocarbures à chaîne ramifiée dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₂₀ -C ₅₀ .]	649-176-00-6	300-226-2	93924-32-4	L
Gaz en C ₃ -C ₄ (pétrole); gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures produite par distillation des produits résultant du craquage de pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C ₃ -C ₄ , principalement du propane et du propylène, et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre -51 °C et -1 °C.]	649-177-00-1	268-629-5	68131-75-9	K
Gaz de queue (pétrole), craquage catalytique de distillat et de naphtha, absorbeur de colonne de fractionnement; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures résultant de la distillation des produits de craquage catalytique de distillats et de naphtha. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C ₁ -C ₄ .]	649-178-00-7	269-617-2	68307-98-2	K
Gaz de queue (pétrole), polymérisation catalytique de naphtha, stabilisateur de colonne de fractionnement; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures issue de la stabilisation des produits de la colonne de fractionnement dans le processus de polymérisation du naphtha. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C ₁ -C ₄ .]	649-179-00-2	269-618-8	68307-99-3	K

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gaz de queue (pétrole), exempts d'hydrogène sulfuré, reformage catalytique de naphta, stabilisateur de colonne de fractionnement; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par stabilisation des produits de la colonne de fractionnement dans le processus de reformage catalytique du naphta, et dont on a éliminé l'hydrogène sulfuré par traitement aux amines. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁ -C ₄₄ .]	649-180-00-8	269-619-3	68308-00-9	K
Gaz de queue (pétrole), hydrotraitement de distillats de craquage, rectificateur; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement de distillats de craquage thermique à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁ -C ₆ .]	649-181-00-3	269-620-9	68308-01-0	K
Gaz de queue (pétrole), exempts d'hydrogène sulfuré, hydrodésulfuration de distillat direct; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par hydrodésulfuration catalytique de distillats directs et dont on a éliminé l'hydrogène sulfuré par traitement aux amines. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁ -C ₄ .]	649-182-00-9	269-630-3	68308-10-1	K
Gaz de queue (pétrole), craquage catalytique de gazole, absorbeur; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits résultant du craquage catalytique du gazole. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁ -C ₅ .]	649-183-00-4	269-623-5	68308-03-2	K
Gaz de queue (pétrole), unité de récupération des gaz; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits de diverses charges d'hydrocarbures. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁ -C ₅ .]	649-184-00-X	269-624-0	68308-04-3	K
Gaz de queue (pétrole), unité de récupération des gaz, déséthaniseur; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits de diverses charges d'hydrocarbures. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁ -C ₄ .]	649-185-00-5	269-625-6	68308-05-4	K

▼M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gaz de queue (pétrole) désacidifiés, hydrodésulfuration de distillat et de naphta, colonne de fractionnement; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par fractionnement de naphta et de distillats hydrodésulfurés et soumise à un traitement destiné à éliminer les impuretés acides. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁ -C ₅ .]	649-186-00-0	269-626-1	68308-06-5	K
Gaz de queue (pétrole) exempts d'hydrogène sulfuré, rectificateur de gazole sous vide hydrodésulfuré; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures résultant de la stabilisation par rectification de gazole sous vide ayant subi une hydrodésulfuration catalytique, et dont on a éliminé l'hydrogène sulfuré par traitement aux amines. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁ -C ₆ .]	649-187-00-6	269-627-7	68308-07-6	K
Gaz de queue (pétrole) exempts d'hydrogène sulfuré, stabilisateur de naphta léger de distillation directe; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par fractionnement et stabilisation de naphta léger de distillation directe, et dont on a éliminé l'hydrogène sulfuré par traitement aux amines. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁ -C ₅ .]	649-188-00-1	269-629-8	68308-09-8	K
Gaz de queue (pétrole), préparation de la charge d'alkylation propane-propylène, désésathaniseur; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits de réaction du propane avec le propylène. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁ -C ₄ .]	649-189-00-7	269-631-9	68308-11-2	K
Gaz de queue (pétrole) exempts d'hydrogène sulfuré, hydrodésulfuration de gazole sous vide; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par hydrodésulfuration catalytique de gazole sous vide et dont on a éliminé l'hydrogène sulfuré par traitement aux amines. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁ -C ₆ .]	649-190-00-2	269-632-4	68308-12-3	K
Gaz (pétrole), craquage catalytique, produits de tête; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures produite par distillation des produits résultant d'un craquage catalytique. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₃ -C ₅ et dont le point d'ébullition est approximativement compris entre -48 °C et 32 °C.]	649-191-00-8	270-071-2	68409-99-4	K

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Alcanes en C _{1,2} ; gaz de pétrole	649-193-00-9	270-651-5	68475-57-0	K
Alcanes en C _{2,3} ; gaz de pétrole	649-194-00-4	270-652-0	68475-58-1	K
Alcanes en C _{3,4} ; gaz de pétrole	649-195-00-X	270-653-6	68475-59-2	K
Alcanes en C _{4,5} ; gaz de pétrole	649-196-00-5	270-654-1	68475-60-5	K
Gaz combustibles; gaz de pétrole [Combinaison de gaz légers. Se compose principalement d'hydrogène et/ou d'hydrocarbures de faible poids moléculaire.]	649-197-00-0	270-667-2	68476-26-6	K
Gaz combustibles, distillats de pétrole brut; gaz de pétrole [Combinaison complexe de gaz légers résultant de la distillation du pétrole brut et du reformage catalytique du naphta. Se compose d'hydrogène et d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁ -C ₄ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre -217 °C et -12 °C.]	649-198-00-6	270-670-9	68476-29-9	K
Hydrocarbures en C _{3,4} ; gaz de pétrole	649-199-00-1	270-681-9	68476-40-4	K
Hydrocarbures en C _{4,5} ; gaz de pétrole	649-200-00-5	270-682-4	68476-42-6	K
Hydrocarbures en C _{2,4} , riches en C ₃ ; gaz de pétrole	649-201-00-0	270-689-2	68476-49-3	K
Gaz de pétrole liquéfiés; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation du pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₃ -C ₇ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre -40 °C et 80 °C.]	649-202-00-6	270-704-2	68476-85-7	K
Gaz de pétrole liquéfiés adoucis; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue en soumettant un mélange de gaz de pétrole liquéfiés à un procédé d'adoucisement, afin de convertir les mercaptans ou d'éliminer les impuretés acides. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₃ -C ₇ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre -40 °C et 80 °C.]	649-203-00-1	270-705-8	68476-86-8	K
Gaz en C _{3,4} (pétrole), riches en isobutane; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures issue de la distillation d'hydrocarbures saturés et insaturés dont le nombre de carbones varie habituellement de C ₃ à C ₆ , principalement du butane et de l'isobutane. Se compose d'hydrocarbures saturés et insaturés dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C ₃ -C ₄ , de l'isobutane en majorité.]	649-204-00-7	270-724-1	68477-33-8	K

▼M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Distillats en C ₃₋₆ (pétrole), riches en pipérylène; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures issue de la distillation d'hydrocarbures aliphatiques saturés et insaturés dont le nombre de carbones varie habituellement de C ₃ à C ₆ . Se compose d'hydrocarbures saturés et insaturés dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C ₃ à C ₆ , des pipérylènes en majorité.]	649-205-00-2	270-726-2	68477-35-0	K
Gaz de tête (pétrole), colonne de séparation du butane; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures issue de la distillation du mélange butane. Se compose d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₃ -C ₄ .]	649-206-00-8	270-750-3	68477-69-0	K
Gaz en C ₂₋₃ (pétrole); gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un fractionnement catalytique. Contient principalement de l'éthane, de l'éthylène, du propane et du propylène.]	649-207-00-3	270-751-9	68477-70-3	K
Gaz de fond (pétrole), dépropanisation de gazole de craquage catalytique, riches en C ₄ et désacidifiés; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par fractionnement d'un mélange de gazole de craquage catalytique et soumise à un traitement destiné à éliminer l'hydrogène sulfuré et d'autres composants acides. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C ₃ -C ₅ , principalement en C ₄ .]	649-208-00-9	270-752-4	68477-71-4	K
Gaz de queue (pétrole), débutanisation de naphta de craquage catalytique, riches en C ₃₋₅ ; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures issue de la stabilisation du naphta de craquage catalytique. Se compose d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₃ -C ₅ .]	649-209-00-4	270-754-5	68477-72-5	K
Gaz de queue (pétrole), isomérisation du naphta, stabilisateur de colonne de fractionnement; gaz de pétrole [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue à partir des produits de fractionnement et stabilisation de naphta isomérisé. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁ -C ₄ .]	649-210-00-X	269-628-2	68308-08-7	K

▼M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Huile de ressuage (pétrole), traitée au charbon; huile de ressuage [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'huile de ressuage avec du charbon actif afin d'éliminer les constituants en traces et les impuretés. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés à chaîne droite dont le nombre de carbones est en majorité supérieur à C ₁₂ .]	649-211-00-5	308-126-0	97862-76-5	L
Distillats moyens (pétrole), adoucis; gazole — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par adoucissement d'un distillat de pétrole afin de convertir les mercaptans ou d'éliminer les impuretés acides. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₉ -C ₂₀ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 150 °C et 345 °C.]	649-212-00-0	265-088-7	64741-86-2	N
Gazoles (pétrole), raffinés au solvant; gazole — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue comme raffinat lors d'une extraction au solvant. Se compose principalement d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₁ -C ₂₅ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 205 °C et 400 °C.]	649-213-00-6	265-092-9	64741-90-8	N
Distillats moyens (pétrole), raffinés au solvant; gazole — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue comme raffinat lors d'une extraction au solvant. Se compose principalement d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₉ -C ₂₀ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 150 °C et 345 °C.]	649-214-00-1	265-093-4	64741-91-9	N
Gazoles (pétrole), traités à l'acide; gazole — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue comme raffinat lors d'un traitement à l'acide sulfurique. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₁₃ -C ₂₅ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 230 °C et 400 °C.]	649-215-00-7	265-112-6	64742-12-7	N
Distillats moyens (pétrole), traités à l'acide; gazole — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue comme raffinat lors d'un traitement à l'acide sulfurique. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₁₁ -C ₂₀ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 205 °C et 345 °C.]	649-216-00-2	265-113-1	64742-13-8	N

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Distillats légers (pétrole), traités à l'acide; gazole — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue comme raffinat lors d'un traitement à l'acide sulfurique. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₉ -C ₁₆ , et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 150 ° et 290 °C.]	649-217-00-8	265-114-7	64742-14-9	N
Gazoles (pétrole), neutralisés chimiquement; gazole — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures résultant d'un traitement consistant à éliminer les matières acides. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₁₃ -C ₂₅ , et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 230 °C et 400 °C.]	649-218-00-3	265-129-9	64742-29-6	N
Distillats moyens (pétrole), neutralisés chimiquement; gazole — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures résultant d'un traitement consistant à éliminer les matières acides. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₁₁ -C ₂₀ , et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 205 °C et 345 °C.]	649-219-00-9	265-130-4	64742-30-9	N
Distillats moyens (pétrole), traités à la terre; gazole — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures résultant du traitement d'une fraction pétrolière avec de l'argile naturelle ou modifiée, généralement par percolation, destiné à éliminer les traces de composés polaires et les impuretés. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₉ -C ₂₀ , et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 150 °C et 345 °C.]	649-220-00-4	265-139-3	64742-38-7	N
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités; gazole — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₁₁ -C ₂₅ , et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 205 °C et 400 °C.]	649-221-00-X	265-148-2	64742-46-7	N
Gazoles(pétrole), hydrodésulfurés; gazole — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une charge pétrolière afin de convertir le soufre organique en hydrogène sulfuré qui est ensuite éliminé. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₃ -C ₂₅ , et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 230 °C et 400 °C.]	649-222-00-5	265-182-8	64742-79-6	N

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Distillats moyens (pétrole) hydrodésulfurés; gazole — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une charge pétrolière afin de convertir le soufre organique en hydrogène sulfuré qui est ensuite éliminé. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₁ -C ₂₅ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 205 °C et 400 °C.]	649-223-00-0	265-183-3	64742-80-9	N
Distillats à point d'ébullition élevé (pétrole), résidu de fractionnement du reformage catalytique; gazole — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation du résidu de la colonne de fractionnement du reformage catalytique. Son point d'ébullition est compris approximativement entre 343 °C et 399 °C.]	649-228-00-8	270-719-4	68477-29-2	N
Distillats à point d'ébullition moyen (pétrole), résidu de fractionnement du reformage catalytique; gazole — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation du résidu de la colonne de fractionnement du reformage catalytique. Son point d'ébullition est compris approximativement entre 288 °C et 371 °C.]	649-229-00-3	270-721-5	68477-30-5	N
Distillats à bas point d'ébullition (pétrole), résidu de fractionnement du reformage catalytique; gazole — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation du résidu de la colonne de fractionnement du reformage catalytique. Son point d'ébullition est approximativement inférieur à 288 °C.]	649-230-00-9	270-722-0	68477-31-6	N
Distillats moyens (pétrole), hautement raffinés; gazole — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue en soumettant une fraction pétrolière à plusieurs des traitements suivants: filtration, centrifugation, distillation atmosphérique, distillation sous vide, acidification, neutralisation et traitement à la terre. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₀ -C ₂₀ .]	649-231-00-4	292-615-8	90640-93-0	N
Distillats (pétrole) reformage catalytique, concentré aromatique lourd; gazole — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation d'une coupe pétrolière de reformage catalytique. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₀ -C ₁₆ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 200 °C et 300 °C.]	649-232-00-X	295-294-2	91995-34-5	N

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gazoles paraffiniques; gazole — non spécifié [Distillat obtenu par redistillation d'une combinaison complexe d'hydrocarbures produite par distillation des effluents issus d'un hydrotraitement catalytique poussé des paraffines. Son point d'ébullition est approximativement compris entre 190 °C et 330 °C.]	649-233-00-5	300-227-8	93924-33-5	N
naphta lourd (pétrole), raffiné au solvant, hydrodésulfuré; gazole — non spécifié	649-234-00-0	307-035-3	97488-96-5	N
Hydrocarbures en C ₁₆₋₂₀ , distillat moyen hydrotraité, fraction légère de distillation; gazole — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue comme premier écoulement lors de la distillation sous vide des effluents de traitement à l'hydrogène d'un distillat moyen. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₆ -C ₂₀ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 290 °C et 350 °C; donne une huile-produit fini de viscosité égale à 2 cSt à 100 °C.]	649-235-00-6	307-659-6	97675-85-9	N
Hydrocarbures en C ₁₂₋₂₀ , paraffiniques hydrotraités, fraction légère de distillation; gazole — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue comme premier écoulement lors de la distillation sous vide des effluents de traitement de paraffines lourdes à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₂ -C ₂₀ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 230 °C et 350 °C; donne une huile-produit fini de viscosité égale à 2 cSt à 100 °C.]	649-236-00-1	307-660-1	97675-86-0	N
Hydrocarbures en C ₁₁₋₁₇ , naphténiques légers, extraction au solvant; gazole — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par extraction des aromatiques dans un distillat naphténiq ue léger de viscosité égale à 2,2 cSt à 40 °C. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₁ -C ₁₇ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 200 °C et 300 °C.]	649-237-00-7	307-757-9	97722-08-2	N
Gazoles hydrotraités; gazole — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par redistillation des effluents de traitement de paraffines à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₇ -C ₂₇ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 330 °C et 340 °C.]	649-238-00-2	308-128-1	97862-78-7	N

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Distillats paraffiniques légers (pétrole), traités au charbon; gazole — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction d'huile pétrolière avec du charbon actif afin d'éliminer les traces de constituants polaires et les impuretés. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₂ -C ₂₈ .]	649-239-00-8	309-667-5	100683-97-4	N
Distillats paraffiniques intermédiaires (pétrole), traités au charbon; gazole — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement du pétrole avec du charbon actif afin d'éliminer les traces de constituants polaires et les impuretés. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₆ -C ₃₆ .]	649-240-00-3	309-668-0	100683-98-5	N
Distillats paraffiniques intermédiaires (pétrole), traités à la terre; gazole — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement du pétrole avec de la terre décolorante afin d'éliminer les traces de constituants polaires et les impuretés. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₆ -C ₃₆ .]	649-241-00-9	309-669-6	100683-99-6	N
Alcanes en C ₁₂₋₂₆ ramifiés et droits	649-242-00-4	292-454-3	90622-53-0	N
Graisses lubrifiantes; graisse [Combinaison complexe d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₂ -C ₅₀ , et qui peut contenir des sels organiques de métaux alcalins, des métaux alcalino-terreux et/ou des composés de l'aluminium.]	649-243-00-X	278-011-7	74869-21-9	N
Gatsch (pétrole); gatsch [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue à partir d'une fraction pétrolière par cristallisation au solvant (déparaffinage au solvant) ou comme fraction de distillation d'un brut très paraffineux. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés à chaîne droite ou ramifiée et dont le nombre de carbones est en majorité supérieur à C ₂₀ .]	649-244-00-5	265-165-5	64742-61-6	N
Gatsch (pétrole), traité à l'acide; Gatsch [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue comme raffinat par traitement à l'acide sulfurique d'une fraction de gatsch pétrolier. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés à chaîne droite ou ramifiée dont le nombre de carbones est en majorité supérieur à C ₂₀ .]	649-245-00-0	292-659-8	90669-77-5	N

▼M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gatsch (pétrole), traité à la terre; Gatsch [Combinaison complexe d'hydrocarbures résultant du traitement d'une fraction de gatsch pétrolier avec de l'argile naturelle ou modifiée, par contact ou par percolation. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés à chaîne droite ou ramifiée dont le nombre de carbones est en majorité supérieur à C ₂₀ .]	649-246-00-6	292-660-3	90669-78-6	N
Gatsch (pétrole), hydrotraité; gatsch (Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement de gatsch à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés à chaîne droite ou ramifiée dont le nombre de carbones est en majorité supérieur à C ₂₀ .]	649-247-00-1	295-523-6	92062-09-4	N
Gatsch à bas point de fusion (pétrole); gatsch [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue à partir d'une fraction pétrolière par déparaffinage au solvant. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés à chaîne droite ou ramifiée dont le nombre de carbones est en majorité supérieur à C ₁₂ .]	649-248-00-7	295-524-1	92062-10-7	N
Gatsch à bas point de fusion (pétrole), hydrotraité; gatsch [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène en présence d'un catalyseur d'un gatsch pétrolier à bas point de fusion. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés à chaîne droite ou ramifiée dont le nombre de carbones est en majorité supérieur à C ₁₂ .]	649-249-00-2	295-525-7	92062-11-8	N
Gatsch (pétrole), à bas point de fusion, traité au charbon; gatsch [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement de gatsch à bas point de fusion avec de charbon actif afin d'éliminer les constituants polaires en traces et les impuretés. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés à chaîne droite ou ramifiée dont le nombre de carbones est en majorité supérieur à C ₁₂ .]	649-250-00-8	308-155-9	97863-04-2	N
Gatsch (pétrole), à bas point de fusion, traité à la terre; gatsch [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement de gatsch pétrolier à bas point de fusion avec de la bentonite afin d'éliminer les constituants polaires en traces et les impuretés. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés à chaîne droite ou ramifiée dont le nombre de carbones est en majorité supérieur à C ₁₂ .]	649-251-00-3	308-156-4	97863-05-3	N

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Gatsch (pétrole), à bas point de fusion, traité à l'acide silicique; gatsch [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement de gatsch pétrolier à bas point de fusion avec de l'acide silicique afin d'éliminer les constituants polaires en traces et les impuretés. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés à chaîne droite ou ramifiée dont le nombre de carbones est en majorité supérieur à C ₁₂ .]	649-252-00-9	308-158-5	97863-06-4	N
Gatsch (pétrole), traité au charbon; gatsch [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement de gatsch de pétrole avec du charbon actif afin d'éliminer les traces de constituants polaires et les impuretés.]	649-253-00-4	309-723-9	100684-49-9	N
Pétrolatum; pétrolatum [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue sous forme semi-solide lors du déparaffinage d'huile résiduelle paraffinique. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés cristallins et liquides dont le nombre de carbones est en majorité supérieur à C ₂₅ .]	649-254-00-X	232-373-2	8009-03-8	N
Pétrolatum oxydé (pétrole); pétrolatum [Combinaison complexe de composés organiques, principalement des acides carboxyliques de poids moléculaire élevé, obtenue par oxydation à l'air du pétrolatum.]	649-255-00-5	265-206-7	64743-01-7	N
Pétrolatum (pétrole), traité à l'alumine; pétrolatum [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement du pétrolatum avec de l'Al ₂ O ₃ afin d'éliminer les composés polaires et les impuretés. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés, cristallins et liquides dont le nombre de carbones est en majorité supérieur à C ₂₅ .]	649-256-00-0	285-098-5	85029-74-9	N
Pétrolatum (pétrole), hydrotraité; pétrolatum [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue sous forme d'un corps semi-solide à partir d'huile résiduelle paraffinique traitée à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés microcristallins et liquides dont le nombre de carbones est en majorité supérieur à C ₂₀ .]	649-257-00-6	295-459-9	92045-77-7	N
Pétrolatum (pétrole), traité au charbon; pétrolatum [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement de pétrolatum de pétrole avec du charbon actif afin d'éliminer les constituants polaires en traces et les impuretés. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés dont le nombre de carbones est en majorité supérieur à C ₂₀ .]	649-258-00-1	308-149-6	97862-97-0	N

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Pétrolatum (pétrole), traité à l'acide silicique; pétrolatum [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement de pétrolatum de pétrole avec de l'acide silicique afin d'éliminer les constituants polaires en traces et les impuretés. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés dont le nombre de carbones est en majorité supérieur à C ₂₀ .]	649-259-00-7	308-150-1	97862-98-1	N
Pétrolatum (pétrole), traité à la terre; pétrolatum [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement du pétrolatum avec de la terre décolorante afin d'éliminer les traces de constituants polaires et les impuretés. Se compose principalement d'hydrocarbures en majorité supérieurs à C ₂₅ .]	649-260-00-2	309-706-6	100684-33-1	N
Essence naturelle; naphta à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures séparée du gaz naturel par des procédés tels que la réfrigération ou l'absorption. Se compose principalement d'hydrocarbures aliphatiques saturés dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₄ -C ₈ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 20 °C et 120 °C.]	649-261-00-8	232-349-1	8006-61-9	P
Naphta; naphta à point d'ébullition bas [Produits pétroliers raffinés, partiellement raffinés ou non raffinés obtenus par distillation du gaz naturel. Se composent principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₅ -C ₆ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 100 °C et 200 °C.]	649-262-00-3	232-443-2	8030-30-6	P
Ligroïne; naphta à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation fractionnée du pétrole et dont le point d'ébullition se situe approximativement entre 20 °C et 135 °C.]	649-263-00-9	232-453-7	8032-32-4	P
Naphta lourd (pétrole), distillation directe; naphta à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation du pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₆ -C ₁₂ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 65 °C et 230 °C.]	649-264-00-4	265-041-0	64741-41-9	P
Naphta à large intervalle d'ébullition (pétrole), distillation directe; naphta à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation du pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₄ -C ₁₁ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre -20 °C et 220 °C.]	649-265-00-X	265-042-6	64741-42-0	P

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Naphta léger (pétrole), distillation directe; naphta à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation du pétrole brut. Se compose principalement d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₄ -C ₁₀ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre -20 °C et 180 °C.]	649-266-00-5	265-046-8	64741-46-4	P
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole); naphta à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de pétrole brut ou d'essence naturelle. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₅ -C ₁₀ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 35 °C et 160 °C.]	649-267-00-0	265-192-2	64742-89-8	P
Distillats légers de distillation directe (pétrole); naphta à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures produite par distillation de pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₂ -C ₇ et dont le point d'ébullition est approximativement compris entre -88 °C et 99 °C.]	649-268-00-6	270-077-5	68410-05-9	P
Essence, récupération de vapeur; naphta à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures séparée par refroidissement des gaz issus des systèmes de récupération de vapeur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₄ -C ₁₁ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre -20 °C et 196 °C.]	649-269-00-1	271-025-4	68514-15-8	P
Essence de distillation directe, unité de fractionnement; Naphta à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures produite par l'unité de fractionnement lors de la distillation du pétrole brut. Son point d'ébullition est compris approximativement entre 36,1 °C et 193,3 °C.]	649-270-00-7	271-727-0	68606-11-1	P
Naphta non adouci (pétrole); naphta à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures produite par distillation de fractions de naphta résultant de divers procédés de raffinerie. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₅ -C ₁₂ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 0 °C et 230 °C.]	649-271-00-2	272-186-3	68783-12-0	P

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Distillats (pétrole), produits de tête du stabilisateur, fractionnement d'essence légère de distillation directe; naphta à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par fractionnement d'essence légère de distillation directe. Se compose d'hydrocarbures aliphatiques saturés dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₃ -C ₆ .]	649-272-00-8	272-931-2	68921-08-4	P
Naphta lourd de distillation directe (pétrole), contenant des aromatiques; naphta à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de pétrole brut. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₈ -C ₁₂ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 130 °C et 210 °C.]	649-273-00-3	309-945-6	101631-20-3	P
Naphta à large intervalle d'ébullition (pétrole), alkylation; naphta modifié à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures produite par distillation des produits de réaction de l'isobutane avec des hydrocarbures mono-oléfiniques généralement en C ₃₋₅ . Se compose d'hydrocarbures saturés, en majorité à chaîne ramifiée, dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₇ -C ₁₂ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 90 °C et 220 °C.]	649-274-00-9	265-066-7	64741-64-6	P
Naphta lourd (pétrole), alkylation; naphta modifié à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures produite par distillation des produits de réaction de l'isobutane avec des hydrocarbures mono-oléfiniques généralement en C ₃₋₅ . Se compose d'hydrocarbures saturés, en majorité à chaîne ramifiée, dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₉ -C ₁₂ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 150 °C et 220 °C.]	649-275-00-4	265-067-2	64741-65-7	P
Naphta léger (pétrole), alkylation; naphta modifié à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures produite par distillation des produits de réaction de l'isobutane avec des hydrocarbures mono-oléfiniques généralement en C ₃₋₅ . Se compose d'hydrocarbures saturés, en majorité à chaîne ramifiée, dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₇ -C ₁₀ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 90 °C et 160 °C.]	649-276-00-X	265-068-8	64741-66-8	P

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Naphta (pétrole), isomérisation; naphta modifié à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par isomérisation catalytique d'hydrocarbures paraffiniques à chaîne droite en C ₄₋₆ . Se compose principalement d'hydrocarbures saturés tels que l'isobutane, l'isopentane, le diméthyl-2,2 butane, le méthyl-2 pentane et le méthyl-3 pentane.]	649-277-00-5	265-073-5	64741-70-4	P
Naphta léger (pétrole), raffiné au solvant; naphta modifié à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue comme raffinat lors d'une extraction au solvant. Se compose principalement d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₅ -C ₁₁ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 35 °C et 190 °C.]	649-278-00-0	265-086-6	64741-84-0	P
Naphta lourd (pétrole), raffiné au solvant; naphta modifié à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue comme raffinat lors d'une extraction au solvant. Se compose principalement d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₇ -C ₁₂ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 90 °C et 230 °C.]	649-279-00-6	266-095-5	64741-92-0	P
Raffinats (pétrole), reformage catalytique, extraction à contre-courant à l'aide d'un mélange éthylèneglycol-eau; naphta modifié à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue comme raffinat par le procédé d'extraction UDEX appliqué aux produits en circulation dans une unité de reformage catalytique. Se compose d'hydrocarbures saturés dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₆ -C ₉ .]	649-280-00-1	270-088-5	68410-71-9	P
Raffinats de reformage (pétrole), unité de séparation Lurgi; naphta modifié à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue comme raffinat dans une unité de séparation Lurgi. Se compose principalement d'hydrocarbures non aromatiques ainsi que de petites quantités d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₆ -C ₈ .]	649-281-00-7	270-349-3	68425-35-4	P

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Naphta d'alkylation à large intervalle d'ébullition (pétrole), contenant du butane; naphta modifié à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures produite par la distillation des produits de réaction de l'isobutane avec des hydrocarbures mono-oléfiniques dont le nombre de carbones varie généralement de C ₃ à C ₅ . Se compose d'hydrocarbures en majorité saturés et ramifiés dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₇ -C ₁₂ , avec quelques butanes, et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 35 °C et 200 °C.]	649-282-00-2	271-267-0	68527-27-5	P
Distillats légers (pétrole), dérivés de vapocraquage de naphta, hydrotraités et raffinés au solvant; naphta modifié à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue comme raffinat lors de l'extraction au solvant d'un distillat léger hydrotraité dérivé de naphta de vapocraquage.]	649-283-00-8	295-315-5	91995-53-8	P
Naphta (pétrole), alkylation en C ₄₋₁₂ de butane, riche en isooctane; naphta modifié à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par alkylation de butanes. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₄ -C ₁₂ , riches en isooctane, et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 35 °C et 210 °C.]	649-284-00-3	295-430-0	92045-49-3	P
Hydrocarbures, distillats de naphta léger hydrotraité, raffinés au solvant; naphta modifié à point d'ébullition bas [Combinaison d'hydrocarbures obtenue par distillation de naphta hydrotraité puis extraction au solvant et distillation. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 94 °C et 99 °C.]	649-285-00-9	295-436-3	92045-55-1	P
Naphta (pétrole), isomérisation, fraction en C ₆ ; naphta modifié à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation d'une essence ayant subi une isomérisation catalytique. Se compose principalement d'isomères d'hexane dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 60 °C et 66 °C.]	649-286-00-4	295-440-5	92045-58-4	P

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Hydrocarbures en C ₆₋₇ , craquage de naphta, raffinés au solvant; naphta modifié à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par absorption du benzène dans une coupe d'hydrocarbures riche en benzène ayant subi une hydrogénation catalytique complète, cette coupe résultant de la distillation de naphta de craquage préalablement hydrogéné. Se compose principalement d'hydrocarbures paraffiniques et naphéniques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₆ -C ₇ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 70 °C et 100 °C.]	649-287-00-X	295-446-8	92045-64-2	P
Hydrocarbures riches en C ₆ , distillats de naphta léger hydrotraité, raffinés au solvant; naphta modifié à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de naphta hydrotraité puis au solvant. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 65 °C et 70 °C.]	649-288-00-5	309-871-4	101316-67-0	P
Naphta lourd (pétrole), craquage catalytique; naphta de craquage catalytique à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un craquage catalytique. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₆ -C ₁₂ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 65 °C et 230 °C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures insaturés.]	649-289-00-0	265-055-7	64741-54-4	P
Naphta léger (pétrole), craquage catalytique; naphta de craquage catalytique à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un craquage catalytique. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₄ -C ₁₁ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre -20 °C et 190 °C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures insaturés.]	649-290-00-6	265-056-2	64741-55-5	P
Hydrocarbures en C ₃₋₁₁ , distillats de produits de craquage catalytique; naphta de craquage catalytique à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un craquage catalytique. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₃ -C ₁₁ et dont le point d'ébullition est approximativement inférieur à 204 °C.]	649-291-00-1	270-686-6	68476-46-0	P

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Naphta distillé léger (pétrole), craquage catalytique; naphta de craquage catalytique à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un craquage catalytique. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₁ -C ₅ .]	649-292-00-7	272-185-8	68783-09-5	P
Distillats aromatiques légers (pétrole), dérivés de vapocraquage de naphta, hydrotraités; naphta de craquage catalytique à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue en traitant un distillat léger dérivé de naphta de vapocraquage. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques.]	649-293-00-2	295-311-3	91995-50-5	P
Naphta lourd de craquage catalytique (pétrole), adouci; Naphta de craquage catalytique à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue en soumettant un distillat pétrolier de craquage catalytique à un procédé d'adoucissement destiné à convertir les mercaptans ou à éliminer les impuretés acides. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₆ -C ₁₂ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 60 °C et 200 °C.]	649-294-00-8	295-431-6	92045-50-6	P
Naphta léger de craquage catalytique (pétrole), adouci; naphta de craquage catalytique à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue en soumettant du naphta issu d'un craquage catalytique à un procédé d'adoucissement destiné à convertir les mercaptans ou à éliminer les impuretés acides. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 35 °C et 210 °C.]	649-295-00-3	295-441-0	92045-59-5	P
Hydrocarbures en C ₈₋₁₂ de craquage catalytique, neutralisés chimiquement; naphta de craquage catalytique à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation d'une coupe issue d'un craquage catalytique ayant subi un lavage alcalin. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C ₈ -C ₁₂ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 130 °C et 210 °C.]	649-296-00-9	295-794-0	92128-94-4	P

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Hydrocarbures en C ₈₋₁₂ , distillats de craquage catalytique; naphta de craquage catalytique à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un craquage catalytique. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₈ -C ₁₂ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 140 °C et 210 °C.]	649-297-00-4	309-974-4	101794-97-2	P
Hydrocarbures en C ₈₋₁₂ , craquage catalytique, neutralisation chimique, adoucissement; naphta de craquage catalytique à point d'ébullition bas	649-298-00-X	309-987-5	101896-28-0	P
Naphta léger (pétrole), reformage catalytique; naphta de reformage catalytique à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un reformage catalytique. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₅ -C ₁₁ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 35 °C et 190 °C. Renferme une proportion relativement importante d'hydrocarbures aromatiques et d'hydrocarbures à chaîne ramifiée. Peut contenir 10 % ou plus, en volume, de benzène.]	649-299-00-5	265-065-1	64741-63-5	P
Naphta lourd (pétrole), reformage catalytique; naphta de reformage catalytique à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un reformage catalytique. Se compose d'hydrocarbures en majorité aromatiques dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₇ -C ₁₂ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 90 °C et 230 °C.]	649-300-00-9	265-070-9	64741-68-0	P
Distillats (pétrole), dépentaniseur de reformage catalytique; naphta de reformage catalytique à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un reformage catalytique. Se compose principalement d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₃ -C ₆ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre -49 °C et 63 °C.]	649-301-00-4	270-660-4	68475-79-6	P
Hydrocarbures en C ₂₋₆ , reformage catalytique en C ₆₋₈ ; naphta de reformage catalytique à point d'ébullition bas	649-302-00-X	270-687-1	68476-47-1	P

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Résidus (pétrole), reformage catalytique de charges en C ₅₋₈ ; naphta de reformage catalytique à point d'ébullition bas [Résidu complexe du reformage catalytique de charges en C ₅₋₈ . Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₂ -C ₆ .]	649-303-00-5	270-794-3	68478-15-9	P
Naphta léger de reformage catalytique (pétrole), désaromatisé; naphta de reformage catalytique à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un reformage catalytique. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₅ -C ₈ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 35 °C et 120 °C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures à chaînes ramifiées dont les composants aromatiques ont été éliminés.]	649-304-00-0	270-993-5	68513-03-1	P
Distillats (pétrole), reformage catalytique de naphta de distillation directe, produits de tête; naphta de reformage catalytique à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par reformage catalytique de naphta de distillation directe, puis fractionnement de la totalité de l'effluent. Se compose d'hydrocarbures aliphatiques saturés dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₂ -C ₆ .]	649-305-00-6	271-008-1	68513-63-3	P
Produits pétroliers, reformats <i>Hydrofining-Powerforming</i> ; naphta de reformage catalytique à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par un procédé <i>Hydrofining-Powerforming</i> , dont le point d'ébullition varie approximativement entre 27 °C et 210 °C.]	649-306-00-1	271-058-4	68514-79-4	P
Naphta de reformage (pétrole), large intervalle de distillation; naphta de reformage catalytique à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un reformage catalytique. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₅ -C ₁₂ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 35 °C et 230 °C.]	649-307-00-7	272-895-8	68919-37-9	P

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Naphta de reformage catalytique (pétrole); naphta de reformage catalytique à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un reformage catalytique. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₄ -C ₁₂ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 30 °C et 220 °C. Renferme une proportion relativement importante d'hydrocarbures aromatiques et d'hydrocarbures à chaînes ramifiées. Peut contenir 10 % ou plus, en volume, de benzène.]	649-308-00-2	273-271-8	68955-35-1	P
Distillats légers (pétrole), hydrotraitement, reformage catalytique, fraction aromatique en C ₈₋₁₂ ; naphta de reformage catalytique à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'alkylbenzènes obtenue par reformage catalytique de naphta pétrolier. Se compose principalement d'alkylbenzènes dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₈ -C ₁₀ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 160 °C et 180 °C.]	649-309-00-8	285-509-8	85116-58-1	P
Hydrocarbures aromatiques en C ₈ , dérivés du reformage catalytique; naphta de reformage catalytique à point d'ébullition bas	649-310-00-3	295-279-0	91995-18-5	P
Hydrocarbures aromatiques en C ₇₋₁₂ , riches en C ₈ ; naphta de reformage catalytique à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par séparation de la fraction contenant du platformat. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₇ -C ₁₂ principalement en C ₈ ; peut aussi contenir des hydrocarbures non aromatiques. Les deux types d'hydrocarbures ont un point d'ébullition compris approximativement entre 130 °C et 200 °C.]	649-311-00-9	297-401-8	93571-75-6	P
Essence en C ₅₋₁₁ , de reformage, stabilisée, haut indice d'octane; naphta de reformage catalytique à point d'ébullition bas [Combinaison d'hydrocarbures complexe à haut indice d'octane, obtenue par déshydrogénation catalytique d'un naphta à dominante naphénique. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques et non aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₅ -C ₁₁ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 45 °C et 185 °C.]	649-312-00-4	297-458-9	93572-29-3	P

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Hydrocarbures en C ₇₋₁₂ , riches en aromatiques supérieurs à C ₉ , fraction lourde de reformage; naphta de reformage catalytique à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par séparation de la fraction contenant du platformat. Se compose principalement d'hydrocarbures non aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₇ -C ₁₂ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 120 °C et 210 °C, ainsi que d'hydrocarbures aromatiques en C ₉ et plus.]	649-313-00-X	297-465-7	93572-35-1	P
Hydrocarbures en C ₅₋₁₁ , riches en non aromatiques, fraction légère de reformage; naphta de reformage catalytique à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par séparation de la fraction contenant du platformat. Se compose principalement d'hydrocarbures non aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₅ -C ₁₁ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 35 °C et 125 °C, ainsi que de benzène et de toluène.]	649-314-00-5	297-466-2	93572-36-2	P
Huile de ressuage (pétrole), traitée à l'acide silicique; huile de ressuage [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'huile de ressuage avec de l'acide silicique afin d'éliminer les constituants en traces et les impuretés. Se compose principalement d'hydrocarbures à chaîne droite dont le nombre de carbones est en majorité supérieur à C ₁₂ .]	649-315-00-0	308-127-6	97862-77-6	L
Naphta léger (pétrole), craquage thermique; naphta de craquage thermique à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un craquage thermique. Se compose principalement d'hydrocarbures insaturés dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₄ -C ₈ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre -10 °C et 130 °C.]	649-316-00-6	265-075-6	64741-74-8	P
Naphta lourd (pétrole), craquage thermique; naphta de craquage thermique à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un craquage thermique. Se compose principalement d'hydrocarbures insaturés dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₆ -C ₁₂ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 65 °C et 220 °C.]	649-317-00-1	265-085-0	64741-83-9	P

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Distillats aromatiques lourds (pétrole); naphta de craquage thermique à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant du craquage thermique de l'éthane et du propane. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques en C ₅₋₇ , avec quelques hydrocarbures aliphatiques insaturés majoritairement en C ₅ et possède un point d'ébullition relativement élevé. Peut contenir du benzène.]	649-318-00-7	267-563-4	67891-79-6	P
Distillats aromatiques légers (pétrole); naphta de craquage thermique à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits résultant du craquage thermique de l'éthane et du propane. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques en C ₅₋₇ , avec quelques hydrocarbures aliphatiques insaturés majoritairement en C ₅ et possède un point d'ébullition relativement bas. Peut contenir du benzène.]	649-319-00-2	267-565-5	67891-80-9	P
Distillats (pétrole), dérivés de pyrolysat de naphta et de raffinat, mélange de l'essence; naphta de craquage thermique à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par fractionnement par pyrolyse à 816 °C de naphta et de raffinat. Se compose principalement d'hydrocarbures en C ₉ dont le point d'ébullition est approximativement de 204 °C.]	649-320-00-8	270-344-6	68425-29-6	P
Hydrocarbures aromatiques en C ₆₋₈ , dérivés de pyrolysat de naphta et de raffinat; naphta de craquage thermique à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par fractionnement par pyrolyse à 816 °C de naphta et de raffinat. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₆ -C ₈ , et notamment de benzène.]	649-321-00-3	270-658-3	68475-70-7	P
Distillats (pétrole), naphta et gazole de craquage thermique; naphta de craquage thermique à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de naphta et/ou de gazole de craquage thermique. Se compose principalement d'hydrocarbures oléfiniques en C ₅ dont la température d'ébullition est comprise approximativement entre 33 °C et 60 °C.]	649-322-00-9	271-631-9	68603-00-9	P

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Distillats (pétrole), naphta et gazole de craquage thermique, contenant des dimères de C ₅ ; naphta de craquage thermique à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation extractive de naphta et/ou de gazole de craquage thermique. Se compose principalement d'hydrocarbures en C ₅ , avec quelques oléfines en C ₅ dimérisées, dont la température d'ébullition est comprise approximativement entre 33 °C et 184 °C.]	649-323-00-4	271-632-4	68603-01-0	P
Distillats (pétrole), distillation extractive de naphta et de gazole de craquage thermique; naphta de craquage thermique à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation extractive de naphta et/ou de gazole de craquage thermique. Se compose d'hydrocarbures paraffiniques et oléfiniques, principalement des isoamylènes tels que le méthyl-2 butène-1 et le méthyl-2 butène-2, dont la température d'ébullition est comprise approximativement entre 31 °C et 40 °C.]	649-324-00-X	271-634-5	68603-03-2	P
Distillats légers (pétrole), craquage thermique, aromatiques débutanisés; naphta de craquage thermique à point d'ébullition [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un craquage thermique. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques, en majorité du benzène.]	649-325-00-5	273-266-0	68955-29-3	P
Naphta léger de craquage thermique (pétrole), adouci; naphta de craquage thermique à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue en soumettant un distillat pétrolier résultant du craquage thermique à haute température de fractions d'huile lourde à un procédé d'adoucissement destiné à convertir les mercaptans. Se compose principalement d'aromatiques, d'oléfines et d'hydrocarbures saturés dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 20 °C et 100 °C.]	649-326-00-0	295-447-3	92045-65-3	P
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₆ -C ₁₃ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 65 °C et 230 °C.]	649-327-00-6	265-150-3	64742-48-9	P

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Naphta léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₄ -C ₁₁ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre -20 °C et 190 °C.]	649-328-00-1	265-151-9	64742-49-0	P
Naphta léger (pétrole), hydrodésulfuré; Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par un procédé d'hydrodésulfuration catalytique. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₄ -C ₁₁ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre -20 °C et 190 °C.]	649-329-00-7	265-178-6	64742-73-0	P
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par un procédé d'hydrodésulfuration catalytique. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₇ -C ₁₂ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 90 °C et 230 °C.]	649-330-00-2	265-185-4	64742-82-1	P
Distillats moyens hydrotraités (pétrole), à point d'ébullition intermédiaire; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits issus de l'hydrotraitement de distillats moyens. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₅ -C ₁₀ et dont le point d'ébullition est approximativement compris entre 127 °C et 188 °C.]	649-331-00-8	270-092-7	68410-96-8	P
Distillats légers hydrotraités (pétrole), à bas point d'ébullition; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits issus de l'hydrotraitement de distillats légers. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₆ -C ₉ et dont le point d'ébullition est approximativement compris entre 3 °C et 194 °C.]	649-332-00-3	270-093-2	68410-97-9	P

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Distillats de naphta lourd hydrotraité (pétrole), produits de tête du désisohe-xaniseur; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures issue de la distillation des produits résultant de l'hydrotraitement de naphta lourd. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₃ -C ₆ et dont le point d'ébullition est approximativement compris entre -49 °C et 68 °C.]	649-333-00-9	270-094-8	68410-98-0	P
Solvant naphta aromatique léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₈ -C ₁₀ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 135 °C et 210 °C.]	649-334-00-4	270-988-8	68512-78-7	P
Naphta léger (pétrole), craquage thermique, hydrodésulfuration; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par fractionnement d'un distillat de craquage thermique hydrodésulfuré. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₅ -C ₁₁ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 23 °C et 195 °C.]	649-335-00-X	285-511-9	85116-60-5	P
Naphta léger hydrotraité (pétrole), contenant des cycloalcanes; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation d'une fraction pétrolière. Se compose principalement d'alcanes et de cycloalcanes dont le point d'ébullition est compris approximativement entre -20 °C et 190 °C.]	649-336-00-5	285-512-4	85116-61-6	P
Naphta lourd (pétrole), vapocraquage, hydrogénation; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas	649-337-00-0	295-432-1	92045-51-7	P
Naphta à large intervalle de distillation (pétrole), hydrodésulfuré; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par une hydrodésulfuration catalytique. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₄ -C ₁₁ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 30 °C et 250 °C.]	649-338-00-6	295-433-7	92045-52-8	P

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Naphta léger de vapocraquage (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène en présence d'un catalyseur d'une fraction pétrolière dérivée d'une pyrolyse. Se compose principalement d'hydrocarbures insaturés dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₅ -C ₁₁ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 35 °C et 190 °C.]	649-339-00-1	295-438-4	92045-57-3	P
Hydrocarbures en C _{4,12} , craquage de naphta, hydrotraités; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation du produit résultant du vapocraquage de naphta, puis d'une hydrogénation catalytique sélective des produits formant des gommes. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₄ -C ₁₂ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 30 °C et 230 °C.]	649-340-00-7	295-443-1	92045-61-9	P
Solvant naphta naphénique léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose principalement d'hydrocarbures cycloparaffiniques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₆ -C ₇ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 73 °C et 85 °C.]	649-341-00-2	295-529-9	92062-15-2	P
Naphta léger (pétrole), vapocraquage, hydrogénation; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures produite par séparation puis hydrogénation des produits résultant d'un vapocraquage destiné à la production d'éthylène. Se compose principalement de paraffines saturées et insaturées, de paraffines cycliques et d'hydrocarbures aromatiques cycliques dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₄ -C ₁₀ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 50 °C et 200 °C. La proportion d'hydrocarbures benzéniques, variable, peut atteindre 30 % en poids. Cette combinaison peut aussi contenir de petites quantités de soufre et de composés oxygénés.]	649-342-00-8	296-942-7	93165-55-0	P
Hydrocarbures en C _{6,11} , hydrotraités, désaromatisés; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par hydrotraitement de solvants afin de convertir les aromatiques en naphènes par hydrogénation catalytique.]	649-343-00-3	297-852-0	93763-33-8	P

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Hydrocarbures en C ₉₋₁₂ , hydrotraités, désaromatisés; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par hydrotraitement de solvants afin de convertir les aromatiques en naphènes par hydrogénation catalytique.]	649-344-00-9	297-853-6	93763-34-9	P
Solvant Stoddard; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié [Distillat pétrolier raffiné incolore ne dégageant pas d'odeur de rance ou d'autre odeur nauséabonde et dont l'intervalle d'ébullition s'étend approximativement de 150 °C à 205 °C.]	649-345-00-4	232-489-3	8052-41-3	P
Gaz naturel (pétrole), condensats; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures séparée sous forme liquide du gaz naturel dans un séparateur de surface par condensation rétrograde. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₂ -C ₂₀ . Liquide à température et pression atmosphériques.]	649-346-00-X	265-047-3	64741-47-5	P
Gaz naturel (pétrole), mélange liquide brut; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures séparée sous forme liquide du gaz naturel dans une unité de recyclage des gaz par des procédés tels que la réfrigération ou l'absorption. Se compose principalement d'hydrocarbures aliphatiques saturés dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C ₂ -C ₈ .]	649-347-00-5	265-048-9	64741-48-6	P
Naphta léger (pétrole), hydrocraquage; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un hydrocraquage. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₄ -C ₁₀ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre -20 °C et 180 °C.]	649-348-00-0	265-071-4	64741-69-1	P
Naphta lourd (pétrole), hydrocraquage; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un hydrocraquage. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₆ -C ₁₂ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 65 °C et 230 °C.]	649-349-00-6	265-079-8	64741-78-2	P

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Naphta (pétrole), adouci; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par adoucissement d'un naphta pétrolier afin de convertir les mercaptans ou d'éliminer les impuretés acides. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₄ -C ₁₂ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre -10 °C et 230 °C.]	649-350-00-1	265-089-2	64741-87-3	P
Naphta (pétrole), traité à l'acide; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue comme raffinat lors d'un traitement à l'acide sulfurique. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₇ -C ₁₂ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 90 °C et 230 °C.]	649-351-00-7	265-115-2	64742-15-0	P
Naphta lourd (pétrole), neutralisé chimiquement; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures résultant d'un traitement consistant à éliminer les matières acides. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₆ -C ₁₂ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 65 °C et 230 °C.]	649-352-00-2	265-122-0	64742-22-9	P
Naphta léger (pétrole), neutralisé chimiquement; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures résultant d'un traitement consistant à éliminer les matières acides. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₄ -C ₁₁ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre -20 °C et 190 °C.]	649-353-00-8	265-123-6	64742-23-0	P
Naphta (pétrole), déparaffinage catalytique; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par déparaffinage catalytique d'une fraction pétrolière. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₅ -C ₁₂ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 35 °C et 230 °C.]	649-354-00-3	265-170-2	64742-66-1	P

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Naphta léger (pétrole), vapocraquage; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un vapocraquage. Se compose principalement d'hydrocarbures insaturés dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₄ -C ₁₁ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre -20 °C et 190 °C. Peut contenir 10 % ou plus, en volume, de benzène.]	649-355-00-9	265-187-5	64742-83-2	P
Solvant naphta aromatique léger (pétrole); naphta à point d'ébullition bas — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de fractions aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₈ -C ₁₀ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 135 °C et 210 °C.]	649-356-00-4	265-199-0	64742-95-6	P
Hydrocarbures aromatiques en C ₆₋₁₀ , traités à l'acide, neutralisés; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié	649-357-00-X	268-618-5	68131-49-7	P
Distillats en C ₃₋₅ (pétrole), riches en méthyl-2 butène-2; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures issue de la distillation d'hydrocarbures dont le nombre de carbones varie habituellement de C ₃ à C ₅ , principalement de l'isopentane et du méthyl-3 butène-1. Se compose d'hydrocarbures saturés et insaturés dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C ₃ -C ₅ , du méthyl-2 butène-2 en majorité.]	649-358-00-5	270-725-7	68477-34-9	P
Distillats (pétrole), distillats pétroliers de vapocraquage polymérisés, fraction C ₅₋₁₂ ; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation d'un distillat pétrolier ayant subi vapocraquage et polymérisation. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₅ -C ₁₂ .]	649-359-00-0	270-735-1	68477-50-9	P
Distillats de vapocraquage (pétrole), fraction C ₅₋₁₂ ; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié [Combinaison complexe de composés organiques obtenue par distillation des produits résultant d'un vapocraquage. Se compose d'hydrocarbures insaturés dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₅ -C ₁₂ .]	649-360-00-6	270-736-7	68477-53-2	P
Distillats de vapocraquage (pétrole), fraction en C ₅₋₁₀ , mélange avec la fraction en C ₅ de naphta pétrolier de vapocraquage léger; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié	649-361-00-1	270-738-8	68477-55-4	P

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Extraits à l'acide à froid en C ₄₋₆ (pétrole); naphta à point d'ébullition bas — non spécifié [Combinaison complexe de composés organiques produite par extraction acide à froid d'hydrocarbures aliphatiques saturés et insaturés dont le nombre de carbones varie habituellement de C ₃ à C ₆ principalement des pentanes et des amyènes en majorité. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés et insaturés dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C ₄ -C ₆ surtout en C ₅ .]	649-362-00-7	270-741-4	68477-61-2	P
Distillats de tête (pétrole), dépentaniseur; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue à partir d'un mélange de gaz de craquage catalytique. Se compose d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₄ -C ₆ .]	649-363-00-2	270-771-8	68477-894-4	P
Résidus (pétrole), fonds de colonne de séparation du butane; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié [Résidu complexe de la distillation d'une charge de butane. Se compose d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₄ -C ₆ .]	649-364-00-8	270-791-7	68478-12-6	P
Huiles résiduelles de distillation (pétrole), déisobutaniseur; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié [Résidu complexe issu de la distillation atmosphérique du mélange butane-butylène. Se compose d'hydrocarbures aliphatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₄ -C ₆ .]	649-365-00-3	270-795-9	68478-16-0	P
Naphta de cokéfaction (pétrole), large intervalle d'ébullition; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'une cokéfaction fluide. Se compose principalement d'hydrocarbures insaturés dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₄ -C ₁₅ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 43 °C et 250 °C.]	649-366-00-9	270-991-4	68513-02-0	P
Naphta moyen aromatique (pétrole), vapocraquage; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un vapocraquage. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₇ -C ₁₂ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 130 °C et 220 °C.]	649-367-00-4	271-138-9	68516-20-1	P

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Naphta de distillation directe à large intervalle d'ébullition (pétrole), traité à la terre; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures résultant du traitement de naphta de distillation directe à large intervalle d'ébullition avec de l'argile naturelle ou modifiée, généralement par percolation, pour éliminer les traces de composés polaires et d'impuretés. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₄ -C ₁₁ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre -20 °C et 220 °C.]	649-368-00-X	271-262-3	68527-21-9	P
Naphta léger de distillation directe (pétrole), traité à la terre; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures résultant du traitement de naphta léger de distillation directe avec de l'argile naturelle ou modifiée, généralement par percolation, pour éliminer les traces de composés polaires et d'impuretés. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₇ -C ₁₀ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 93 °C et 180 °C.]	649-369-00-5	271-263-9	68527-22-0	P
Naphta aromatique léger de vapocraquage (pétrole); naphta à point d'ébullition bas — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un vapocraquage. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₇ -C ₉ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 110 °C et 165 °C.]	649-370-00-0	271-264-4	68527-23-1	P
Naphta léger de vapocraquage (pétrole), débenzénisé; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un vapocraquage. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₄ -C ₁₂ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 80 °C et 218 °C.]	649-371-00-6	271-266-5	68527-26-4	P
Naphta (pétrole), renfermant des aromatiques; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié	649-372-00-1	271-635-0	68603-08-7	P
Essence de pyrolyse, résidus de dépropaniseur; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par fractionnement des résidus du dépropaniseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones est en majorité supérieur à C ₅ .]	649-373-00-7	271-726-5	68606-10-0	P

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Naphta léger adouci (pétrole); naphta à point d'ébullition bas — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par adoucissement d'un distillat pétrolier, afin de convertir les mercaptans ou d'éliminer les impuretés acides. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés et insaturés dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₃ -C ₆ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre -20 °C et 100 °C.]	649-374-00-2	272-206-0	68783-66-4	P
Gaz naturel, condensats; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures séparés et/ou condensés à partir de gaz naturel pendant son transport, et recueillis à la tête de puits et/ou dans les conduites de production, collecte, transmission et distribution, dans les zones basses, décanteurs, etc. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₂ -C ₈ .]	649-375-00-8	272-896-3	68919-39-1	J
Distillats (pétrole), rectification, traitement <i>Unifining</i> du naphta; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par rectification des produits résultant du traitement <i>Unifining</i> du naphta. Se compose d'hydrocarbures saturés dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₂ -C ₆ .]	649-376-00-3	272-932-8	68921-09-5	P
Naphta léger (pétrole), reformage catalytique, fraction sans aromatiques; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures subsistant après l'élimination, par absorption sélective, des composés aromatiques d'un naphta léger de reformage catalytique. Se compose principalement de composés paraffiniques et cycliques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₅ -C ₈ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 66 °C et 121 °C.]	649-377-00-9	285-510-3	85116-59-2	P
Essence; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures composée principalement de paraffines, de cycloparaffines et d'hydrocarbures aromatiques et oléfiniques dont la majorité possède un nombre de carbones supérieur à C ₃ et dont le point d'ébullition se situe approximativement entre 30 °C et 260 °C.]	649-378-00-4	289-220-8	86290-81-5	P
Hydrocarbures aromatiques en C _{7,8} , produits de désalkylation, résidus de distillation; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié	649-379-00-X	292-698-0	90989-42-7	P

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
<p>Hydrocarbures en C₄₋₆, fraction légère de dépentanisation, hydrotraitement des aromatiques; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié</p> <p>[Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue comme première fraction dans la colonne de dépentanisation précédant l'hydrotraitement des charges aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C₄-C₆, principalement des pentanes et des pentènes, et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 25 °C et 40 °C.]</p>	649-380-00-5	295-298-4	91995-38-9	P
<p>Distillats (pétrole), vapocraquage et maturation de naphta, riches en C₅; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié</p> <p>[Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de naphta ayant subi vapocraquage et maturation. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C₄-C₆, surtout en C₅.]</p>	649-381-00-0	295-302-4	91995-41-4	P
<p>Extraits au solvant (pétrole), naphta léger de reformage catalytique; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié</p> <p>[Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue comme extrait lors de l'extraction au solvant d'une coupe pétrolière de reformage catalytique. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C₇-C₈ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 100 °C et 200 °C.]</p>	649-382-00-6	295-331-2	91995-68-5	P
<p>Naphta léger (pétrole), hydrodésulfuré et désaromatisé; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié</p> <p>[Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de fractions pétrolières légères hydrodésulfurées et désaromatisées. Se compose principalement de paraffines et de cycloparaffines en C₇, dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 90 °C et 100 °C.]</p>	649-383-00-1	295-434-2	92045-53-9	P
<p>Naphta léger (pétrole), riche en C₅, adouci; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié</p> <p>[Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue en soumettant un naphta pétrolier à un procédé d'adoucissement destiné à convertir les mercaptans ou à éliminer les impuretés acides. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C₄-C₅, surtout en C₅, et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre -10 °C et 35 °C.]</p>	649-384-00-7	295-442-6	92045-60-8	P

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Hydrocarbures en C ₈₋₁₁ , craquage de naphta, coupe toluène; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation à partir de naphta de craquage préalablement hydrogéné. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₈ -C ₁₁ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 130 °C et 205 °C.]	649-385-00-2	295-444-7	92045-62-0	P
Hydrocarbures en C ₄₋₁₁ , craquage de naphta, désaromatisés; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue à partir de naphta de craquage préalablement hydrogéné, après séparation par distillation de coupes d'hydrocarbures contenant du benzène et du toluène et d'une coupe à point d'ébullition supérieur. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₄ -C ₁₁ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 30 °C et 205 °C.]	649-386-00-8	295-445-2	92045-63-1	P
Naphta léger (pétrole), maturation, vapocraquage; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par fractionnement du naphta de vapocraquage récupéré après une maturation. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₄ -C ₆ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 0 °C et 80 °C.]	649-387-00-3	296-028-8	92201-97-3	P
Distillats (pétrole), riches en C ₆ ; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié [Combinaison d'hydrocarbures complexe obtenue par distillation d'une charge de pétrole. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C ₅ -C ₇ , riches en C ₆ , et dont le point d'ébullition varie approximativement entre 60 °C et 70 °C.]	649-388-00-9	296-903-4	93165-19-6	P
Essence de pyrolyse, hydrogénée; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié [Fraction de distillation issue de l'hydrogénation d'essence de pyrolyse dont le point d'ébullition est approximativement compris entre 20 °C et 200 °C.]	649-389-00-4	302-639-3	94114-03-1	P

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Distillats de vapocraquage (pétrole), fraction en C ₈₋₁₂ polymérisée, produits légers de distillation; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de la fraction en C ₈₋₁₂ polymérisée issue du vapocraquage de distillats pétroliers. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₈ -C ₁₂ .]	649-390-00-X	305-750-5	95009-23-7	P
Extraits au solvant (pétrole), naphta lourd, traités à la terre; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'un extrait pétrolier au solvant de naphta lourd avec de la terre décolorante. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₆ -C ₁₀ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 80 °C et 180 °C.]	649-391-00-5	308-261-5	97926-43-7	P
Naphta léger (pétrole), vapocraquage, débenzénisation, traitement thermique; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures produite par traitement et distillation de naphta léger de vapocraquage débenzénisé. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₇ -C ₁₂ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 95 °C et 200 °C.]	649-392-00-0	308-713-1	98219-46-6	P
Naphta léger (pétrole), vapocraquage, traitement thermique; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures produite par traitement et distillation de naphta léger de vapocraquage. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₅ -C ₆ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 35 °C et 80 °C.]	649-393-00-6	308-714-7	98219-47-7	P
Distillats en C _{7,9} riches en C ₈ (pétrole), hydrodésulfurés et désaromatisés; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation d'une fraction pétrolière légère, hydrodésulfurée et désaromatisée. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C ₇ -C ₉ en majorité des paraffines et des cycloparaffines en C ₈ , et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 120 °C et 130 °C.]	649-394-00-1	309-862-5	101316-56-7	P

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
<p>Hydrocarbures en C₆₋₈, hydrogénés et désaromatisés par absorption, raffinage du toluène; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié</p> <p>[Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue durant l'absorption du toluène dérivé d'une fraction pétrolière à partir d'essence de craquage et traitée à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C₆-C₈ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 80 °C et 135 °C.]</p>	649-395-00-7	309-870-9	101316-66-9	P
<p>Naphta de cokéfaction à large intervalle d'ébullition (pétrole), hydrodésulfuré; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié</p> <p>[Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par fractionnement à partir de distillat de cokéfaction hydrodésulfuré. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C₅-C₁₁ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 23 °C et 196 °C.]</p>	649-396-00-2	309-879-8	101316-76-1	P
<p>Naphta léger adouci (pétrole); naphta à point d'ébullition bas — non spécifié</p> <p>[Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue en soumettant un naphta pétrolier à un procédé d'adoucissement afin de convertir les mercaptans ou d'éliminer les impuretés acides. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C₅-C₈ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 20 °C et 130 °C.]</p>	649-397-00-8	309-976-5	101795-01-1	P
<p>Hydrocarbures en C₃₋₆, riches en C₅, naphta de vapocraquage; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié</p> <p>[Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de naphta de vapocraquage. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C₃-C₆, surtout en C₅.]</p>	649-398-00-3	310-012-0	102110-14-5	P
<p>Hydrocarbures riches en C₅ contenant du dicyclopentadiène; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié</p> <p>[Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un vapocraquage. Se compose principalement d'hydrocarbures en C₅ et de dicyclopentadiène; son point d'ébullition est compris approximativement entre 30 °C et 170 °C.]</p>	649-399-00-9	310-013-6	102110-15-6	P

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Résidus légers de vapocraquage (pétrole), aromatiques; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un vapocraquage ou de traitements similaires après élimination des produits très légers, produisant un résidu composé d'hydrocarbures dont le nombre de carbones est supérieur à C ₅ . Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones est supérieur à C ₅ et dont le point d'ébullition est approximativement supérieur à 40 °C.]	649-400-00-2	310-057-6	102110-55-4	P
Hydrocarbures C ₅ , riches en C ₅₋₆ ; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié	649-401-00-8	270-690-8	68476-50-6	P
Hydrocarbures riches en C ₅ ; naphta à point d'ébullition bas — non spécifié	649-402-00-3	270-695-5	68476-55-1	P
Hydrocarbures aromatiques en C ₈₋₁₀ ; distillat d'huile légère, haut point d'ébullition	649-403-00-9	292-695-4	90989-39-2	P
Distillats légers (pétrole), craquage catalytique; gazole de craquage [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un craquage catalytique. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₉ -C ₂₅ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 150 °C et 400 °C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures aromatiques bicycliques.]	649-435-00-3	265-060-4	64741-59-9	
Distillats intermédiaires (pétrole), craquage catalytique; gazole de craquage [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un craquage catalytique. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C ₁₁ -C ₃₀ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 205 °C et 450 °C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures aromatiques tricycliques.]	649-436-00-9	265-062-5	64741-60-2	
Distillats légers (pétrole), craquage thermique; gazole de craquage [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un craquage thermique. Se compose principalement d'hydrocarbures insaturés dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₀ -C ₂₂ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 160 °C et 370 °C.]	649-438-00-X	265-084-5	64741-82-8	

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Distillats légers (pétrole), craquage catalytique, hydrodésulfuration; gazole de craquage [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue en traitant à l'hydrogène des distillats légers de craquage catalytique afin de convertir le soufre organique en hydrogène sulfuré, qui est ensuite éliminé. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₉ -C ₂₅ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 150 °C et 400 °C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures aromatiques bicycliques.]	649-439-00-5	269-781-5	68333-25-5	
Distillats (pétrole), naphta léger de vapocraquage; gazole de craquage [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation multiple des produits résultant d'un vapocraquage. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₀ -C ₁₈ .]	649-440-00-0	270-662-5	68475-80-9	
Distillats (pétrole), distillats pétroliers, vapocraquage puis craquage; gazole de craquage [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation d'un distillat ayant subi vapocraquage et craquage et/ou de ses produits de fractionnement. Se compose d'hydrocarbures situés principalement dans une gamme allant de composés en C ₁₀ à des polymères de faible poids moléculaire.]	649-441-00-6	270-727-8	68477-38-3	
Gazoles de vapocraquage (pétrole); gazole de craquage [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un vapocraquage. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones est en majorité supérieur à C ₉ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 205 °C et 400 °C.]	649-442-00-1	271-260-2	68527-18-4	
Distillats moyens (pétrole), craquage thermique, hydrodésulfuration; gazole de craquage [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par fractionnement à partir d'une charge de distillats de craquage thermique hydrodésulfurés. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₁ -C ₂₅ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 205 °C et 400 °C.]	649-443-00-7	285-505-6	85116-53-6	
Gasoil (pétrole), craquage thermique, hydrodésulfuré; gazole de craquage	649-444-00-2	295-411-7	92045-29-9	

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Résidus (pétrole), naphta de vapocraquage hydrogéné; gazole de craquage [Combinaison complexe d'hydrocarbures produite comme fraction résiduelle dans la distillation de naphta de vapocraquage hydrotraité. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 200 °C et 350 °C.]	649-445-00-8	295-514-7	92062-00-5	
Résidus de distillation (pétrole), vapocraquage de naphta; gazole de craquage [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue en fond de colonne lors de la séparation des effluents de vapocraquage du naphta à haute température. Son point d'ébullition est compris approximativement entre 147 °C et 300 °C, et elle donne une huile-produit fini de viscosité égale à 18 cSt à 50 °C.]	649-446-00-3	295-517-3	92062-04-9	
Distillats légers (pétrole), craquage catalytique, dégradation thermique; gazole de craquage [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un craquage catalytique, et qui a été utilisée comme fluide caloporteur. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 190 °C et 340 °C. Peut contenir des composés organiques soufrés.]	649-447-00-9	295-991-1	92201-60-0	
Résidus (pétrole), naphta de vapocraquage, maturation; gazole de craquage [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue comme résidu de la distillation de naphta de vapocraquage ayant subi une maturation, et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 150 °C et 350 °C.]	649-448-00-4	297-905-8	93763-85-0	
Gazoles légers sous vide (pétrole), hydrodésulfuration et craquage thermique; gazole de craquage [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par hydrodésulfuration catalytique de gazole pétrolier léger sous vide ayant subi un craquage thermique. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₄ -C ₂₀ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 270 °C et 370 °C.]	649-450-00-5	308-278-8	97926-59-5	
Distillats moyens de cokéfaction (pétrole), hydrodésulfurés; gazole de craquage [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par fractionnement à partir de charges de distillat de cokéfaction hydrodésulfuré. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₂ -C ₂₁ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 200 °C et 360 °C.]	649-451-00-0	309-865-1	101316-59-0	

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Distillats lourds (pétrole), vapocraquage; gazole de craquage [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de résidus lourds de vapocraquage. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques lourds très alkylés dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 250 °C et 400 °C.]	649-452-00-6	309-939-3	101631-14-5	
Distillats lourds (pétrole), hydrocraquage; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un hydrocraquage. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₃ -C ₃₉ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 260 °C et 600 °C.]	649-453-00-1	265-077-7	64741-76-0	L
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue comme raffinat lors d'une extraction au solvant. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₂₀ -C ₅₀ , et donne une huile-produit fini de viscosité supérieure à 19 cSt à 40 °C.]	649-454-00-7	265-090-8	64741-88-4	L
Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue comme raffinat lors d'une extraction au solvant. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₅ -C ₃₀ , et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C.]	649-455-00-2	265-091-3	64741-89-5	L
Huiles résiduelles (pétrole), désasphaltées au solvant; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue comme fraction soluble lors du désasphaltage avec un solvant en C ₃ -C ₄ d'un résidu. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones est en majorité supérieur à C ₂₅ et dont le point d'ébullition est approximativement supérieur à 400 °C.]	649-456-00-8	265-096-0	64741-95-3	L
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), raffinés au solvant; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue comme raffinat lors d'une extraction au solvant. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₂₀ -C ₅₀ , et donne une huile-produit fini de viscosité supérieure à 19 cSt à 40 °C. Contient relativement peu de paraffines normales.]	649-457-00-3	265-097-6	64741-96-4	L

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Distillats naphténiques légers (pétrole), raffinés au solvant; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue comme raffinat lors d'une extraction au solvant. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₅ -C ₃₀ et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C. Contient relativement peu de paraffines normales.]	649-458-00-9	265-098-1	64741-97-5	L
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue comme fraction insoluble lors du raffinage d'un résidu avec un solvant organique polaire tel que phénol ou furfural. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones est en majorité supérieur à C ₂₅ et dont le point d'ébullition est approximativement supérieur à 400 °C.]	649-459-00-4	265-101-6	64742-01-4	L
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), traités à la terre; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures résultant du traitement d'une fraction pétrolière avec de l'argile naturelle ou modifiée, par contact ou par percolation, destiné à éliminer les traces de composés polaires et les impuretés. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₂₀ -C ₅₀ et donne une huile-produit fini de viscosité supérieure à 19 cSt à 40 °C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.]	649-460-00-X	265-137-2	64742-36-5	L
Distillats paraffiniques légers (pétrole), traités à la terre; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures résultant du traitement d'une fraction pétrolière avec de l'argile naturelle ou modifiée, par contact ou par percolation, destiné à éliminer les traces de composés polaires et les impuretés. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₅ -C ₃₀ et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.]	649-461-00-5	265-138-8	64742-37-6	L
Huiles résiduelles (pétrole), traitées à la terre; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures résultant du traitement d'une huile résiduelle avec de l'argile naturelle ou modifiée, par contact ou par percolation, destiné à éliminer les traces de composés polaires et les impuretés. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones est en majorité supérieur à C ₂₅ et dont le point d'ébullition est approximativement supérieur à 400 °C.]	649-462-00-0	265-143-5	64742-41-2	L

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), traités à la terre; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures résultant du traitement d'une fraction pétrolière avec de l'argile naturelle ou modifiée, par contact ou par percolation, destiné à éliminer les traces de composés polaires et les impuretés. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₂₀ -C ₅₀ , et donne une huile-produit fini de viscosité supérieure à 19 cSt à 40 °C. Contient relativement peu de paraffines normales.]	649-463-00-6	265-146-1	64742-44-5	L
Distillats naphthéniques légers (pétrole), traités à la terre; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures résultant du traitement d'une fraction pétrolière avec de l'argile naturelle ou modifiée, par contact ou par percolation, destiné à éliminer les traces de composés polaires et les impuretés. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₅ -C ₃₀ , et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C. Contient relativement peu de paraffines normales.]	649-464-00-1	265-147-7	64742-45-6	L
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₂₀ -C ₅₀ , et donne une huile-produit fini de viscosité supérieure à 19 cSt à 40 °C. Contient relativement peu de paraffines normales.]	649-465-00-7	265-155-0	64742-52-5	L
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₅ -C ₃₀ , et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C. Contient relativement peu de paraffines normales.]	649-466-00-2	265-156-6	64742-53-6	L
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₂₀ -C ₅₀ , et donne une huile-produit fini de viscosité supérieure à 19 cSt à 40 °C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.]	649-467-00-8	265-157-1	64742-54-7	L

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₅ -C ₃₀ , et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.]	649-468-00-3	265-158-7	64742-55-8	L
Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue en éliminant les paraffines normales d'une fraction pétrolière par cristallisation au solvant. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₅ -C ₃₀ , et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C.]	649-469-00-9	265-159-2	64742-56-9	L
Huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitées; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones est en majorité supérieur à C ₂₅ et dont le point d'ébullition est approximativement supérieur à 400 °C.]	649-470-00-4	265-160-8	64742-57-0	L
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant; huile de base non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par élimination des hydrocarbures longs à chaîne ramifiée d'une huile résiduelle par cristallisation au solvant. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones est en majorité supérieur à C ₂₅ et dont le point d'ébullition est approximativement supérieur à 400 °C.]	649-471-00-X	265-166-0	64742-62-7	L
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par élimination des paraffines normales d'une fraction pétrolière par cristallisation au solvant. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₂₀ -C ₅₀ , et donne une huile-produit fini de viscosité supérieure à 19 cSt à 40 °C. Contient relativement peu de paraffines normales.]	649-472-00-5	265-167-6	64742-63-8	L

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
<p>Distillats naphténiques légers (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifié</p> <p>[Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par élimination des paraffines normales d'une fraction pétrolière par cristallisation au solvant. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C₁₅-C₃₀, et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C. Contient relativement peu de paraffines normales.]</p>	649-473-00-0	265-168-1	64742-64-9	L
<p>Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifié</p> <p>[Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par élimination des paraffines normales d'une fraction pétrolière par cristallisation au solvant. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C₂₀-C₅₀, et donne une huile-produit fini de viscosité supérieure à 19 cSt à 40 °C.]</p>	649-474-00-6	265-169-7	64742-65-0	L
<p>Huiles naphténiques lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique, huile de base — non spécifié</p> <p>[Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par un procédé de déparaffinage catalytique. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C₂₀-C₅₀, et donne une huile-produit fini de viscosité supérieure à 19 cSt à 40 °C. Contient relativement peu de paraffines normales.]</p>	649-475-00-1	265-172-3	64742-68-3	L
<p>Huiles naphténiques légères (pétrole), déparaffinage catalytique; huile de base — non spécifié</p> <p>[Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par un procédé de déparaffinage catalytique. Se compose d'hydrocarbures, dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C₁₅-C₃₀, et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C. Contient relativement peu de paraffines normales.]</p>	649-476-00-7	265-173-9	64742-69-4	L
<p>Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique; huile de base — non spécifié</p> <p>[Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par un procédé de déparaffinage catalytique. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C₂₀-C₅₀, et donne une huile-produit fini de viscosité supérieure à 19 cSt à 40 °C.]</p>	649-477-00-2	265-174-4	64742-70-7	L

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par un procédé de déparaffinage catalytique. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₅ -C ₃₀ , et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C.]	649-478-00-8	265-176-5	64742-71-8	L
Huiles naphthéniques lourdes complexes (pétrole), déparaffinées; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par l'élimination des hydrocarbures paraffiniques à chaîne droite sous forme solide, par traitement avec un agent tel que l'urée. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₂₀ -C ₅₀ , et donne une huile-produit fini de viscosité supérieure à 19 cSt à 40 °C. Contient relativement peu de paraffines normales.]	649-479-00-3	265-179-1	64742-75-2	L
Huiles naphthéniques légères complexes (pétrole), déparaffinées; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par un procédé de déparaffinage catalytique. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₅ -C ₃₀ , et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C. Contient relativement peu de paraffines normales.]	649-480-00-9	265-180-7	64742-76-3	L
Huiles lubrifiantes (pétrole), C ₂₀₋₅₀ , base huile neutre, hydrotraitement, viscosité élevée; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue, à partir de gazole sous-vide, léger et lourd, et d'huile résiduelle désasphaltée au solvant, par traitement à l'hydrogène en présence d'un catalyseur, en deux étapes entrecoupées d'un déparaffinage. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₂₀ -C ₅₀ et donne une huile-produit fini de viscosité approximativement égale à 112 cSt à 40 °C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.]	649-481-00-4	276-736-3	72623-85-9	L
Huiles lubrifiantes (pétrole), C ₁₅₋₃₀ , base huile neutre, hydrotraitement; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue, à partir de gazole sous-vide, léger et lourd, par traitement à l'hydrogène en présence d'un catalyseur, en deux étapes entrecoupées d'un déparaffinage. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₅ -C ₃₀ et donne une huile-produit fini de viscosité approximativement égale à 15 cSt à 40 °C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.]	649-482-00-X	276-737-9	72623-86-0	L

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Huiles lubrifiantes (pétrole), C ₂₀ -C ₅₀ , base huile neutre, hydrotraitement; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue, à partir de gazole sous vide, léger et lourd, et d'huile résiduelle désasphaltée au solvant, par traitement à l'hydrogène en présence d'un catalyseur, en deux étapes entrecoupées d'un déparaffinage. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₂₀ -C ₅₀ et donne une huile-produit fini de viscosité approximativement égale à 32 cSt à 40 °C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.]	649-483-00-5	276-738-4	72623-87-1	L
Huiles lubrifiantes; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par extraction au solvant et déparaffinage. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C ₁₅ -C ₅₀ .]	649-484-00-0	278-012-2	74869-22-0	L
Distillats paraffiniques lourds complexes (pétrole), déparaffinés; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par déparaffinage d'un distillat paraffinique lourd. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₂₀ -C ₅₀ et donne une huile-produit fini de viscosité égale ou supérieure à 19 cSt à 40 °C. Contient relativement peu de paraffines normales.]	649-485-00-6	292-613-7	90640-91-8	L
Distillats paraffiniques légers complexes (pétrole), déparaffinés; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par déparaffinage d'un distillat paraffinique léger. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₂ -C ₃₀ et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C. Contient relativement peu de paraffines normales.]	649-486-00-1	292-614-2	90640-92-9	L
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant et traités à la terre; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures résultant du traitement d'un distillat paraffinique lourd déparaffiné avec de l'argile naturelle ou modifiée, par contact ou par percolation. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₂₀ -C ₅₀ .]	649-487-00-7	292-616-3	90640-94-1	L

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Hydrocarbures paraffiniques lourds en C ₂₀₋₅₀ (pétrole), déparaffinage au solvant et hydrotraitement; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures résultant du traitement à l'hydrogène, en présence d'un catalyseur, d'un distillat paraffinique lourd déparaffiné. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₂₀ -C ₅₀ .]	649-488-00-2	292-617-9	90640-95-2	L
Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant et traités à la terre; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures résultant du traitement d'un distillat paraffinique léger déparaffiné avec de l'argile naturelle ou modifiée, par contact ou par percolation. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₅ -C ₃₀ .]	649-489-00-8	292-618-4	90640-96-3	L
Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant et hydrotraités; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures résultant du traitement à l'hydrogène, en présence d'un catalyseur, d'un distillat paraffinique léger déparaffiné. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₅ -C ₃₀ .]	649-490-00-3	292-620-5	90640-97-4	L
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant, hydrotraitées; huile de base — non spécifié	649-491-00-9	292-656-1	90669-74-2	L
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinage catalytique; huile de basse — non spécifié	649-492-00-4	294-843-3	91770-57-9	L
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés, hydrotraités; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement intensif d'un distillat déparaffiné consistant en une hydrogénation en présence d'un catalyseur. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₂₅ -C ₃₉ et donne une huile-produit fini de viscosité voisine de 44 cSt à 50 °C.]	649-493-00-X	295-300-3	91995-39-0	L
Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés, hydrotraités; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement intensif d'un distillat déparaffiné consistant en une hydrogénation en présence d'un catalyseur. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₂₁ -C ₂₉ et donne une huile-produit fini de viscosité voisine de 13 cSt à 50 °C.]	649-494-00-5	295-301-9	91995-40-3	L

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Distillats (pétrole), raffinage au solvant et hydrocraquage, déparaffinage; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures liquides obtenue par recristallisation de distillats pétroliers ayant subi raffinage au solvant, hydrocraquage et déparaffinage.]	649-495-00-0	295-306-6	91995-45-8	L
Distillats naphthéniques légers (pétrole), raffinés au solvant, hydrotraités; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur et par élimination des hydrocarbures aromatiques par extraction au solvant. Se compose principalement d'hydrocarbures naphthéniques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₅ -C ₃₀ , et donne une huile-produit fini de viscosité comprise entre 13 cSt et 15 cSt à 40 °C.]	649-496-00-6	295-316-0	91995-54-9	L
Huiles lubrifiantes en C ₁₇₋₃₅ (pétrole), extraction au solvant, déparaffinées, hydrotraitées; huile de base — non spécifié	649-497-00-1	295-423-2	92045-42-6	L
Huiles lubrifiantes déparaffinées au solvant (pétrole), non aromatiques, hydrocraquage; huile de base — non spécifié	649-498-00-7	295-424-8	92045-43-7	L
Huiles résiduelles (pétrole), hydrocraquage, traitement à l'acide et déparaffinage au solvant; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par élimination au solvant des paraffines dans le résidu de distillation de paraffines lourdes ayant subi hydrocraquage et traitement à l'acide; son point d'ébullition est approximativement supérieur à 380 °C.]	649-499-00-2	295-499-7	92061-86-4	L
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinées et raffinées au solvant; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures tirée d'une huile brute paraffinique contenant du soufre. Se compose principalement d'une huile lubrifiante déparaffinée et raffinée au solvant, de viscosité égale à 65 cSt à 50 °C.]	649-500-00-6	295-810-6	92129-09-4	L
Huiles lubrifiantes paraffiniques (pétrole), huiles de base; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par raffinage du pétrole brut. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques, naphthéniques et paraffiniques, et fournit une huile-produit fini dont la viscosité est de 23 cSt à 40 °C.]	649-501-00-1	297-474-6	93572-43-1	L
Hydrocarbures, résidus de distillation paraffiniques, hydrocraquage, déparaffinage au solvant; huile de base — non spécifié	649-502-00-7	297-857-8	93763-38-3	L

▼M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Hydrocarbures en C ₂₀₋₅₀ , hydrogénation d'huile résiduelle, distillat sous vide; huile de base — non spécifié	649-503-00-2	300-257-1	93924-61-9	L
Distillats lourds (pétrole), hydrotraités, raffinés au solvant, hydrogénés; huile de base — non spécifié	649-504-00-8	305-588-5	94733-08-1	L
Distillats légers (pétrole), hydrocraquage, raffinés au solvant; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par désaromatation au solvant du résidu d'hydrocraquage du pétrole. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₈ -C ₂₇ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 370 °C et 450 °C.]	649-505-00-3	305-589-0	94733-09-2	L
Huiles lubrifiantes en C ₁₈₋₄₀ (pétrole), base distillat d'hydrocraquage déparaffiné au solvant; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par déparaffinage au solvant du résidu de distillation du produit d'hydrocraquage du pétrole. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₈ -C ₄₀ , et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 370 °C et 550 °C.]	649-506-00-9	305-594-8	94733-15-0	L
Huiles lubrifiantes en C ₁₈₋₄₀ (pétrole), base raffinat hydrogéné déparaffiné au solvant; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par déparaffinage au solvant du raffinat hydrogéné obtenu par extraction au solvant d'un distillat pétrolier hydrotraité. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₈ -C ₄₀ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 370 °C et 550 °C.]	649-507-00-4	305-595-3	94733-16-1	L
Hydrocarbures en C ₁₃₋₃₀ , riches en aromatiques, distillat naphténiq ue extrait au solvant; huile de base — non spécifié	649-508-00-X	305-971-7	95371-04-3	L
Hydrocarbures en C ₁₆₋₃₂ , riches en aromatiques, distillat naphténiq ue extrait au solvant; huile de base — non spécifié	649-509-00-5	305-972-2	95371-05-4	L
Hydrocarbures en C ₃₇₋₆₈ , résidu de distillation sous vide hydrotraités, désasphaltés, déparaffinés; huile de base — non spécifié	649-510-00-0	305-974-3	95371-07-6	L
Hydrocarbures en C ₃₇₋₆₅ , résidus de distillation sous vide désasphaltés, hydrotraités; huile de base — non spécifié	649-511-00-6	305-975-9	95371-08-7	L

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Distillats légers (pétrole), raffinés au solvant, hydrocraquage; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement au solvant d'un distillat tiré de distillats pétroliers ayant subi un hydrocraquage. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₈ -C ₂₇ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 370 °C et 450 °C.]	649-512-00-1	307-010-7	97488-73-8	L
Distillats lourds (pétrole), hydrogénés raffinés au solvant; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement au solvant d'un distillat pétrolier hydrogéné. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₉ -C ₄₀ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 390 °C et 550 °C.]	649-513-00-7	307-011-2	97488-74-9	L
Huiles lubrifiantes en C ₁₈₋₂₇ (pétrole), hydrocraquées, déparaffinées au solvant; huile de base — non spécifié	649-514-00-2	307-034-8	97488-95-4	L
Hydrocarbures en C ₁₇₋₃₀ , résidu de distillation atmosphérique désasphalté au solvant et hydrotraité, fraction légère de distillation; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue comme premier écoulement lors de la distillation sous vide des effluents de traitement à l'hydrogène, en présence d'un catalyseur, d'un résidu court désasphalté au solvant. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₇ -C ₃₀ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 300 °C et 400 °C; donne une huile-produit fini de viscosité égale à 4 cSt à environ 100 °C.]	649-515-00-8	307-661-7	97675-87-1	L
Hydrocarbures en C ₁₇₋₄₀ , résidu de distillation hydrotraité et désasphalté au solvant, fraction légère de distillation sous vide; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue comme premier écoulement lors de la distillation sous vide des effluents d'hydrotraitement catalytique d'un résidu court désasphalté au solvant et de viscosité égale à 8 cSt à environ 100 °C. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₇ -C ₄₀ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 300 °C et 500 °C.]	649-516-00-3	307-755-8	97722-06-0	L

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Hydrocarbures en C ₁₃₋₂₇ , naphténiques légers, extraction au solvant; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par extraction des aromatiques dans un distillat naphténiq ue léger de viscosité égale à 9,5 cSt à 40 °C. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₃ -C ₂₇ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 240 °C et 400 °C.]	649-517-00-9	307-758-4	97722-09-3	L
Hydrocarbures en C ₁₄₋₂₉ , naphténiques légers, extraction au solvant; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par extraction des aromatiques dans un distillat naphténiq ue léger de viscosité égale à 16 cSt à 40 °C. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₄ -C ₂₉ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 250 °C et 425 °C.]	649-518-00-4	307-760-5	97722-10-6	L
Hydrocarbures en C ₂₇₋₄₂ désaromatisés; huile de base — non spécifié	649-519-00-X	308-131-8	97862-81-2	L
Hydrocarbures en C ₁₇₋₃₀ , distillats hydro-traités, produits légers de distillation; huile de base — non spécifié	649-520-00-5	308-132-3	97862-82-3	L
Hydrocarbures en C ₂₇₋₄₅ , distillation naphténiq ue sous vide; huile de base — non spécifié	649-521-00-0	308-133-9	97862-83-4	L
Hydrocarbures en C ₂₇₋₄₅ désaromatisés; huile de base — non spécifié	649-522-00-6	308-287-7	97926-68-6	L
Hydrocarbures en C ₂₀₋₅₈ hydrotraités; huile de base — non spécifié	649-523-00-1	308-289-8	97926-70-0	L
Hydrocarbures naphténiq ues en C ₂₇₋₄₂ ; huile de base — non spécifié	649-524-00-7	308-290-3	97926-71-1	L
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant et traitées au charbon; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'huiles résiduelles déparaffinées au solvant avec du charbon actif afin d'éliminer les traces de constituants polaires et les impuretés.]	649-525-00-2	309-710-8	100684-37-5	L
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant et traitées à la terre; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'huiles résiduelles déparaffinées au solvant avec de la terre décolorante afin d'éliminer les traces de constituants polaires et les impuretés.]	649-526-00-8	309-711-3	100684-38-6	L

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Huiles lubrifiantes supérieures à C ₂₅ (pétrole), extraction au solvant, désasphaltage, déparaffinage, hydrogénation; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par extraction au solvant et hydrogénation de résidus de distillation sous vide. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones est en majorité supérieur à C ₂₅ , et donne une huile-produit fini dont la viscosité est voisine de 32 cSt à 37 cSt à 100 °C.]	649-527-00-3	309-874-0	101316-69-2	L
Huiles lubrifiantes en C ₁₇₋₃₂ (pétrole), extraction au solvant, déparaffinage, hydrogénation; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par extraction au solvant et hydrogénation de résidus de distillation atmosphérique. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₇ -C ₃₂ et donne une huile-produit fini dont la viscosité est voisine de 17 cSt à 23 cSt à 40 °C.]	649-528-00-9	309-875-6	101316-70-5	L
Huiles lubrifiantes en C ₂₀₋₃₅ (pétrole), extraction au solvant, déparaffinage, hydrogénation; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par extraction au solvant et hydrogénation de résidus de distillation atmosphérique. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₂₀ -C ₃₅ , et donne une huile-produit fini dont la viscosité est voisine de 37 cSt à 44 cSt à 40 °C.]	649-529-00-4	309-876-1	101316-71-6	L
Huiles lubrifiantes en C ₂₄₋₅₀ (pétrole), extraction au solvant, déparaffinage, hydrogénation; huile de base — non spécifié [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par extraction au solvant et hydrogénation de résidus de distillation atmosphérique. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₂₄ -C ₅₀ , et donne une huile-produit fini dont la viscosité est voisine de 16 cSt à 75 cSt à 40 °C.]	649-530-00-X	309-877-7	101316-72-7	L
Extraits au solvant de distillat naphthénique lourd (pétrole), concentré aromatique; extrait aromatique de distillat (traité) [Concentré aromatique obtenu par addition d'eau à un extrait au solvant de distillat naphthénique lourd et au solvant d'extraction.]	649-531-00-5	272-175-3	68783-00-6	L

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Extraits au solvant de distillat paraffinique lourd raffiné au solvant (pétrole); extrait aromatique de distillat (traité) [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue comme extrait lors d'une seconde extraction d'un distillat paraffinique lourd raffiné au solvant. Se compose d'hydrocarbures saturés et aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₂₀ -C ₅₀ .]	649-532-00-0	272-180-0	68783-04-0	L
Extraits (pétrole), désasphaltage au solvant de distillats paraffiniques lourds; extrait aromatique de distillat (traité) [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue comme extrait lors de l'extraction au solvant de distillat paraffinique lourd.]	649-533-00-6	272-342-0	68814-89-1	L
Extraits au solvant (pétrole), distillat naphtéinique lourd, hydrotraités; extrait aromatique de distillat (traité) [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène en présence d'un catalyseur d'un extrait au solvant de distillat naphtéinique lourd. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₂₀ -C ₅₀ et donne une huile-produit fini de viscosité supérieure ou égale à 19 cSt à 40 °C.]	649-534-00-1	292-631-5	90641-07-9	L
Extraits au solvant (pétrole), distillat paraffinique lourd, hydrotraités; extrait aromatique de distillat (traité) [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène en présence d'un catalyseur d'un extrait au solvant de distillat paraffinique lourd. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₂₁ -C ₃₃ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 350 °C et 480 °C.]	649-535-00-7	292-632-0	90641-08-0	L
Extraits au solvant (pétrole), distillat paraffinique léger, hydrotraités; extrait aromatique de distillat (traité) [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène en présence d'un catalyseur d'un extrait au solvant de distillat paraffinique léger. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₇ -C ₂₆ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 280 °C et 400 °C.]	649-536-00-2	292-633-6	90641-09-1	L

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Extraits au solvant (pétrole) distillat paraffinique léger hydrotraité; extrait aromatique de distillat (traité) [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue comme extrait lors de l'extraction au solvant d'un distillat de solvant paraffinique intermédiaire traité à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₆ -C ₃₆ .]	649-537-00-8	295-335-4	91995-73-2	L
Extraits au solvant (pétrole), distillat naphtéinique léger, hydrodésulfurés; extrait aromatique de distillat (traité) [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement de l'extrait résultant d'une extraction au solvant avec de l'hydrogène en présence d'un catalyseur, dans des conditions destinées en premier lieu à l'élimination des composés soufrés. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₅ -C ₃₀ . Peut contenir 5 % ou plus, en poids, d'hydrocarbures aromatiques à noyaux condensés comportant 4 à 6 cycles.]	649-538-00-3	295-338-0	91995-75-4	L
Extraits au solvant (pétrole), distillat paraffinique léger, traités à l'acide; extrait aromatique de distillat (traité) [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue comme fraction de la distillation de l'extrait résultant d'une extraction au solvant de distillats paraffiniques légers pétroliers et ayant subi un raffinage à l'acide sulfurique. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₆ -C ₃₂ .]	649-539-00-9	295-339-6	91995-76-5	L
Extraits au solvant (pétrole), distillat paraffinique léger, hydrodésulfurés; extrait aromatique de distillat (traité) [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par extraction au solvant d'un distillat paraffinique léger et traitée à l'hydrogène afin de convertir le soufre organique en hydrogène sulfuré, qui est ensuite éliminé. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₅ -C ₄₀ , et donne une huile-produit fini de viscosité supérieure à 10 cSt à 40 °C.]	649-540-00-4	295-340-1	91995-77-6	L
Extraits au solvant (pétrole), gazole léger sous vide, hydrotraités; extrait aromatique de distillat (traité) [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par extraction au solvant de gazoles pétroliers légers sous vide et traitée à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₃ -C ₃₀ .]	649-541-00-X	295-342-2	91995-79-8	L

▼ M22

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Extractions au solvant (pétrole), distillat paraffinique lourd, traités à la terre; extrait aromatique de distillat (traité) [Combinaison complexe d'hydrocarbures résultant du traitement d'une fraction pétrolière avec de l'argile naturelle ou modifiée, par contact ou percolation, destiné à éliminer les traces de composés polaires et les impuretés. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₂₀ -C ₅₀ . Peut contenir 5 % ou plus, en poids, d'hydrocarbures aromatiques à noyaux condensés comportant de 4 à 6 cycles.]	649-542-00-5	296-437-1	92704-08-0	L
Extractions au solvant hydrodésulfurés (pétrole), distillat naphthénique lourd; extrait aromatique de distillat (traité) [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une charge pétrolière à l'hydrogène afin de convertir le soufre organique en hydrogène sulfuré, qui est ensuite éliminé. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₅ -C ₅₀ et donne une huile-produit fini de viscosité supérieure à 19 cSt à 40 °C.]	649-543-00-0	297-827-4	93763-10-1	L
Extractions au solvant hydrodésulfurés (pétrole), distillat paraffinique lourd déparaffiné au solvant; extrait aromatique de distillat (traité) [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une charge pétrolière déparaffinée au solvant, afin de convertir le soufre organique en hydrogène sulfuré, qui est ensuite éliminé. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₅ -C ₅₀ , et donne une huile-produit fini de viscosité supérieure à 19 cSt à 40 °C.]	649-544-00-6	297-829-5	93763-11-2	L
Extractions au solvant de distillat paraffinique léger (pétrole), traités au charbon; extrait aromatique de distillat (traité) [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue comme fraction dans la distillation d'un extrait récupéré par extraction au solvant de distillat de tête paraffinique léger et traité au charbon actif afin d'éliminer les traces de constituants polaires et les impuretés. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₆ -C ₃₂ .]	649-545-00-1	309-672-2	100684-02-4	L

▼ **M22**

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Extraits au solvant de distillat paraffinique léger (pétrole), traités à la terre; extrait aromatique de distillat (traité) [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue comme fraction dans la distillation d'un extrait récupéré par extraction au solvant de distillats de tête paraffiniques légers et traité à la terre décolorante afin d'éliminer les traces de constituants polaires et les impuretés. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₆ -C ₃₂ .]	649-546-00-7	309-673-8	100684-03-5	L
Extraits au solvant de gazole léger sous vide (pétrole), traités au charbon; extrait aromatique de distillat (traité) [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par extraction au solvant de gazole léger sous vide et traitement au charbon actif afin d'éliminer les traces de constituants polaires et les impuretés. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₃ -C ₃₀ .]	649-547-00-2	309-674-3	100684-04-6	L
Extraits au solvant de gazole léger sous vide (pétrole), traités à la terre; extrait aromatique de distillat (traité) [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par extraction au solvant de gazoles légers sous vide et traitement à la terre décolorante afin d'éliminer les traces de constituants polaires et les impuretés. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₁₃ -C ₃₀ .]	649-548-00-8	309-675-9	100684-05-7	L
Huile de ressuage (pétrole); huile de ressuage [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue comme fraction huileuse lors d'un déshuilage au solvant ou d'un ressuage. Se compose principalement d'hydrocarbures à chaîne ramifiée dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C ₂₀ -C ₅₀ .]	649-549-00-3	265-171-8	64742-67-2	L
Huiles de ressuage hydrotraitées (pétrole); huile de ressuage	649-550-00-9	295-394-6	92045-12-0	L
▼ M27 Fibres céramiques réfractaires; fibres à usage spécial, à l'exception de celles nommément désignées dans l'annexe I de la directive 67/548/CEE; [fibres (de silicate) vitreuses artificielles à orientation aléatoire dont la teneur pondérale en oxydes alcalins et oxydes alcalino-terreux (Na ₂ O+K ₂ O+CaO+MgO+BaO) est inférieure ou égale à 18 %]	650-017-00-8			R

▼ **M22****Point 30 — Substances mutagènes: catégorie 2**

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Triamide hexaméthylphosphorique; hexaméthylphosphoramide	015-106-00-2	211-653-8	680-31-9	
Sulfate de diéthyle	016-027-00-6	200-589-6	64-67-5	
▼ M36 Chromate de sodium	024-018-00-3	231-889-5	7775-11-3	E
▼ M37 Fluorure de cadmium	048-006-00-2	232-222-0	7790-79-6	
Chlorure de cadmium	048-008-00-3	233-296-7	10108-64-2	
▼ M36 Butane [contenant ≥ 0,1 % Butadiène (203-450-8)] [1]	601-004-01-8	203-448-7 [1]	106-97-8 [1]	C, S
Isobutane [contenant ≥ 0,1 % Butadiène (203-450-8)] [2]		20-857-2 [2]	75-28-5 [2]	
1,3-Butadiène; Buta-1,3-diène	601-013-00-X	203-450-8	106-99-0	D
▼ M22 Benzo[a]pyrène; benzo[d,e,f]chrysène	601-032-00-3	200-028-5	50-32-8	
1,2-dibromo-3-chloropropane	602-021-00-6	202-479-3	96-12-8	
Oxyde d'éthylène; oxirane	603-023-00-X	200-849-9	75-21-8	
▼ M36 Oxyde de Propylène; 1,2-époxypropane; Méthylloxirane	603-055-00-4	200-879-2	75-56-9	E
▼ M37 2,2'-Bioxirane; 1,2:3,4-diépoxybutane	603-060-00-1	215-979-1	1464-53-5	
▼ M22 Acrylamidométhoxyacétate de méthyle (contenant ≥ 0,1 % d'acrylamide)	607-190-00-X	401-890-7	77402-03-0	
Acrylamidoglycolate de méthyle (contenant ≥ 0,1 % d'acrylamide)	607-210-00-7	403-230-3	77402-05-2	
Éthylèneimine; aziridine	613-001-00-1	205-793-9	151-56-4	
Acrylamide	616-003-00-0	201-173-7	79-06-1	
▼ M36 1,3,5-Tris-[(2S and 2R)-2,3-époxypropyle]-1,3,5-triazine-2,4,6-(1H,3H,5H)-trione	616-091-00-0	423-400-0	59653-74-6	E
▼ M25 Dichromate de potassium	024-002-00-6	231-906-6	7778-50-9	
Dichromate d'ammonium	024-003-00-1	232-143-1	7789-09-5	
Dichromate de sodium	024-004-00-7	234-190-3	10588-01-9	
Dichlorure de sodium, dihydrate	024-004-01-4	234-190-3	7789-12-0	

▼ **M25**

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Dichlorure de chromyle	024-005-00-2	239-056-8	14977-61-8	
Chromate de potassium	024-006-00-8	232-140-5	7789-00-6	
1,3,5,-tris(oxiranylméthyl)-1,3,5-triazine-2,4,6(1 <i>H</i> ,3 <i>H</i> ,5 <i>H</i>)-trione; TGIC	615-021-00-6	219-514-3	2451-62-9	

▼ **M22****Point 31 — Substances toxiques pour la reproduction: catégorie 1**

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Oxyde de carbone; monoxyde de carbone	006-001-00-2	211-128-3	630-08-0	
Hexafluorosilicate de plomb (II); fluosilicate de plomb (II)	009-014-00-1	247-278-1	25808-74-6	
Composés du plomb à l'exception de ceux nommément désignés dans cette annexe	082-001-00-6			
Dérivés alkylés du plomb	082-002-00-1			
Azoture de plomb (II); azide de plomb	082-003-00-7	236-542-1	13424-46-9	
Chromate de plomb	082-004-00-2	231-846-0	7758-97-6	
Di(acétate) de plomb	082-005-00-8	206-104-4	301-04-2	
Bis(orthophosphate) de triplomb	082-006-00-3	231-205-5	7446-27-7	
Acétate de plomb, basique; sous-acétate de plomb	082-007-00-9	215-630-3	1335-32-6	
Méthanesulfonate de plomb(II)	082-008-00-4	401-750-5	17570-76-2	
Jaune de sulfochromate de plomb [Cette substance est répertoriée dans le Colour Index sous le Colour Index Constitution Number C.I. 77603.]	082-009-00-X	215-693-7	1344-37-2	
Rouge de chromate, de molybdate et de sulfate de plomb [Cette substance est répertoriée dans le Colour Index sous le Colour Index Constitution Number C.I. 77605.]	082-010-00-5	235-759-9	12656-85-8	
Hydrogéoarsénate de plomb	082-011-00-0	232-064-2	7784-40-9	
▼ M25 1,2-dibromo-3-chloropropane	602-021-00-6	202-479-3	96-12-8	
▼ M36 2-Bromopropane	602-085-00-5	200-855-1	75-26-3	E
▼ M22 Coumafène; 4-hydroxy-3-(3-oxo-1-phénylbutyl)coumarine	607-056-00-0	201-377-6	81-81-2	
2,4,6-trinitrorésorcinate de plomb; trinitrate	609-019-00-4	239-290-0	15245-44-0	

▼ **M22****Point 31 — Substances toxiques pour la reproduction: catégorie 2**

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
▼ M27 6-(2-chloroéthyl)-6(2-méthoxyethoxy)-2,5,7,10-tétraoxa-6-silaundécane; étacelasil	014-014-00-X	253-704-7	37894-46-5	
▼ M36 Flusilazole (ISO); Bis(4-fluorophényle)-(méthyle)-(1H-1,2,4-triazol-1-ylméthyle)-silane	014-017-00-6	—	85509-19-9	E
Mélange de: 4-[[Bis-(4-fluorophényle)-méthylsilyl]méthyle]-4H-1,2,4-triazole; 1-[[Bis-(4-fluorophényle)méthyl-silyl]méthyle]-1H-1,2,4-triazole	014-019-00-7	403-250-2	—	E
▼ M22 Tétracarbonylnickel; nickel carbonyle	028-001-00-1	236-669-2	13463-39-3	
▼ M37 Fluorure de cadmium	048-006-00-2	232-222-0	7790-79-6	
Chlorure de cadmium	048-008-00-3	233-296-7	10108-64-2	
▼ M22 Benzo[a]pyrène; benzo[d,e,f]chrysène	601-032-00-3	200-028-5	50-32-8	
2-méthoxyéthanol; éther monométhyl-ique d'éthylène-glycol; méthylglycol	603-011-00-4	203-713-7	109-86-4	
2-éthoxyéthanol; éther monoéthyl-ique d'éthylène-glycol; éthylglycol	603-012-00-X	203-804-1	110-80-5	
▼ M37 2,3-Époxypropane-1-ol; glycidol	603-063-00-8	209-128-3	556-52-5	
2-Méthoxypropanol	603-106-00-0	216-455-5	1589-47-5	
▼ M36 Oxyde de Bis(2-méthoxyéthyle)	603-139-00-0	203-924-4	111-96-6	
R-2,3-époxy-1-propanol	603-143-002	404-660-4	57044-25-4	E
▼ M37 4,4'-Isobutyléthylidènediphénol; 2,2-bis(4'-hydroxyphényl)-4-méthylpentane	604-024-00-8	401-720-1	6807-17-6	
▼ M22 Acétate de 2-méthoxyéthyle; acétate de méthylglycol; acétate d'éther monométhyl-ique d'éthylène-glycol	607-036-00-1	203-772-9	110-49-6	
Acétate de 2-éthoxyéthyle; acétate d'éthylglycol; acétate d'éther monoéthyl-ique d'éthylène-glycol	607-037-00-7	203-839-2	111-15-9	
3,5-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxy-phénol méthyl thio acétate de 2-éthylhe-xyle	607-203-00-9	279-452-8	80387-97-9	
▼ M25 Phthalate de bis(2-méthoxyéthyle)	607-228-00-5	204-212-6	117-82-8	
▼ M37 Acétate de 2-méthoxypropyle	607-251-00-0	274-724-2	70657-70-4	

▼ **M36**

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
Fluazifop-butyl (ISO); propionate de Butyl (RS)-2-[4-(5-trifluorométhyle-2-pyridyloxy)phenoxy]	607-304-00-8	274-125-6	69806-50-4	
Vinclozoline (ISO); N-3,5-Dichlorophényle-5-méthyle-5-vinyl-1,3-oxazolidine-2,4-dione	607-307-00-4	256-599-6	50471-44-8	
Acide méthoxyacétique	607-312-00-1	210-894-6	625-45-6	E
Phtalate de Bis(2-éthylhexyle); phtalate de Di-(2-éthylhexyle); DEHP	607-317-00-9	204-211-0	117-81-7	
Phtalate de Dibutyle; DBP	607-318-00-4	201-557-4	84-74-2	
Propionate de (+/-) Tétrahydrofurfuryle (R)-2-[4-(6-chloroquinoxaline-2-yloxy)-phényloxy]	607-373-00-4	414-200-4	119738-06-6	E

▼ **M22**

Binapacryl (ISO); 3-méthylcrotonate de 2-sec-butyl-4,6-dinitrophényle	609-024-00-1	207-612-9	485-31-4	
Dinosébe; 2-(1-méthylpropyl)-4,6-dinitrophénol	609-025-00-7	201-861-7	88-85-7	
Sels et esters de dinosébe, à l'exclusion de ceux nommément désignés dans cette annexe	609-026-00-2			
Dinoterbe; 2-tert-butyl-4,6-dinitrophénol	609-030-00-4	215-813-8	1420-07-1	
Sels et esters de dinoterbe	609-031-00-X			
Nitrofène (ISO); oxyde de 2,4-dichlorophényle et de 4-nitrophényle	609-040-00-9	217-406-0	1836-75-5	
Acétate de méthyl-ONN-azoxyméthyle; acétate de méthylazoxyméthyle	611-004-00-2	209-765-7	592-62-1	

▼ **M37**

Tridémorphe (ISO); 2,6-diméthyl-4-tridécylmorpholine	613-020-00-5	246-347-3	24602-86-6	
------------------------------------------------------	--------------	-----------	------------	--

▼ **M22**

Éthylènethiourée; imidazolidine-2-thione; 2-imidazoline-2-thiol	613-039-00-9	202-506-9	96-45-7	
-----------------------------------------------------------------	--------------	-----------	---------	--

▼ **M37**

Cycloheximide	613-140-00-8	200-636-0	66-81-9	
---------------	--------------	-----------	---------	--

▼ **M36**

Flumioxazine (ISO); N-(7-Fluoro-3,4-dihydro-3-oxo-4-prop-2-ynyl-2H-1,4-benzoxazine-6-yl)cyclohex-1-ène-1,2-dicarboxamide	613-166-00-X	—	103361-09-7	
(2RS,3RS)-3-(2-Chlorophényl)-2-(4-fluorophényl)-[(1H-1,2,4-triazol-1-yl)-méthyl]oxirane	613-175-00-9	406-850-2	106325-08-0	

▼ **M22**

N,N-diméthylformamide	616-001-00-X	200-679-5	68-12-2	
-----------------------	--------------	-----------	---------	--

▼ **M36**

N, N-Diméthylacétamide	616-011-00-4	204-826-4	127-19-5	E
Formamide	616-052-00-8	200-842-0	75-12-7	

▼ **M36**

Substances	Numéro index	Numéro CE	Numéro CAS	Notes
N-Méthylacétamide	616-053-00-3	201-182-6	79-16-3	
N-Méthylformamide	616-056-00-X	204-624-6	123-39-7	E

▼ **M34****Point 43 — Colorants azoïques***Liste des amines aromatiques*

	Numéro CAS	Numéro index	Numéro CE	Substances
1	92-67-1	612-072-00-6	202-177-1	biphényl-4-ylamine 4-aminobiphényl xénylamine
2	92-87-5	612-042-00-2	202-199-1	benzidine
3	95-69-2		202-441-6	4-chloro-o-toluidine
4	91-59-8	612-022-00-3	202-080-4	2-naphthylamine
5	97-56-3	611-006-00-3	202-591-2	o-aminoazotoluène 4-amino-2',3-diméthylazobenzène 4-o-tolylazo-o-toluidine
6	99-55-8		202-765-8	5-nitro-o-toluidine
7	106-47-8	612-137-00-9	203-401-0	4-chloroaniline
8	615-05-4		210-406-1	4-méthoxy-m-phénylènediamine
9	101-77-9	612-051-00-1	202-974-4	4,4'-méthylènedianiline 4,4'-diaminodiphénylméthane
10	91-94-1	612-068-00-4	202-109-0	3,3'-dichlorobenzidine 3,3'-dichlorobiphényl-4,4'-ylènediamine
11	119-90-4	612-036-00-X	204-355-4	3,3'-diméthoxybenzidine o-dianisidine
12	119-93-7	612-041-00-7	204-358-0	3,3'-diméthylbenzidine 4,4'-bi-o-toluidine
13	838-88-0	612-085-00-7	212-658-8	4,4'-méthylènedi-o-toluidine
14	120-71-8		204-419-1	6-méthoxy-m-toluidine p-crésidine
15	101-14-4	612-078-00-9	202-918-9	4,4'-méthylène-bis-(2-chloroaniline) 2,2'-dichloro-4,4'-méthylènedianiline
16	101-80-4		202-977-0	4,4'-oxydianiline
17	139-65-1		205-370-9	4,4'-thiodianiline
18	95-53-4	612-091-00-X	202-429-0	o-toluidine 2-aminotoluène
19	95-80-7	612-099-00-3	202-453-1	4-méthyl-m-phénylènediamine

▼ **M34**

	Numéro CAS	Numéro index	Numéro CE	Substances
20	137-17-7		205-282-0	2,4,5-triméthylaniline
21	90-04-0	612-035-00-4	201-963-1	o-anisidine 2-méthoxyaniline
22	60-09-3	611-008-00-4	200-453-6	4-amino azobenzène

Liste des colorants azoïques

	Numéro CAS	Numéro index	Numéro CE	Substances
1	Non classé Composante 1: N° CAS: 118685-33-9 $C_{39}H_{23}ClCrN_7O_{12}S_2Na$ Na Composante 2: $C_{46}H_{30}CrN_{10}O_{20}S_2 \cdot 3Na$	611-070-00-2	405-665-4	Un mélange de: disodium (6-(4-anisidino)-3-sulfonato-2-(3,5-dinitro-2-oxidophénylazo)-1-naphtholato)(1-(5-chloro-2-oxidophénylazo)-2-naphtholato)-chromate(1-); trisodium bis(6-(4-anisidino)-3-sulfonato-2-(3,5-dinitro-2-oxidophénylazo)-1-naphtholato)chromate(1-)

▼ **M39****Liste des méthodes d'essai**

Organisme européen de normalisation (*)	Référence et intitulé de la norme	Document de référence	Référence de la norme antérieure
CEN	Cuir — Essais chimiques — Dosage de certains colorants azoïques dans les cuirs teints	CEN ISO/TS 17234:2003	AUCUNE
CEN	Textiles — Méthodes de détection et de détermination de certaines amines aromatiques répertoriées dérivées de colorants azoïques — Partie 1: détection de l'utilisation de certains colorants de type azoïque accessibles à des agents de réduction sans extraction	EN 14362-1:2003	AUCUNE
CEN	Textiles — Méthode de détection et de détermination de certaines amines aromatiques répertoriées dérivées de colorants azoïques — Partie 2: détection de l'utilisation de certains colorants azoïques dans des fibres contenant des colorants extractibles	EN 14362-2:2003	AUCUNE

(*) OEN (organismes européens de normalisation):

CEN: rue de Stassart 36, B-1050 Bruxelles, tél. (32-2) 550 08 11, fax (32-2) 550 08 19 (<http://www.cenorm.be>).CENELEC: rue de Stassart 35, B-1050 Bruxelles; tél. (32-2) 519 68 71, fax (32-2) 519 69 19 (<http://www.cenelec.org>).ETSI: 650, route des Lucioles, F-06921 Sophia Antipolis; tél. (33) 492 94 42 00, fax (33) 493 65 47 16 (<http://www.etsi.org>).

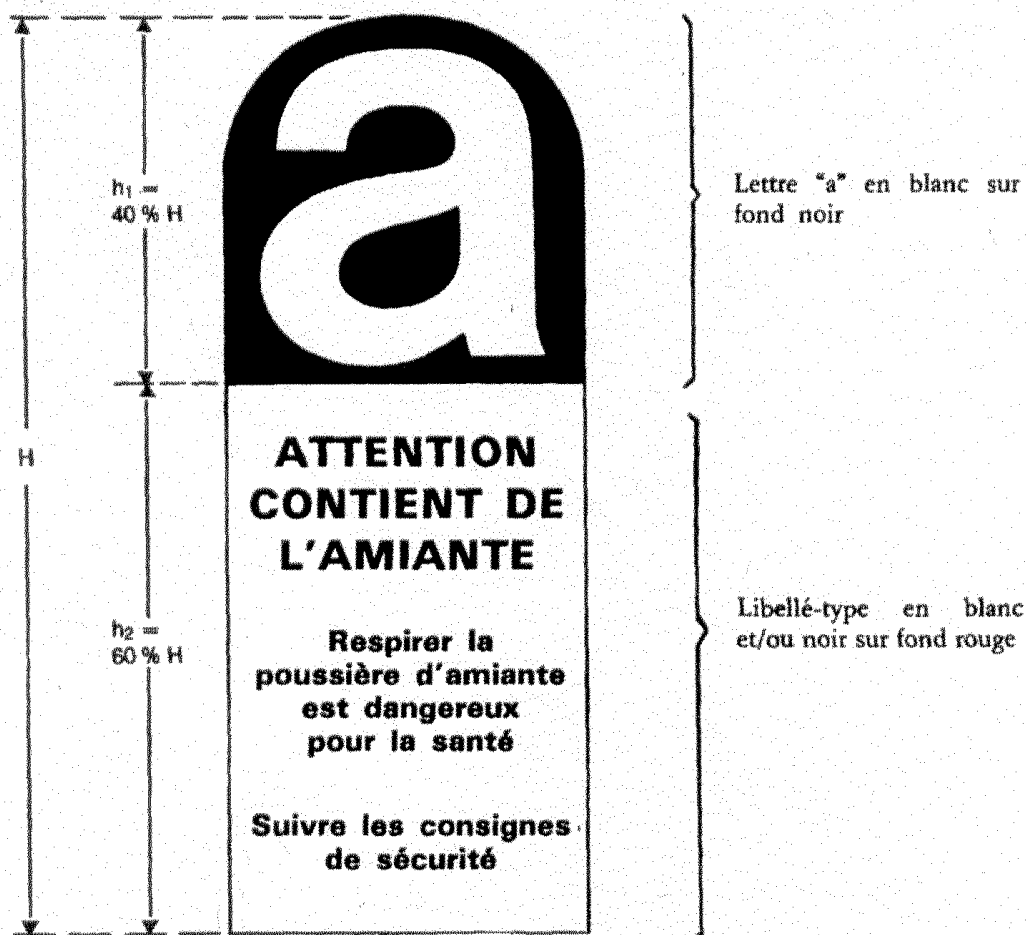
▼M5

ANNEXE II

►M6 A. ◀ Dispositions particulières concernant l'étiquetage des produits contenant de l'amiante

1. Les produits contenant de l'amiante ou leur emballage doivent porter l'étiquette définie ci-après:
 - a) l'étiquette conforme au modèle ci-dessous doit avoir au moins 5 cm de hauteur (H) et 2,5 cm de large;
 - b) elle est divisée en deux parties:
 - la partie supérieure ($h_1 = 40\% H$) comporte la lettre «a» en blanc sur fond noir,
 - la partie inférieure ($h_2 = 60\% H$) comporte le libellé-type en noir et/ou blanc sur fond rouge et clairement lisible;
 - c) si le produit contient de la crocidolite, l'expression «contient de l'amiante» du libellé-type doit être remplacée par la suivante: «contient de la crocidolite/amiante bleu».

Les États membres peuvent exclure de la disposition du premier alinéa les produits destinés à être mis sur le marché sur leur territoire. L'étiquette doit néanmoins porter l'inscription «contient de l'amiante»;



- d) si l'étiquetage est effectué au moyen d'une impression directe sur le produit, une seule couleur contrastante avec celle du fond est suffisante.
2. L'étiquette doit être apposée conformément aux règles suivantes
 - a) sur chacune des plus petites unités délivrées;
 - b) Si un produit comporte des éléments à base d'amiante, il suffit que ces seuls éléments portent l'étiquette. On peut renoncer à l'étiquetage si, en raison des dimensions réduites ou d'un conditionnement inapproprié, il n'est pas possible d'apposer une étiquette sur l'élément.

▼ **M5**

3. *Étiquetage des produits contenant de l'amiante présentés sous emballage*
- 3.1. Les produits contenant de l'amiante présentés sous emballage doivent porter sur l'emballage un étiquetage clairement lisible et indélébile comprenant les indications suivantes:
- a) le symbole et l'indication des dangers y afférents, conformément à la présente annexe;
 - b) des conseils de sécurité qui doivent être choisis conformément aux indications de la présente annexe, dans la mesure où ils s'imposent pour le produit en question.
- Lorsque des informations complémentaires de sécurité sont apposées sur l'emballage, celles-ci ne doivent pas atténuer ou contredire les indications visées sous a) et b).
- 3.2. L'étiquetage prévu au point 3.1 doit être:
- effectué sur une étiquette solidement apposée sur l'emballage,
ou
 - sur une étiquette volante fermement attachée à l'emballage,
ou
 - directement imprimé sur l'emballage.
- 3.3. Les produits contenant de l'amiante et simplement recouverts d'un emballage plastique ou similaire sont considérés comme des produits présentés sous emballage et sont à étiqueter conformément au point 3.2. Lorsque des produits sont prélevés séparément de tels emballages et mis sur le marché non emballés, chacune des plus petites unités délivrées doit être accompagnée d'une notice portant un étiquetage conforme au point 3.1.
4. *Étiquetage des produits non emballés contenant de l'amiante*
- En ce qui concerne les produits non emballés contenant de l'amiante, l'étiquetage conformément au point 3.1 doit être effectué au moyen:
- d'une étiquette solidement apposée sur le produit contenant de l'amiante
ou
 - d'une étiquette volante fermement attachée à ce produit ou
 - d'une impression directe sur le produit,
- ou, lorsque les procédés ci-dessus ne peuvent être raisonnablement appliqués à cause, par exemple, des dimensions restreintes du produit, de ses propriétés mal adaptées ou de certaines difficultés techniques, au moyen d'une notice portant un étiquetage conformément au point 3.1.
5. Sans préjudice des dispositions communautaires prévues en matière de sécurité et d'hygiène sur le lieu du travail, il convient de joindre à l'étiquette apposée sur le produit qui, dans le cadre de son utilisation, peut être transformé ou retravaillé, tout conseil de sécurité pouvant être approprié pour le produit, et notamment les conseils de sécurité suivants:
- travailler si possible à l'extérieur ou dans un local bien aéré,
 - utiliser de préférence des outils à main ou des outils à faible vitesse équipés, si nécessaire, d'un dispositif approprié pour recueillir la poussière. Lorsque des outils à grande vitesse sont utilisés, ceux-ci devraient toujours être équipés de tels dispositifs,
 - si possible mouiller avant de découper ou de forer,
 - mouiller la poussière, la mettre dans un récipient bien fermé et l'éliminer dans des conditions de sécurité.
6. L'étiquetage d'un produit, destiné à l'usage domestique, non visé par le point 5, risquant lors de son utilisation de dégager des fibres d'amiante devrait comporter, si nécessaire, le conseil de sécurité: remplacer en cas d'usure
7. Les États membres peuvent subordonner la mise sur le marché des produits contenant de l'amiante, sur leur territoire, à la condition que les indications figurant sur l'étiquette soient rédigées dans leur(s) langue(s) officielle(s).

▼ **M6****B. Dispositions particulières concernant l'étiquetage des produits contenant des PCB et PCT**

Sans préjudice des dispositions d'autres directives concernant l'étiquetage des substances et préparations dangereuses, les États membres peuvent prescrire que sur les appareils et installations contenant des PCB et PCT figurent aussi des indications concernant l'élimination des PCB et des PCT, l'entretien et l'utilisation des appareils et installations qui en contiennent. Ces indications doivent

▼ **M6**

pouvoir être lues à l'horizontale, lorsque l'objet contenant des PCB et des PCT est installé normalement. L'inscription doit se détacher nettement de son fond.

Les États membres peuvent exiger que l'inscription soit rédigée dans une langue compréhensible sur leur territoire.